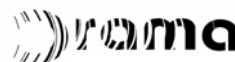


LES LIEUX DE PROXIMITÉ DE MUSIQUES AMPLIFIÉES/ACTUELLES : L'EXEMPLE DU MILIEU RURAL



Une étude pilotée par la Fédurok
2008/2009



Cette étude a été réalisée en collaboration avec **ORAMA**, [OPALE/CNAR Culture](#) (Centre National d'Appui et de Ressources CULTURE), la [FSJ](#) (Fédération des Scènes de Jazz), l'association [RAPASS](#) (Run Ar Puñs à Châteaulin). Enquête et rédaction : La Fédurok/Orama : Hyacinthe Chataigné, Stéphanie Gembarski et Steve Gormally. Avec la collaboration d'Aurélien Krecke, Philippe Berthelot et Sébastien Cornu.

Nous aimerions également remercier l'ensemble des personnes, acteurs, opérateurs, organisations et structures ayant participé aux différents groupes de travail, à l'organisation du séminaire et à l'étude dont notamment :

[Art'cade](#) / Association Art'cade

Sainte Croix Volvestre - Ariège (09) - Midi Pyrénées
Réseau Fédurok

[Le Moulin de Pontcey](#) / Association Au Coin de l'Oreille

Pontcey - Haute Saône (70) - Franche Comté - Réseau Fédurok

[La GARE](#) / Association AVEC

Maubec - Vaucluse (84) - Provence Alpes Côtes d'Azur - Réseau Fédurok

[Cavajazz](#) / Cavajazz

Viviers - Ardèche (07) - Rhône-Alpes - Réseau FSJ

[La Cigale](#) / Association La Cigale

Nyons - Drôme (26) - Rhône-Alpes - Réseau Fédurok

[D'Jazz au bistro](#) / Association La Fraternelle

Saint Claude - Jura (39) - Franche Comté - Réseau FSJ

[Le Moulin de Brainans](#) / Association Promodégel

Brainans - Jura (39) - Franche Comté - Réseau Fédurok

[Run Ar Puñs](#) / Association RAPASS

Châteaulin - Finistère (29) – Bretagne - Réseau Fédurok

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION (Objectifs et Méthodologie)	1
1.1 - Problématiques générales de l'enquête	2
1.2 - Méthodologie de l'enquête	3
1.3 - Panel des structures étudiées	4
1.4 - Calendrier et planification de l'enquête	6
2. SÉMINAIRE NATIONAL SUR LES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES EN MILIEU RURAL	7
2.1 - Musiques actuelles, population et territoires ruraux	9
2.1.1 - Introduction de la problématique	9
2.1.1.1 - Les territoires ruraux.....	9
a) Une grande diversité	9
b) Des territoires à la croisée de nombreux facteurs.....	9
c) Des caractéristiques communes qui peuvent se dégager	9
d) Quelles tendances d'évolutions des territoires ruraux ?.....	10
2.1.1.2 - Les populations des territoires ruraux	11
a) Des attentes de plus en plus similaires entre populations du milieu rural et du milieu urbain	11
b) Des flux migratoires qui réinterrogent l'aménagement du territoire	11
c) Une évolution des pratiques dans les lieux musiques actuelles	12
d) Un enjeu permanent d'ancrage territorial, de réponse aux attentes des populations : le développement à petit pas.	12
2.1.1.3 - Les équipements musiques actuelles en milieu rural.....	13
a) Quelques caractéristiques communes.....	13
b) Des enjeux de développements.....	13
2.1.2 – Échanges et débats	14
2.1.2.1 - La reconnaissance de l'utilité sociale des lieux musiques actuelles en milieu rural	14
a) La notion de fête, de convivialité et de rencontres.....	14
b) La dimension associative des projets : un facteur d'implication de la population	14
2.1.2.1 - L'élargissement des projets musiques actuelles au-delà de la diffusion et le rapport à la population et au territoire.....	15
2.1.2.3 - Les démarches partenariales de développement territorial et culturel	17
2.1.3 - Constats	18
2.2 - Modèles économiques des lieux de musiques actuelles en milieu rural	19
2.2.1 - Introduction de la problématique	19
2.2.1.1 - Des caractéristiques majeures, issues de l'analyse du fonctionnement économique et structurel des huit lieux du panel de l'étude-action	19
a) Les modes de gestion	19
b) Le bâtiment	19
c) Les budgets	19
d) Le bénévolat	20
e) L'analyse des ressources	20
f) La composition des conseils d'administration.....	20

2.2.1.2 - Y-a-il une spécificité économique des lieux en milieu rural par rapport aux lieux en milieu urbain présentant des natures et volume d'activités similaires ?.....	21
a) Le bâtiment	21
b) Les budgets	22
c) La répartition des ressources publiques	22
2.2.2 – Échanges et débats	23
2.2.2.1- La problématique de l'emploi	24
2.2.2.2 - Les critères, processus et modalités d'observation, de valorisation et d'évaluation des projets musiques actuelles en milieu rural : comment identifier et partager leurs spécificités ?.....	24
a) Certains critères spécifiques à valoriser	24
b) Les enjeux et processus d'évaluation de ces projets	26
2.2.3 - Proposition d'un modèle de développement économique global culture et territoire	27
2.2.4 - Constats	30
2.3 - Politique partenariale des lieux de musiques actuelles en milieu rural.....	31
2.3.1- Introduction de la problématique	31
2.3.2 – Échanges et débats	31
2.3.2.1 – Les différents niveaux de partenariats	31
a) Les partenaires publics et collectivités territoriales	31
b) Les autres acteurs culturels, socio-éducatifs, du territoire	33
c) Les partenaires organisations professionnelles.....	34
2.3.2.1 - Les enjeux des conventionnements pluripartites et pluriannuelles	35
a) Les constats positifs	35
b) Les problématiques	37
c) Les perspectives	38
2.3.3 - Constats	40
2.4 - Synthèse du séminaire et pistes de préconisations	41
2.4.1 – Introduction	41
2.4.2 - Un regard transversal sur la problématique du dialogue acteur culturel en milieu rural/collectivités publiques partenaires : L'exemple du Run Ar Puñs	43
2.4.3 - Conclusion du séminaire	46
3. PERSPECTIVES.....	48
3.1 - Perspectives suite au séminaire des 3 et 4 juin 2008	49
3.1.1 - Accroître la lisibilité et la compréhension des projets MA en milieu rural.....	49
3.1.2 - Entamer un travail de recherches, veilles, contacts et développement	49
3.1.3 - Poursuivre les axes de mutualisation dans l'accompagnement des adhérents des deux fédérations qui peuvent nourrir l'ensemble de ces travaux.	50
3.1.4 - Communication sur les travaux et l'avancée de l'étude-action	50
3.1.5 – Organiser des temps d'informations/formation en direction des lieux/adhérents des fédérations nationales sur les politiques et enjeux de développement territorial	50
3.2 – Élaborer, construire et pérenniser un projet musiques actuelles et jazz sur son territoire : outils et méthodes.....	50
3.2.1 - Le contexte	50
3.2.2 - La problématique.....	51
3.2.3 - Les modalités de travail possibles	52
4. BIBLIOGRAPHIE	53



5. ANNEXES	56
Annexe 1 - Fiches synthétiques de présentation des lieux	57
Art'Cade / Association Art'cade.....	58
Moulin de Pontcey / Association Au Coin de l'Oreille.....	62
La Gare / Association AVEC.....	66
Cavajazz / Cavajazz	73
La Cigale / Association La Cigale.....	66
D'Jazz au bistro / Association La Fraternelle	76
Le Moulin de Brainans / Association Promodégel	79
Run Ar Puñs / Association RAPASS.....	83
Annexe 2 - Données chiffrées (source : La Fédurok/OPP 2006)	87
Annexe 3 - Présentation, déroulé et infos pratiques du séminaire	89
Annexe 4 - Communiqué de presse	90
Annexe 5 - Glossaire des sigles utilisés	91

Partie 1

INTRODUCTION (Objectifs et Méthodologie)

1.1 - Problématiques générales de l'enquête

Les accompagnements du Run Ar Puñs (Châteaulin – 29), et celui du Moulin de Brainans (Brainans – 39) commencés il y a 3 ans, menés conjointement par la Fédurok en direction de ses adhérents et par l'agence Orama en terme d'accompagnement de terrain, ont mis en lumière une série de problématiques récurrentes et inhérentes aux lieux MA implantés en milieu/espace rural.

Définition de l'espace rural :

L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites [unités urbaines](#) et [communes](#) rurales n'appartenant pas à l'[espace à dominante urbaine](#) ([pôles urbains](#), [couronnes périurbaines](#) et [communes multipolarisées](#)). Cet espace est très vaste, il représente 70% de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine.

Définition de l'espace urbain :

L'espace urbain est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des [communes multipolarisées](#) qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule [aire urbaine](#) est dit monopolaire. La [France](#) compte actuellement 96 espaces urbains. Les aires urbaines n'étant pas définies dans les [départements d'outre-mer \(Dom\)](#), les espaces urbains ne le sont pas non plus.

Source : Insee

En effet, une triple problématique se dégage des contextes démographique, géographique, économique et partenarial, spécifiques à l'environnement rural de ces lieux.

Quelle légitimité et modalité d'intervention ont ces lieux en termes de réponse au développement des pratiques artistiques et culturelles des populations en milieu rural ?

- L'aménagement culturel du territoire ainsi que les politiques publiques visent à satisfaire des besoins de la population en rassemblant l'offre culturelle sur des territoires à fortes densité urbaine afin d'y concentrer les moyens. Or cette démarche dominante va à l'encontre de politiques de proximité et de repeuplement du rural à l'exemple de la Bretagne (flux migratoire positif depuis le recensement de 1999) et de mobilité facilitée.
- Comment défendre un aménagement des territoires et une réponse culturelle et artistique en adéquation avec les spécificités liées au milieu rural, (typologies d'âges, distances géographiques, vitalité et développement d'un territoire...).
- Quels sont les paramètres à prendre en compte ?
- L'activité artistique et l'action culturelle s'entendent-elles isolément ou bien dans un ensemble d'activités complémentaires.
- ...

Quel modèle économique cohérent, peut concourir à l'équilibre et la pérennité économique des lieux en milieu rural ?

- Les politiques publiques ayant été peu volontaristes sur les MA spécialement dans le milieu rural, c'est souvent l'initiative privée qui est à l'origine des projets. Or les partenaires publics peinent à rejoindre ces projets.
- Par ailleurs, la collectivité territoriale d'implantation a souvent des moyens limités en termes de soutien financier de ces projets et équipements (communes, communautés de communes, crédits culturels...) et rencontre des difficultés à mobiliser des financements croisés suffisants.
- Comment prendre en compte et valoriser les différentes activités des structures en synergies avec différents soutiens économiques possibles ?
- ...

Quelle mobilisation partenariale autour du développement de ces projets artistiques et culturels et sur des fondements plus larges ?

- Comment permettre l'appréhension de ces projets via leurs dimensions autres que strictement artistiques, et rassembler autour d'eux différents partenaires en terme de cofinancement et de déploiement du projet dans l'ensemble de ses possibles et de ses axes de développement ?
- ...

1.2 - Méthodologie de l'enquête

A partir des deux exemples de lieux et projets culturels accompagnés (le Run Ar Puñs et le Moulin de Brainans), par la Fédurok et l'agence Orama, cette enquête a pour objectif d'enclencher une dynamique collective de travail et de construction, afin de pouvoir apporter différentes pistes de réponses aux problématiques générales. Il s'agit de produire de l'analyse et faire des préconisations, notamment auprès des collectivités territoriales, concernant la problématique des lieux de proximité implantés en milieu rural.

La Fédurok assure le portage de cette opération, en partenariat avec le CNAR Culture.

Différents partenaires relevant d'un panel large de compétences seront associés notamment sur le séminaire national :

- Élus impliqués sur ce champ
- ARF
- AMF-communes rurales
- ADF
- FNCC
- ANVAR
- AVISE
- MCC (DMDTS) dans le cadre du travail mené par le groupe de travail sur les lieux au sein du CSMA animé par la Fédurok
- Agriculture, Tourisme, Jeunesse, Emploi
- ...

Ces travaux auront pour principaux buts de :

- Partager largement avec les différents acteurs impliqués les réalités et les potentialités de ces projets culturels en milieu rural ;

- Permettre l'identification à tous les partenaires potentiels, non exclusivement du champ culturel mais également relevant de l'économie, de la jeunesse, de l'aménagement du territoire, du tourisme..., des spécificités de ces lieux et les enjeux liés à leur implantation ;
- Développer des pistes de réponses aux problématiques identifiées.

Phase 1 : Lancement de l'étude via un temps de production collective (juin 2008) :

Au regard de l'objet d'étude et compte tenu du peu d'information relative aux problématiques recensées concernant les lieux de musiques amplifiées actuelles en milieu ruraux, il est décidé d'ouvrir ce travail par un temps de production collectives, sous forme d'un séminaire, qui se déroulera en juin 2008 au Run Ar Puñs à Châteaulin (29 - Finistère) (cf. Comptes-rendus du séminaire en partie 2 du présent rapport). En effet, replacé dans le contexte de l'époque, l'actualité, liée à la présentation des travaux d'accompagnement du Run Ar Puñs, offrait l'opportunité de recontextualiser le sujet de l'étude dans un contexte national par la mise en résonance avec l'expérience du Moulin de Brainans (39 - Jura), ainsi que le travail qui s'amorçait avec Art'Cades (09 - Ariège).

Cette "ouverture de chantier" permettra :

- Une mise en lisibilité du projet Run Ar Puñs sur le plan régional,
- Une sensibilisation les élus bretons, et une ouverture à d'autres possibles appréhensions du projet via l'expérience du Moulin de Brainans.
- Une bonne appréhension des spécificités de ce type de lieu,
- Un cadrage du chantier à ouvrir.

Phase 2 : Mise en place d'un séminaire, d'envergure nationale (mai 2009) :

Dans un second temps, sera organisé un séminaire d'envergure nationale permettant de sensibiliser beaucoup plus largement les différentes parties prenantes (lieux, partenaires publiques et professionnelles) sur ces problématiques et de poser des bases d'analyses et de propositions adaptées.

1.3 - Panel des structures étudiées

Au regard de l'objet d'étude il est décidé que l'enquête portera sur des lieux adhérents à la Fédurok et la fédération des Scènes de Jazz. Il s'agit, à la fois de rassembler au sein du panel, des structures implantées en territoire rural ayant déjà amorcé un travail d'accompagnement (Dispositif Local d'Accompagnement ou accompagnement via ORAMA), et des lieux volontaires pour participer à l'enquête. Le panel de l'enquête est constitué de 8 lieux (Cf. fiches de présentation synthétique en annexes) :

- **Art Cade – La Fédurok**

Village	Sainte Croix Volvestre 70 km de Toulouse / 24km de St Girons	654 habitants en 2006 31 hab./km ²
Intercommunalité	Conseil de développement du Pays de Couserans	
Département	Ariège (09)	137 205 hab. en 1999
Région	Midi Pyrénées	2 755 000 hab. en 2006

- **Cavajazz (La) – la FSJ**

Ville	Viviers 12 km de Montélimar	3 917 habitants en 2007 101 habitants/km ²
Intercommunalité	Communauté de Communes « Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche »	
Département	Ardèche (07)	286 023 habitants en 1999
Région	Rhône Alpes	6 058 000 habitants en 2007

- **Cigale (La) – La Fédurok**

Ville	Nyons 49 km de Montélimar	7 108 habitants en 2007 303 habitants/km ²
Intercommunalité	Pays de Nyons	
Département	Drôme (26)	457 651 habitants en 2004
Région	Rhône Alpes	6 005 000 habitants en 2006

- **Fraternelle (La) – la FSJ**

Ville	Saint Claude 90 km de Bourg en Bresse	12 798 habitants en 1998 398 habitants au km ²
Intercommunalité	Communauté de communes du Val de Bienne	
Département	Jura (39)	255 000 habitants en 2006
Région	Franche Comté	1 151 000 habitants en 2007

- **Gare (La) – La Fédurok**

Village	Maubec 8 km de Cavailhon / 30km d'Avignon	1901 habitants en 2006 173 habitants /km ²
Intercommunalité	Communauté de communes de Coustellet Compétence culturelle	12 000 habitants
Département	Vaucluse	529 000 habitants en 2005
Région	Provence Alpes Côtes d'Azur	4 818 000 habitants en 2005

- **Moulin de Brainans (Le) – La Fédurok**

Village	Brainans 60 km de Besançon / 30 km de Dole / 8 km de Poligny	166 habitants en 1999 23 habitants/km ²
Intercommunalité	Communauté de Communes de Grimont	10 803 habitants
Département	Jura (39)	255 000 habitants en 2006
Région	Franche Comté	1 151 000 habitants en 2007

- **Moulin de Pontcey (Le) – La Fédurok**

Village	Pontcey 12 km de Vezoul	252 habitants en 2005 46 habitants/km ²
Intercommunalité	Communauté de communes des Combes	5 839 habitants en 1999
Département	Haute Saône (70)	229 732 habitants en 1999
Région	Franche Comté	1 151 000 habitants en 2007

- **Run Ar Puñs – La Fédurok**

Ville	Châteaulin 46 km de Brest / 29 km de Quimper	5 800 habitants en 2007 246 habitants/km ²
Intercommunalité	Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay	15 535 habitants en 1999
Département	Finistère (29)	852 418 habitants en 1999
Région	Bretagne	3 081 000 habitants

1.4 - Calendrier et planification de l'enquête

Avril 2008 :	Constitution du cahier des charges de l'enquête
Mai/juin 2008 :	Organisation et réalisation d'un séminaire de lancement de l'enquête, sur 2 journées de production collective, au Run Ar Puñs à Châteaulin
Juillet/septembre 2008 :	Rédaction des comptes-rendus et synthèse du séminaire 1
Octobre/décembre 2008 :	Formalisation de préconisations suite au séminaire
Janvier/mars 2009 :	Rédaction du pré-rapport de l'enquête
Mai 2009 :	Organisation et réalisation du deuxième séminaire
Juin 2009 :	Rédaction des comptes-rendus et synthèse du séminaire 2
Juillet 2009 :	Restitution de l'enquête lors des journées professionnelles de La Fédurok
Août/octobre 2009 :	Finalisation du rapport final de l'enquête
Début 2010 :	Restitution de l'enquête lors des journées de formation en direction de collectivités territoriales

Partie 2

SÉMINAIRE NATIONAL SUR LES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES EN MILIEU RURAL

les 3 et 4 juin 2008 à Run Ar Puñs
à Châteaulin (29)

Préambule méthodologique

Ce séminaire national est basé sur des temps d'échanges participatifs et de construction commune, où chacun des trois axes prédéfinis est nourri par une personne ressource qui introduit la problématique, animé par un modérateur qui a en charge de faire circuler la parole et soutenu par différents éléments d'analyse comme par exemple les fiches synthétiques sur les 8 "lieux témoins" de cette étude-action, qui débute via ce séminaire.

Champs de réflexion

Ce premier temps de réflexion est organisé sur deux jours et doit permettre d'aborder les problématiques selon trois grandes thématiques :

- Thématique 1 : Musiques actuelles, population et territoires ruraux
- Thématique 2 : Modèles économiques des lieux de musiques actuelles en milieu rural
- Thématique 3 : Politique partenariale des lieux de musiques actuelles en milieu rural

Objectifs

- Renforcer la lisibilité et la lecture des projets des structures auprès des élus des collectivités locales
- Identification plus précise des fonctionnements de ce type de lieux
- Production d'une grille d'analyse d'aide à l'évaluation
- Aide à la rédaction des conventions multipartites
- Identification de ce qui relève du minimum nécessaire pour exister en fonction du projet des lieux
- Qualification de l'initiative privée
- Positionnement sur le champ de l'utilité sociale et de l'intérêt général
- Mise en place de moyens en termes d'ingénierie pour aider acteurs et élus à fonctionner ensemble

2.1 - Musiques actuelles, population et territoires ruraux

2.1.1 - Introduction de la problématique

Steve Gormally, Président de l'association Promodégél / Moulin de Brainans (Jura), intervenant et formateur indépendant sur la création d'activités en milieu rural et le développement des territoires ruraux.

Quels sont les éléments qui caractérisent aujourd'hui le milieu rural et qui sont à prendre en compte si l'on questionne les conditions d'existence, de développement et de pérennité des projets culturels sur les territoires ruraux ?

Cette problématique peut être abordée via trois axes de questionnements :

- 1 - Les territoires ruraux
- 2 - Les populations des territoires ruraux
- 3 - Les équipements de musiques actuelles en milieu rural

En préalable, on peut constater que l'opposition rural/urbain est aujourd'hui nettement moins forte et n'est pas facteur de sens si l'on observe les populations, leurs habitudes et envies culturelles qui sont désormais peu éloignées. Ceci se vérifie d'autant plus, compte-tenus des mouvements géographiques, démographiques, sociologiques, professionnels, de lieux de vie... des populations qui n'opèrent plus de cloisonnements nets entre milieu urbain et milieu rural.

2.1.1.1 - Les territoires ruraux

a) Une grande diversité

Aujourd'hui, la notion de « milieu rural » ne peut être abordée de façon globale et via de grandes généralités communes. En effet, les territoires ruraux se caractérisent désormais par leurs conceptions, fonctions et usages très divers.

Chaque territoire présente ainsi ses propres spécificités et est confronté à des situations et des positions de développement très différentes. En ce sens, la prise en compte du contexte singulier du territoire est essentielle afin de mieux appréhender les perspectives de développement d'un projet culturel dans son environnement et en particulier en milieu rural.

b) Des territoires à la croisée de nombreux facteurs

Les territoires ruraux sont aujourd'hui à la croisée d'un grand nombre de facteurs en ce qui concerne notamment le rapport Ville/Campagne. Ces territoires ont une fonction de plus en plus importante dans leurs interactions avec les villes via notamment différents phénomènes de concurrence, complémentarité, conflits d'usage, synergie et/ou de multifonctionnalité ...

c) Des caractéristiques communes qui peuvent se dégager

- o Une faible densité de population
- o Un nombre d'infrastructure peu important sur le territoire
- o Un soutien de la puissance publique moyen, voire faible

- Une morphologie des territoires très spécifiques (ex : territoire accidenté ou non, moyens d'accès facilité ou non, temps de déplacements très variables)

De plus, Pierre Perrier-Cornet (INRA DIJON) propose une typologie des territoires ruraux en regard de leur évolution. Elle peut se synthétiser comme suit :

- **« La campagne ressource »** : c'est la campagne qui a une activité agricole et industrielle encore relativement importante, celle qui produit les ressources notamment alimentaires ("les greniers de la France"). Ces espaces sont des supports d'activités économiques où la vie autochtone est encore relativement importante.
- **« La campagne cadre de vie »** : c'est la campagne appréhendée sous l'approche résidentielle et récréative. Ce sont des territoires de plus en plus soumis au développement touristique, aux migrations de populations urbaines dans les proches ceintures plus rurales (zones périurbaines préservées pour leur cadre de vie).
- **« La campagne nature »** : c'est la campagne des espaces protégés et appréhendés via leurs dimensions écologique, paysagère ou environnementale.

d) Quelles tendances d'évolutions des territoires ruraux ?

En termes d'emplois :

- Une mutation très forte de l'emploi agricole. Aujourd'hui la France connaît la même surface agricole qu'il ya 30 ans pour une diminution de l'emploi agricole de près de 50%.
- Des spécificités de l'ancrage économique de ces territoires, liées à une tradition particulière qui peut présenter dans son évolution actuelle, des fragilités importantes (activité économique historique qui n'a plus de réalité de développement aujourd'hui). On peut remarquer que cette donnée d'évolution se retrouve dans le développement des territoires historiquement industriels.
- L'emploi qui est de plus en plus situé dans les villes.

En termes de cadre de vie :

- Une prise en compte croissante des enjeux environnementaux.
- Une demande croissante de biens de nature, loisirs et tourisme.
- Une périurbanisation et une augmentation de l'économie résidentielle.
- Un phénomène d'étalement urbain plus que de concentration, on assiste aujourd'hui à l'extension de la ville sur la campagne, plus qu'à une densification de l'espace urbain.
- Un désir de "campagne" de plus en plus fort, observé depuis quelques années : toujours autant d'urbains aspirent à vivre à la campagne tout en continuant à travailler en ville et en souhaitant conserver des habitudes de vie liées à l'urbain.

Ces phénomènes forcent les territoires ruraux à se poser les questions, tout d'abord, du maintien des populations sur leurs territoires ruraux mais aussi de l'accueil de ces nouveaux arrivants qui mixent habitudes urbaines et vie en milieu rural.

Des incertitudes en termes de facteurs de développement :

- Problématique de l'évolution de l'agriculture et de la politique agricole commune (PAC - Politique Agricole Commune).
- Problématique de la délocalisation des lieux de production.

- o Problématique des coûts de déplacements toujours plus importants tant sur les plans économiques, sociaux et écologiques.
- o Problématique d'accès au foncier en milieu rural.
- o Problématique de la maîtrise des niveaux d'interaction ville/campagne qui influent directement sur les territoires ruraux soumis aux politiques de développement de la ville.
- o Problématique de l'appréhension des politiques liées à l'environnement axées sur le marketing.

Néanmoins les territoires ruraux sont aussi des espaces pour innover et créer, en marge des cadres institutionnels dans un rapport différent à l'espace, aux populations et aux collectivités. Ils permettent des initiatives qui auraient sans doute eu plus de difficultés à voir le jour en ville.

Enfin, les rapports différents aux financements publics contraignent le plus souvent les structures culturelles à diversifier leurs activités pour arriver à exister.

2.1.1.2 - Les populations des territoires ruraux

a) Des attentes de plus en plus similaires entre populations du milieu rural et du milieu urbain

La différenciation en termes d'habitudes de vie, de besoins de services, d'attentes d'activités et de pratiques culturelles s'estompe de plus en plus aujourd'hui au regard notamment des mobilités accrues des populations. Cela se vérifie d'autant plus sur les territoires qui se sont orientés activement vers l'accueil de nouveaux arrivants via différents services à proposer (activités économiques, vie sociale, scolaire, ancrage dans le territoire...). Ceci constitue un réel enjeu de développement des territoires ruraux pour permettre le maintien d'un dynamisme et du peuplement du territoire.

De plus, le mouvement de populations urbaines vers la campagne se confirme et outre l'envie d'y vivre, de plus en plus d'urbains recherchent en milieu rural des espaces de loisirs, de détente sans forcément y résider.

Néanmoins plus qu'en milieu urbain, et du fait du manque d'autres équipements sur les territoires ruraux (équipements sportifs, de loisirs...), les structures culturelles implantées sur ces territoires, assument également la fonction de développement des liens sociaux, en favorisant les espaces et occasions de rencontre des personnes et des publics notamment adultes.

Et même si la ville offre plus de propositions en termes de pratiques culturelles, on constate désormais une homogénéisation des envies entre populations urbaines et rurales, en dépit des modes de vies du milieu rural qui conservent certaines différences (question de l'accessibilité, de la mobilité, d'équipements disponibles...) et contraignent les pratiques.

b) Des flux migratoires qui réinterrogent l'aménagement du territoire

Les mouvements de populations urbaines qui s'installent en milieu rural, mettent en questionnement de façon distanciée et dynamique, le territoire et ses modalités de fonctionnements. Comment développer les services attendus, comment pallier aux difficultés intrinsèques au territoire rural ?

On constate alors un réel enthousiasme des habitants de ces territoires vers le développement de nouveaux services de proximité, qui génère un sentiment de fierté et de valorisation du territoire et des personnes par le fait d'avoir, in situ, ces services et équipements qui

répondent à leurs envies et besoins. De plus, cela génère chez ceux qui avaient quitté leur territoire rural pour la ville (études, travail...) une envie d'y revenir de façon positive avec une appréhension valorisée de leur territoire.

Ainsi le phénomène de complexe du territoire (« *c'est un trou* ») peut se renverser au profit de propositions qui placent les populations dans un comportement d'acteurs plus que de consommateurs.

Et même si chaque territoire rural a ses caractéristiques intrinsèques en termes de flux migratoires (différents attraits géographiques, pressions du foncier...), d'appréhension de ses évolutions, de dynamismes de développement et d'ouverture aux nouveaux arrivants, l'enjeu actuel des territoires ruraux est le maintien voire le développement des services qui vont répondre aux populations arrivantes ou déjà installées, afin de garder le territoire dans une dynamique vitale.

c) Une évolution des pratiques dans les lieux musiques actuelles

La plupart des lieux de musiques actuelles, se sont construits historiquement autour de la diffusion. Cette partie de diffusion s'est maintenue mais on constate désormais l'apparition d'autres activités (accompagnement, répétition, action culturelle, résidences...), ainsi que l'évolution de la diffusion hors des murs des structures.

On peut se demander si les comportements culturels ont évolué parallèlement à l'évolution des activités des lieux ?

En effet, petit à petit via le développement des projets, les équipes ont « maîtrisé » davantage l'activité de diffusion et ont pu s'ouvrir vers d'autres champs d'activités notamment l'accompagnement initié à partir du coup de main donné au groupe en local. De là, s'est révélée une énorme demande à laquelle les équipes ont essayé de répondre tout en étant confrontées rapidement à leurs propres limites en termes de moyens humains, économiques, techniques, structurels par rapport à l'ampleur de cette demande.

Cette réponse, s'est traduite également par la prise en compte et l'accompagnement de projets portés par des opérateurs socio-éducatifs et culturels du territoire, centrés davantage sur l'accompagnement des pratiques, de l'expression des populations et ont induit effectivement un changement des comportements culturels.

Ainsi cette démarche d'élargissement des activités au-delà de la diffusion, qui n'était le plus souvent, pas présumée à l'ouverture du lieu, a rencontré les besoins et envies des opérateurs locaux de mener des projets en partenariat. Et par effet induit, cela a permis pour les lieux, d'impliquer d'autres personnes (enfants, adolescents, publics spécifiques...) et de mettre en œuvre d'autres types de projets (action culturelle, sensibilisation, répétition, hors les murs, jeune public...).

d) un enjeu permanent d'ancrage territorial, de réponse aux attentes des populations : le développement à petit pas.

On constate, en effet, que les projets musiques actuelles en milieu rural se sont construits par la vérification des conditions de faisabilité au fur et à mesure de leur développement avec un positionnement constant de répondre aux attentes des populations du territoire, ressenties ou pressenties.

Le souci permanent d'être ancré sur son territoire, d'y amener une plus value en direction des populations est une caractéristique forte des projets musiques actuelles en milieu rural qui se développent ainsi à petit pas.

2.1.1.3 - Les équipements musiques actuelles en milieu rural

a) Quelques caractéristiques communes

- Des lieux qui émanent d'une initiative privée et qui émergent soit de la logique et du projet d'un individu, soit d'un projet collectif porté par une association.
- La notion d'ancrage territorial est importante pour ces lieux qui par leur développement à petits pas ont acquis une reconnaissance des publics, des partenaires avec lesquels ils travaillent et des collectivités avec lesquelles ils collaborent.
- Des projets qui se sont développés dans le temps (à petits pas) (ex du Run Ar Puñs qui fête cette année ses 30 ans).
- Des projets artistiques qui sont de plus en plus intégrés à des politiques de développement local et culturel.
- La problématique partagée de la diversification des activités de ces lieux : entre la réponse aux besoins non satisfaits sur le territoire et la recherche d'un équilibre économique par la diversification d'activité.
- Des attentes aujourd'hui de la part de la collectivité en direction de ces lieux au-delà de leurs fonctions de diffusion ou même d'accompagnement des pratiques artistiques : que ces lieux assument un rôle d'acteur de développement culturel local.

Comment cette rencontre entre projets culturels et artistiques et attentes des collectivités en termes de développement local peut prendre forme et qu'implique-t-elle ?

b) des enjeux de développements

- **La valorisation de l'utilité sociale de ces équipements.** Elle rejoint la question de la fonction globale de ces lieux en milieu rural qui dépasse le plus souvent le fait artistique et culturel et dont la problématique majeure reste le partage, notamment avec les élus du territoire, des enjeux de cette dimension d'utilité sociale.
- **La nécessité d'analyser précisément le fonctionnement et l'organisation du territoire afin de pouvoir positionner le projet de l'équipement culturel dans une articulation des partenariats pour, à la fois, permettre le développement du projet artistique et concourir à celui du territoire.** En effet les territoires ruraux n'ont, pour la plupart, pas de référent reconnu sur un champ précis, mais une diversité d'acteurs et d'interlocuteurs (communauté de communes, parc régionaux, collectivités...) sans véritable chef de file réellement porteur et clairement identifié. D'où l'enjeu d'analyser ces modalités de fonctionnements entre acteurs du territoire afin de pouvoir se positionner de façon stratégique dans une articulation des partenariats qui permette un développement plus serein du projet, tout en prenant en compte les processus de construction et de développement du territoire.
- **La reconnaissance de la culture comme facteur d'attractivité des territoires,** notamment par rapport à l'accueil de nouvelles populations, qui viennent des milieux plus urbains avec des attentes affirmées en termes de propositions et de pratiques culturelles.

2.1.2 – Échanges et débats

Suite l'introduction de cette première problématique, différentes thématiques ont généré des réactions, et des apports complémentaires issus des expériences des acteurs culturels et élus présents :

- La reconnaissance de l'utilité sociale des lieux musiques actuelles en milieu rural
- L'élargissement des projets culturels/musiques actuelles au-delà de la diffusion et le rapport à la population et au territoire.
- Les démarches partenariales de développement territorial et culturel

2.1.2.1 - La reconnaissance de l'utilité sociale des lieux musiques actuelles en milieu rural

a) La notion de fête, de convivialité et de rencontres

A travers l'ensemble des témoignages, il apparaît clairement que les notions de convivialité, de fête, de liens et de rencontres facilitées entre les personnes font partie des valeurs revendiquées par ces projets musiques actuelles en milieu rural.

L'exemple du Run Ar Puñs est flagrant sur ce point (cf. projet en annexe). En effet, via la démarche d'écriture de leur projet, la notion de fête est apparue comme élément fédérateur pour l'ensemble des personnes qui y sont impliquées (administrateurs, bénévoles, équipe salariée...).

La notion de fête constitue ainsi l'axe fort d'identité du projet du Run Ar Puñs, comme un lieu favorisant la rencontre et la mixité des populations. Derrière cette notion, s'entend également l'envie de proposer un projet où chacun peut avoir une place dans un collectif, et qui est axé, jusque dans l'aménagement du lieu, sur l'envie de favoriser des habitudes sociales et culturelles partagées par le plus grand nombre.

De plus, la notion de fête et de plaisir à animer ensemble un projet collectif, constitue le « ciment » et le vecteur de rassemblement des équipes, des bénévoles, des administrateurs qui s'impliquent dans les projets. Elle influe d'autre part, sur la façon de construire les propositions artistiques faites à la population, afin qu'elle puisse partager un moment festif global, incluant le concert, mais où elle se retrouve également dans une ambiance conviviale et collective au-delà du moment de diffusion, favorisant ainsi la création d'un vécu et d'une identité commune, facteurs de développement des liens sociaux.

Pour certains projets qui touchent notamment des publics plus âgés (exemple de Cavajazz, Jazz au Bistrot), la notion de « rencontre » entre les personnes prévaut sur celle de fête tout en la rejoignant dans ses objectifs fondamentaux : favoriser les liens entre les personnes via une proposition artistique et ce dans un esprit convivial.

b) La dimension associative des projets : un facteur d'implication de la population

Autre aspect partagé par l'ensemble des structures : le développement associatif vécu comme mode d'implication de la population dans un projet commun. En effet, ces projets culturels / musiques actuelles, de part leur dimension associative, permettent également à la population de s'impliquer dans une dynamique et un processus collectif, de dépasser par ce fait les comportements de consommateurs culturels, et aussi de favoriser la transmission entre les générations.

Ils revêtent la fonction d'espaces d'implication ouverts et permettent aux personnes de s'investir, de s'intégrer sur un territoire, de proposer, partager, voire même de se réaliser notamment par une implication bénévole au sein des projets.

Ils sont même amenés parfois à remplir la fonction de lieu d'insertion sociale et professionnelle en accueillant des personnes en formation, en découverte d'activités professionnelles, voire en réinsertion.

Certains revendiquent cette notion d'utilité sociale des lieux culturels en milieu rural en témoignant même d'une fonction de palliatif au service public, les acteurs culturels développant des réponses que par exemple l'école ou la collectivité ne proposent plus.

Néanmoins, on peut constater de façon globale, la difficulté à partager avec les élus cette dimension socialisatrice, cet état d'esprit et cette appréhension singulière du vecteur de la fête qui réunissent les personnes et animent ces projets de lieux culturels en milieu rural.

Le cheminement avec les élus et partenaires ne s'est pas fait dans la même dynamique que celui réalisé avec la population. On constate en effet, une certaine mécompréhension de la nature des activités des lieux de musiques actuelles, des pratiques culturelles des personnes, et du positionnement de ces acteurs culturels sur des enjeux de développement de territoires.

Plus généralement, l'approche globale des fonctions que peuvent assumer ces lieux notamment en termes culturel et social et de développement local est peut, voire pas appréhendé et pris en compte par les élus des différents échelons territoriaux.

Les lieux sont confrontés à un problème de lisibilité globale de leur démarche au-delà de leur rôle premier et la problématique reste de générer la rencontre et le dialogue avec les partenaires publics sur ces enjeux et fonctions plus larges assumées par les projets musiques actuelles en milieu rural.

D'autre part, la professionnalisation des équipes et des projets génère aujourd'hui une régénérescence de l'envie d'une dimension associative et participative de plus en plus importante exprimée par beaucoup de structures et d'autant plus possible que les projets bénéficient désormais de cette assise professionnelle.

Les associations culturelles liées à ces projets représentent aujourd'hui des espaces d'investissement et de construction personnelle qui dépassent la dimension strictement affinitaire. Elles s'ouvrent à des milieux et des personnes qui ne se seraient jamais rencontrés autrement et qui n'y viennent pas obligatoirement par ce qu'elles y connaissent déjà quelqu'un. Néanmoins cette donnée suppose d'être en capacité à animer et réguler cet espace démocratique renouvelé afin de garantir une certaine diversité et éviter qu'il n'y ait pas de rejet ni d'exclusion. C'est par conséquent une nouvelle donne qui influe directement sur le portage et la transmission de ces projets associatifs. Le principe de coprésidence est de plus en plus mis en œuvre, sorte de renouveau de la dimension associative tant en milieu urbain que rural.

2.1.2.1 - L'élargissement des projets musiques actuelles au-delà de la diffusion et le rapport à la population et au territoire

Comme nous l'avons vu en introduction, la plupart de ces projets musiques actuelles en milieu rural sont nés de l'envie de faire partager en « live » et en collectif des musiques qui peuvent être écoutées sur support enregistrés.

Puis, petit à petit, via les évolutions des équipes, leur professionnalisation, les projets ont pris une autre dimension, une responsabilité culturelle différente, qui a conduit progressivement à sortir des structures pour aller à la rencontre du territoire, hors les murs. Il s'agissait dans un premier temps « d'apporter un coup de main », de répondre à une sollicitation de partenaires ou d'acteurs du même territoire.

Ainsi, même si au départ les projets pouvaient avoir une certaine difficulté à assumer de façon volontariste cette démarche de participation au développement local par une mise en œuvre partagée de projets portés, parfois co-construits, par d'autres acteurs du territoire (maison des jeunes, foyers, milieu scolaire...), cette dimension fait désormais partie intégrante des projets mais n'est pas encore envisagée ou assumée comme une stratégie de développement.

Les lieux ont très vite été amenés à la nécessité d'analyser leur territoire, au-delà de leurs aprioris, de leur simple vécu, pour comprendre les attentes et proposer les moyens d'y répondre.

Néanmoins on constate également sur ce plan, une difficulté de partage et de confrontation de cette analyse du territoire (au-delà de l'état des lieux ou du diagnostic) qui génère un décalage entre ce à quoi les lieux se sont confrontés et ce à quoi ils essaient de répondre, et la prise en compte de ces problématiques dans le champs plus large de la responsabilité politique, voire parfois leurs non prise en compte.

Autre aspect du lien avec le territoire collectivement partagé par ces lieux : l'action culturelle, ou l'éducation populaire, les partenariats menés avec d'autres acteurs (écoles, écoles de musiques, maisons des jeunes).

Ce développement d'une dimension culturelle au-delà de l'activité initiale de diffusion génère également une évolution du regard de la population et de celui des élus sur les projets des lieux notamment de par les différentes personnes touchées.

L'action culturelle et l'accompagnement ont indéniablement fait évoluer les projets vers d'autres publics. Par exemple les partenariats développés avec les acteurs directement impliqués sur le secteur de l'enfance et la jeunesse favorisent les liens avec les adolescents qui peuvent revenir dans les lieux de façon plus autonome suite à différentes actions menées en partenariat avec ces acteurs.

Certaines fois ce sont ces acteurs éducatifs qui ont eux-mêmes générés ces liens entre les jeunes et les lieux musiques actuelles afin notamment de pallier au problème de mobilité sur les territoires ruraux.

Sur certains territoires, et au-delà des populations jeunes, se posent également la question de l'intégration des populations locales plus âgées et des populations qui viennent sur le territoire rural en villégiature même si certaines passerelles tentent d'amorcer le lien (ex : accueil buvette sur les marchés paysans par la Gare à Coustellet).

D'autre part on peut également constater un écart entre l'état des lieux des pratiques musicales en milieu rural et la perception des décideurs ainsi que celle des musiciens sur ce qui leur est proposé sur leur territoire. Notamment en ce qui concerne les espaces de répétition, les populations rurales et en particulier celle jeunes soumises aux freins de l'accès à la mobilité sur ces territoires, sont confrontées à une réelle carence en termes de lieux de pratiques, de répétition qui restent néanmoins un espace et un moment de socialisation très important.

Une nouvelle fois, la problématique de lisibilité sur l'évolution de ces projets musiques actuelles, sur leur globalité, est soulevée, notamment dans la relation avec les partenaires publiques qui montrent des difficultés à appréhender de façon globale le processus d'évolution des projets au-delà de la diffusion. De plus, certains élus des collectivités locales (villages, petites communes) témoignent d'une « peur du gouffre budgétaire », du sentiment

d' « impuissance économique » à pouvoir participer à hauteur significative au soutien de ces projets et du besoin d'associer d'autres collectivités « plus importantes » ou partenaire public pour permettre les conditions de viabilité et de développement de ces projets.

Une autre problématique, concernant d'avantage le fonctionnement interne de ces projet, est soulevée par rapport au fait que ces évolutions successives, ces responsabilités plus larges assumées par les équipes et les projets, cette professionnalisation accrue et cette reconnaissance institutionnalisée des projets, peuvent générer un sentiment de frustration et de dépossession des fondateurs historiques des projets. Cette problématique constitue un enjeu majeur dans la transmission et l'inscription des projets dans leur environnement, elle touche directement le vécu des personnes et des collectifs et nécessite un partage de ces enjeux d'évolution et de construction.

2.1.2.3 - Les démarches partenariales de développement territorial et culturel

Le constat est partagé que, de projets, initialement centrés sur l'artistique et culturel, et dans un premier temps uniquement sur la diffusion, les lieux ont progressivement développé d'autres activités notamment en réponse aux attentes des populations et des acteurs socio-éducatif (action culturelle, accompagnement des pratiques...).

Ils sont désormais confrontés à un stade de développement où leur positionnement peut s'axer davantage sur une implication en tant qu'acteur de développement du territoire en partenariat avec les autres composantes de ce territoire (autres acteurs, élus, différents niveaux de collectivités territoriales..).

Néanmoins, cette donnée n'est pas encore assimilée et vécue de la même façon et dans le même degré d'implication par les différents projets. Elle dépend notamment de la capacité à analyser les fonctionnements et à s'inscrire dans les réalités spécifiques des différents territoires, ainsi que de la possible mobilisation des équipes, le plus souvent déjà restreinte, et des administrateurs bénévoles sur ces organes de co-construction du territoire (conseil de développement, communauté de communes, comité consultatif...).

Toutefois, certains de ces lieux connaissent aujourd'hui une 3^{ème} aire de développement, après celle initiale de leur existence propre et centrée sur leur activité intrinsèque, puis celle liée à leur développement plus large et en écho aux attentes des populations du territoire, ils développent désormais une fonction d'acteur de développement territorial global au-delà de la défense de leur projet intrinsèque.

Cette « 3^{ème} aire de développement » implique différents enjeux de formation progressive sur le fonctionnement et les différents acteurs des territoires, sur l'animation et le partage au sein des projets (CA, équipes, bénévoles...) de ces enjeux de développement pour opérer ce positionnement de façon sereine et sans générer de sentiment de dépossession des projets.

Elle implique également l'intégration au sein des projets et par les équipes, d'une culture et d'une posture du développement local, et l'acquisition de compétences sur ces champs-là. En effet, dans ce cadre, les projets culturels en milieu rural sont dans un rapport différent aux élus et aux territoires qui basé davantage sur une co-construction des enjeux de développement et une négociation partagée des méthodes, moyens et responsabilité.

De plus, pour certains projets (exemple du Moulin de Brainans) les fonctions de mise en réseau des acteurs culturels du territoire et d'ancrage sur le territoire font désormais partie intégrante des missions confiées au lieu par les collectivités (notamment la DRAC et le département dans le cas cité).

2.1.3 - Constats

Nous constatons aujourd'hui via ces réalités et questionnements, une évolution des problématiques partagées par ces projets musiques actuelles en milieu rural. En effet, les questionnements qui concernaient il y a quelques temps, le renouvellement artistique, les comportements culturels, les nuisances... ; semblent désormais davantage intégrés dans le quotidien des réflexions des équipes et des projets de ces structures. Mais les projets sont aujourd'hui confrontés à deux axes nouveaux de problématiques à défricher :

- Une nouvelle population est à prendre en compte : la population des élus avec laquelle il faut trouver les instances, les méthodes et moyens de dialoguer, expliquer et construire ensemble les possibles développements de ces projets en synergie avec leur territoire.
- Et en ce qui concerne le territoire, au-delà du territoire géographique, le territoire politique, celui de la co-construction, du partage des enjeux et des responsabilités, est une prise de conscience récente. Il reste à trouver les possibles pour s'y investir, le comprendre et pouvoir y participer.

2.2 - Modèles économiques des lieux de musiques actuelles en milieu rural

2.2.1 - Introduction de la problématique

Arthur Gautier, chargé d'études pour l'agence ORAMA, chercheur au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique (CNAM/CNRS).

Cette thématique relative au modèle économique des lieux de musiques actuelles en milieu rural, peut être abordée selon deux axes de questionnements :

- Quels éléments caractéristiques peut-on extraire de l'analyse comparative des données de fonctionnement structurel et économique des huit lieux du panel de cette étude-action ?
- Existe-t-il une spécificité de fonctionnement économique, des lieux en milieu rural par rapport à des lieux, situés en milieu plus urbains, de typologie similaire si l'on considère la nature et le volume de leurs activités ?

2.2.1.1 - Des caractéristiques majeures, issues de l'analyse du fonctionnement économique et structurel des huit lieux du panel de l'étude-action

a) Les modes de gestion

Ces huit projets sont tous portés par des associations loi 1901 qui assument le projet artistique et culturel de ces lieux.

Néanmoins, dans deux cas sur huit, une entreprise commerciale de type SARL existe à côté de l'association pour gérer l'activité de débit de boissons.

Deux cas de figure se dessinent ainsi :

- Une seule et même structure associative gère l'activité culturelle et artistique et celle de débit de boissons. Cela soulève d'emblée différentes questions en termes de fiscalité, récupération de la TVA, etc.
- Une structure de type associatif gère la partie projet culturel et artistique, adossée à une structure de type entreprise commerciale, qui gère la partie débit de boissons.

b) Le bâtiment

Le bâtiment occupé par l'association appartient généralement à un privé pour cinq structures sur les huit du panel. Il est dans ce cas, soit loué (pour trois associations sur les cinq), soit mis à disposition à titre gracieux, pour les deux autres associations de ce premier cas de figure.

Deuxième cas de figure observé de façon plus rare, c'est une collectivité territoriale, en l'occurrence la communauté de communes, qui met à disposition gracieusement le bâtiment au profit de l'association (pour trois structures sur les huit du panel).

c) Les budgets

Le budget moyen des associations du panel est de l'ordre de 230 000 €, ce qui les situe dans les catégories des « petits lieux de musiques actuelles » au regard des données observées par exemple sur l'ensemble du réseau Fédurok (le budget moyen étant de 732 874 € en 2006).

Ces associations emploient en moyenne trois à quatre personnes en équivalent temps plein. L'exception notable est la Gare à Coustellet, qui emploie 11 salariés à plein temps et dont le budget s'élève à 500 000 €.

Néanmoins, la Gare est un cas particulier au regard notamment de sa pluriactivité comparable à celle des MJC avec forte activité de répétition (22 groupes, 1 200 heures par an), de formation, de multimédia, d'animation jeunesse...

d) Le bénévolat

Le bénévolat est très présent dans ces lieux, où une vingtaine de personnes en moyenne constituent un noyau dur actif qui s'implique essentiellement sur l'organisation des soirées, (billetterie, catering, accueil des artistes, contrôle des entrées et des loges, vestiaire, décoration, nettoyage, aide technique).

e) L'analyse des ressources

Les subventions publiques :

Elles constituent environ deux tiers (66% en moyenne) des ressources de ces associations. Parmi ces subventions, les principaux partenaires de ces huit lieux sont, dans l'ordre, le conseil régional (17%), le ministère de la Culture (16%), le conseil général (10%), le ministère du Travail via des aides à l'emploi (7%), les communes (4%) et enfin l'intercommunalité (2%).

Il faudrait néanmoins distinguer de façon plus précise les subventions qui sont versées pour le fonctionnement de l'association de celles, qui sont fléchées sur un projet ou le financement d'un emploi en particulier.

Les ressources produites par l'association :

Elles représentent donc environ 34% des ressources totales de ces associations.

Elles sont constituées en premier lieu par les recettes de billetterie, pour chacun des lieux du panel. Viennent ensuite les recettes du bar et/ou du restaurant, pour les associations dont les activités de débit de boissons et de restauration ne sont pas séparées.

Enfin, diverses prestations effectuées par ces associations représentent un apport marginal (moins de 5% des ressources totales), sauf pour la Gare de Coustellet qui développe plusieurs activités y compris extramusicales, à la manière d'une MJC.

f) La composition des conseils d'administration

Le conseil d'administration de ces associations est composé d'environ une dizaine de membres, tous issus de la « société civile ».

Dans un cas seulement, deux représentants des partenaires publics de l'association participent au conseil d'administration mais ne disposent que d'une voix consultative.

On peut remarquer que cette participation aux conseils d'administration des associations du panel est également une manière forte et libre de s'engager pour les personnes qui se sentent proches du projet et veulent contribuer autrement qu'en appui bénévole lors des soirées.

2.2.1.2 - Y-a-il une spécificité économique des lieux en milieu rural par rapport aux lieux en milieu urbain présentant des natures et volume d'activités similaires ?

Au regard des huit lieux du panel situés en milieu rural, et à partir de l'analyse du fonctionnement et des modèles économiques de lieux situés sur un territoire urbain, ayant sensiblement des volumes et natures d'activités similaires, on obtient les éléments de comparaison ci-dessous.

Les lieux en milieu urbains ont été sélectionnés sur des volumes, nature d'activités, mode de fonctionnement, « système de valeurs » quasi similaires à ceux des huit lieux en milieu rural afin d'essayer de mettre en avant le plus possible la variable du territoire.

Il s'agit pour le milieu urbain de : la Cave aux Poètes (Roubaix), le Tamanoir (Gennevilliers), les Passagers du Zinc (Avignon), la Lune des Pirates (Amiens), le Grenier à Sons (Cavaillon), le Réservoir (Périgueux) et Djazz à Dunkerque.

	Lieux ruraux	Lieux urbains
Effectif de l'échantillon	8	7
Population de la commune d'implantation	4 075	73 286
Jauge	297	311
Nombre de soirées par an	32	39
Nombre d'entrées par an	4 737	6 902
Fréquentation moyenne par soirée	148	177
Taux de remplissage moyen par soirée	49,88%	56,90%
Budget total	232 500	364 000
% de subventions	66%	63%
dont ministère de la culture	16	12
dont ministère du travail	7	3
dont conseil régional	17	8
dont conseil général	10	6
dont intercommunalité	2	5
dont commune	4	23
% de ressources propres	34%	35%
% masse salariale dans les charges	29%	32%
Nombre de salariés	4,00	5,14
Nombre de salariés en ETP	3,53	4,19
Nombre de bénévoles actifs	26	30

Comparaison de ces caractéristiques lieux en milieu rural / lieux en milieu urbain :

a) Le bâtiment

Pour les lieux en milieu urbain, le bâtiment occupé appartient dans la quasi-totalité des cas à la ville, à la différence des lieux en milieu rural qui sont situés majoritairement comme nous l'avons vu précédemment, dans des bâtiments appartenant à des privés.

Dans la construction des projets, en milieu urbain, il s'agissait bien souvent de trouver un lieu suffisamment adapté à la pratique des musiques amplifiées pour éviter de trop grandes

nuisances sonores et pour répondre le plus souvent à la demande d'un collectif associatif, qui poussait la municipalité à réhabiliter et mettre à disposition un bâtiment public.

Tandis qu'en milieu rural, ce sont des personnes qui ont pris l'initiative de consacrer une partie ou la totalité de leur propriété à une activité d'organisation de concerts, qui s'est étendue progressivement à d'autres activités.

b) Les budgets

On constate un écart d'environ 130 000 € entre le budget moyen des lieux ruraux (232 500 €) et le celui des lieux de même gabarit, même jauge, nombre de soirées par an quasi identique, en milieu urbain (364 000 €).

En dépit de cet écart, la répartition entre subventions et ressources produites par l'association est exactement la même dans les deux cas. Elle s'articule autour de deux tiers de ressources publiques, et un tiers de ressources propres. Néanmoins cette répartition similaire, n'implique pas de façon systématique un soutien public ferme et pérenne.

D'ailleurs davantage qu'un soutien public très solide, c'est plutôt un manque de ressources propres qui explique cette répartition budgétaire (deux tiers de soutien public / un tiers de ressources propres). En effet, différents facteurs peuvent justifier les difficultés pour les lieux en milieu rural à développer leurs ressources propres. Tout d'abord, si la billetterie représente certes le poste de ressources propres le plus important, ces lieux sont légèrement moins fréquentés que leurs équivalents urbains (4 737 entrées en moyenne, soit un remplissage de 49,88%, contre 6 902 entrées et 56,9% de taux de remplissage). On pense bien sûr aux problèmes d'accès, au manque de visibilité, à l'absence de transports en commun et à la fermeté des contrôles anti-alcoolémie... Les mêmes problèmes apparaissent pour le développement des activités de débits de boisson.

Par ailleurs, la faible contribution des prestations de services peut être en partie imputée à la moindre quantité de partenaires potentiels (espaces de loisirs, acteurs socio-éducatifs, autres associations...).

c) La répartition des ressources publiques

L'effet marquant est la différence de soutien financier des communes. En effet, pour les lieux situés en milieu urbain, ce soutien représente environ 23% des produits contre 4% pour les lieux situés en milieu rural.

A l'inverse, les régions participent de façon plus importante (aides au fonctionnement et à l'emploi) en ce qui concerne les lieux situés en milieu rural, ~17 % des ressources, pour une participation qui s'élève à hauteur de seulement 8% pour les lieux situés en milieu urbains.

De même l'intercommunalité, que l'on pouvait imaginer en faveur des territoires ruraux (phénomène de compensation et de solidarité territoriale) prend en fait, une part plus importante dans les ressources des lieux en milieu urbain, 5%, contre ~2% pour les lieux en milieu rural.

S'ajoute à ces éléments chiffrés, la donne de la « compétence culturelle » qui n'est pas encore assumée par l'ensemble des communautés de communes.

De plus, hors des pourcentages, si l'on considère les montants des soutiens publics, on peut remarquer que ces financements, excepté la différence importante des communes, sont sensiblement les mêmes, tant pour les lieux en milieu urbain que pour ceux en milieu rural. En effet, on ne constate pas un possible équilibrage territorial, qui pourrait par exemple prendre sa place dans le cadre de l'aménagement du territoire, et mettre en œuvre une certaine

compensation économique au regard des spécificités territoriales notamment en milieu rural (difficulté d'accessibilité, de mobilité des personnes..).

NB : Précisions sur le cas spécifique de la Gare à Coustellet, en termes de nature d'activités, fonctionnement et modèle économique.

L'association AVEC / la Gare réunit 3 pôles d'activités au sein de la même structure : musiques actuelles, multimédia, activités jeunesse. C'est pourquoi au regard des huit lieux « témoins » dans le cadre de cette étude action, sa masse salariale et son volume budgétaire globale peuvent sembler plus importants que ceux du reste du panel.

Néanmoins, si l'on ne prend en compte que la partie « musiques actuelles » dans les activités de la Gare, les données chiffrées concernant son fonctionnement sont ramenées à 5-6 équivalents temps plein pour un budget de 350 000 € sur les 500 000 € total de la structure. Ce qui rejoint les moyennes constatées sur les autres lieux.

Une des stratégies de développement de la Gare est de mutualiser en interne, pour l'ensemble de la structure, les postes administratifs, de communication et de direction et que chaque pôle d'activités spécifiques soit porté par 2 ou 3 personnes.

Toutefois, même si en termes de pérennisation économique et d'emploi cette stratégie n'est pas encore profitable, elle permet sur un plan davantage qualitatif, d'impliquer sur le projet de la structure, différents publics et de se confronter à différents modes de développement (secteur culturel / secteur sportif). Cette dimension est d'ailleurs bien perçue par les partenaires publics, même si l'équilibre économique de développement de la structure reste encore fragile.

2.2.2 – Échanges et débats

Cette introduction globale sur les caractéristiques économiques des lieux musiques actuelles en milieu rural a donné lieu à différentes remarques liminaires.

En effet, au regard des expériences de chacun, on ne constate pas aujourd'hui dans les musiques actuelles, de phénomène de « cohérence » en termes de niveau d'intervention publique au regard de la densité de population, et ce facteur se vérifie tant en milieu urbain que rural. De même la participation des différentes collectivités territoriales varie en fonction du territoire tant sur les axes d'intervention (aide à l'emploi, aide à un certain type de développement d'activités..) que sur l'historique de prise en compte des projets.

Toutefois, dans la relation aux collectivités, une donnée est partagée : la relative absence des communautés de communes (plus qu'en milieu urbain d'ailleurs) dans le soutien de ces projets musiques actuelles en milieu rural. De même une des différences majeures qui apparaît avec les structures musiques actuelles en milieu urbain de même dimension, reste l'écart budgétaire d'environ un tiers de moins pour les lieux situés en milieu rural.

Cet écart financier a des conséquences importantes sur la façon de mener les projets en milieu rural notamment en ce qui concerne :

- Les moyens consacrés à l'emploi permanent : niveau de rémunération, recours majeur à de l'emploi aidé, autre politique salariale à développer...
- Les rapports dans les partenariats
- La partie artistique et la programmation : plus locale, moins de tête d'affiche, petites jauges, niveau de vie de la population ...
- La philosophie globale du projet : recherche de solutions, de pistes de développements qui viennent compenser cette différence budgétaire.

Dans un second temps les échanges ont mis l'accent sur deux axes majeurs :

- A) La problématique de l'emploi dans ces structures en milieu rural
- B) Les critères, processus et modalités d'observation, de valorisation et d'évaluation des projets musiques actuelles en milieu rural : comment identifier et partager leurs spécificités ?

2.2.2.1- La problématique de l'emploi

L'ensemble des structures réunies dans le cadre de cette étude-action partage des difficultés à mettre en œuvre une structuration pérenne des équipes qui animent les projets.

En effet, on s'aperçoit que le ratio entre nombre d'emplois aidés par rapport au nombre d'emploi de ces structures déjà très faible, est très élevé.

D'autre part, les cadres d'emplois semblent plus précaires en milieu rural. On constate en effet, très peu de cadres dans les équipes, mais plus d'agents de maîtrise, avec également des écarts de rémunération à poste identique par rapport à certains projets en milieu urbain.

Certains témoignent même de l'impossibilité à mettre en œuvre même à court ou moyen termes une politique salariale au regard de leurs moyens économiques et dépendent des possibilités d'aides à l'emploi dont les critères évoluent également en fonction des dispositifs, des collectivités...

Cette donnée vient fragiliser considérablement le développement des projets, notamment par une rotation importante des salariés sur les différents postes en fonction des critères d'aide à l'emploi, par une « perte » importante en termes de formation-prise en main du poste-développement et fin d'aide à l'emploi qui oblige à un autre recrutement.

2.2.2.2 - Les critères, processus et modalités d'observation, de valorisation et d'évaluation des projets musiques actuelles en milieu rural : comment identifier et partager leurs spécificités ?

a) Certains critères spécifiques à valoriser

Différentes caractéristiques largement partagées influent sur le développement économique des projets musiques actuelles en milieu rural, même si leur observation, leur évaluation sont encore difficilement mises en œuvre, partagées, communiquées et valorisées.

Le bénévolat

Comme nous l'avons vu en introduction de cette thématique, le bénévolat est une donnée importante du fonctionnement de ces lieux. Outre la réponse en termes de développement personnel, de processus de rencontres et de socialisation, qu'il génère, il permet également aux équipes trop restreintes de trouver un appui essentiel au bon fonctionnement de la structure notamment sur les activités liées à l'organisation des concerts.

Néanmoins cet apport en réciprocité qu'est le bénévolat, n'est encore que très rarement voire jamais évalué et valorisé dans l'économie des projets.

Le bâti privé

Nous avons pu constater qu'une des caractéristiques majeurs à l'ensemble de ces projets musiques actuelles en milieu rural, est l'apport initial d'un privé, notamment en termes de

mise à disposition ou de location des bâtiments, à la différence des projets situés en milieu urbain où cette charge revient le plus souvent à la collectivité.

Or, de la même façon que pour le bénévolat, cette apport n'est peu ou pas pris en compte et valorisé dans l'économie de ces projets même si cette mise à disposition, à laquelle s'ajoute l'entretien des bâtiments... est un gain important pour la collectivité notamment en termes économiques.

Le développement artistique

Même si l'on peut constater de façon globale sur les projets musiques actuelles en milieu rural, la contrainte des volumes budgétaires dédiés artistiques, souvent peu élevés, il apparaît néanmoins que ces structures jouent un rôle effectif dans le soutien aux artistes et groupes en développement, en leur permettant tant des premières expériences de concerts que de résidences ou d'actions culturelles.

De plus, s'instaure également avec les musiciens et leurs équipes d'autres rapports que sur des circuits « habituels de diffusion », davantage liés à la notion d'accueil, d'implication sur le territoire et dans les projets. Les retours des musiciens montrent d'ailleurs un certain « attachement » à ce rapport davantage qualitatif avec les structures, rapport encore peu pris en compte par l'environnement professionnel des groupes (producteurs, tourneurs...). Ces structures représentent également un intérêt géographique dans la construction des tournées des groupes, qui permet une halte entre deux métropoles.

L'on s'aperçoit également, que pour ces groupes en développement, leurs tournées s'articulent le plus souvent autour d'une majorité de lieux en milieu rural. En ce sens une économie globale, liée à ce facteur de développement artistique via les lieux en milieu rural, pourrait être imaginée au niveau national.

Néanmoins, le débat sur la rémunération artistique, doit être posé de façon globale et collective, avec l'ensemble des acteurs afin de concourir collectivement à un certain équilibre territorial, artistique et économique, même si l'envie de solidarité sur ce sujet n'est pas forcément largement partagée.

Mais les structures de musiques actuelles, notamment celles adhérentes à la Fédurok, font preuve aujourd'hui d'une certaine maturité pour aborder ce sujet qui peut également être partagé avec certains types de labels, de producteurs, notamment via des structures plus transversales comme l'UFISC qui réfléchit à une contribution collective sur les régulation possibles par rapport aux conventions collectives ou encore via le SMA, qui réunit des acteurs partageant les mêmes valeurs sur l'ensemble de la filière musiques actuelles.

Là encore cette plus-value en termes de développement artistique n'est pas une dimension forcément mise en avant dans les projets des lieux musiques actuelles en milieu rural.

L'intérêt général / l'inscription sur le territoire

D'autres éléments peuvent être valorisés dans le rapport économique des projets musiques actuelles en milieu rural avec leur territoire.

C'est par exemple la capacité de ces projets à développer de l'attractivité pour le territoire, qui génèrera des retombées économiques par la suite.

Les sondages de provenance du public montrent ainsi la mobilité des personnes qui se déplacent davantage désormais par rapport à un attrait, une proposition artistique spécifique et qui par effets induits découvrent un autre territoire et participent de fait à sa vie économique.

De même, l'importance accordée aux producteurs et produits locaux dans certains projets génère tant des retombées économiques sur le local, qu'une valeur ajoutée au projet culturel, qu'une inscription plus forte sur le territoire.

De façon globale, on peut constater la réelle nécessité à échanger avec les élus et les personnels des collectivités territoriales afin de :

Clarifier la fonction de cette initiative privée dans le développement des projets culturels et artistiques en milieu rural. En effet, la suspicion, de volonté d'enrichissement personnel, est encore grande, en France, quand des entrepreneurs privés sont à l'origine d'un projet artistique et culturel à vocation d'intérêt général ou d'utilité sociale, alors qu'il y a une vraie convergence de vue et d'intérêt vers le développement local, l'attractivité du territoire, l'épanouissement de ses habitants. L'amalgame est trop souvent fait, au nom d'un raisonnement binaire public/privé, entre de petits entrepreneurs locaux et de grands groupes mondialisés, ce qui est d'autant plus discutable lorsque ces entrepreneurs sont constitués en association loi 1901 et assument le caractère non lucratif de leur activité.

Valoriser le coût réel de ces projets (valorisations comprises ainsi coûts évités à la collectivité) : Nous avons vu le côté réducteur des indicateurs quantitatifs qui positionnent la réflexion dans une perspective de court terme et qui ne disent pas tout de la réalité du fonctionnement et des enjeux de développement de l'association sur son territoire. Il s'agit là, de les combiner avec des éléments plus qualitatifs, pédagogiques et illustrant les aspects « moins visibles » des projets, dans une perspective de long terme.

La mesure des retombées économiques sur le territoire, même si on ne peut pas réduire le projet à cela, est une piste intéressante qui peut être démontrée : pour un euro de subventions publiques investi, combien d'euros de retombées en termes de dépenses locales ?

Exemple d'analyse sur les retombées économiques du projet sur le territoire : cas du Ninkasi Kao à Lyon.

A partir de certaines données objectives chiffrées, on s'est aperçu que pour 1€ de subvention injecté par la ville de Lyon dans le projet culturel, cela génère 12€ de retombées économiques directes sur la ville.

Les éléments pris en compte dans ce calcul sont une partie des salaires des personnes qui habitent sur Lyon, les frais d'accueil (hébergement, restauration..) des groupes qui se produisent au Ninkasi, les produits achetés aux entreprises lyonnaises.

Cette démonstration peut être intéressante pour les élus afin de justifier l'utilité de la subvention publique, et de briser le mythe du financement culturel à fonds perdus.

De même, la DDAI – Ministère de la Culture a édité en 2006 un document de travail sur les effets indirects induits par les projets culturels ramenés à la question du territoire. Toutefois, en milieu rural, la notion de territoire ne peut se résoudre à celle du territoire géographique d'implantation. En effet, au regard de l'éclatement territorial en termes de lieu de vie, lieu de pratiques culturelles, bassins économiques.... On assiste en milieu rural à un « éclatement territorial » qui impose de se questionner en termes de « territoire pertinent » dans ce type d'analyse (communautés de communes, pays....). Cela rejoint également la nécessité de poser avec les élus, les enjeux d'une solidarité territoriale.

b) Les enjeux et processus d'évaluation de ces projets

On constate globalement une évolution des répartitions budgétaires entre ressources produites directement par l'association et subventions publiques. En effet, pour la plupart des projets, l'activité culturelle a démarré grâce à l'activité de bar, de débit de boissons qui est devenue

aujourd'hui soit marginale par rapport au développement d'autres activités par la structure, soit assumée directement par une autre structure de type SARL, comme nous l'avons vu dans la première thématique.

Néanmoins, le lien entre évolution des projets et leur équilibre économique, même s'il n'est pas spécifique au seul milieu rural, questionne sur la pérennité de ces structures qui voient l'évolution de leurs projets davantage axée sur des activités de services (répétition, information, action culturelle...) dégagant moins de recettes directes que celle du débit de boisson par exemple.

Il questionne également le moyen de partager avec les élus directement concernés, ces enjeux de développement tant sur le fonds des projets que sur leurs modèles économiques de développement compte-tenu notamment des enjeux liés par exemple à la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) ou encore à la directive européenne sur les services.

En effet, la LOLF notamment, induit la nécessité de critères de performances économiques comme moyens d'évaluer la pertinence de projets notamment associatifs et leurs possibles attributions de subventions.

Il en va de même pour la directive européenne « Services » ou « directive Bolkestein » qui libéralise le marché des prestations de service et qui s'applique également aux services culturels les plaçant directement sur le champ de la libre concurrence et aux mécaniques du plus offrant économiquement parlant. Or, différentes dimensions inhérentes à ces projets, comme celles cités ci-dessus notamment (démarche de développement artistique, fort caractère d'utilité sociale...) sont à identifier plus précisément et à mettre en discussion avec élus concernés notamment, en termes d'évaluation de ces projets musiques actuelles en milieu rural. Et ce, afin de dépasser, avec les acteurs concernés (élus, techniciens...), les seuls critères de performance économique et envisager également la prise en compte d'autres paramètres : intérêt général, pertinence au regard du territoire....

A titre d'exemple, l'étude menée actuellement par l'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques) sur les missions globales des structures d'insertion afin de mieux valoriser leur utilité sur les territoires pour essayer d'inclure au-delà des critères quantitatifs, d'autres éléments d'évaluation plus qualitatifs qui permettent de mieux prendre en compte leur rôle et leurs fonctions globales.

L'enjeu majeur est en effet de sortir de l'approche binaire de ce qui est économiquement rentable ou pas. Il est surtout primordial de partager ces éléments entre structures et élus afin d'appréhender les mécanismes d'évaluation induits notamment par la LOLF, d'une façon qui tend à dépasser la simple appréciation en termes de masses économique, afin de prendre en compte également des indicateurs significatifs des caractéristiques singuliers et qualitatifs des projets.

2.2.3 - Proposition d'un modèle de développement économique global culture et territoire

Constat de base

La plupart des lieux du panel ont été obligés de recourir au développement de nouvelles activités afin, à la fois, de développer d'autres ressources financières et également d'optimiser les emplois en ayant des fonctions multiples sur chaque poste.

De ce fait, la présentation d'un tel projet, avec ces multiples entrées, aux interlocuteurs institutionnels, qui restent aujourd'hui des interlocuteurs de la culture, génère un manque de lisibilité :

- Comment évaluer des activités hors champ de la culture (loisirs, restauration, hébergement...)?
- Comment ne pas tomber dans l'impression d'« usine à gaz » qui peut effrayer les partenaires par les volumes d'activités ?

Il s'avère en fait que c'est souvent le sous-financement de ces lieux, au regard de leur projet artistique et culturel, qui a induit cette recherche de développement d'activités pour générer d'autres ressources possibles, afin de rechercher un meilleur équilibre économique.

Proposition : renverser le processus de départ et montrer comment un projet culturel et artistique correctement aidé peut être source de développement sur son territoire.

L'idée est de tenter une démonstration qui illustrerait comment, à partir d'un projet culturel et artistique **correctement financé**, on crée une source de développement potentiel sur le territoire. Il s'agit également par ce biais, d'inciter les élus et les techniciens à trouver des partenaires pour développer un projet plus global sur le territoire, à charge pour eux d'assumer collectivement le soutien du projet artistique et culturel.

Afin d'illustrer ce propos, on considère un projet global intégrant à la fois une partie culturelle et artistique, correctement financée notamment par les partenaires publics, et un commerce de type auberge.

Le projet artistique et culturel est ainsi financé sur la base des trois axes des missions « traditionnelles » d'une Scène de Musiques Actuelles :

- Diffusion
- Accueil d'artistes (filage, création, accompagnement...)
- Autres activités (répétition, action culturelle,...)

Le projet artistique et culturel va intégrer dans son budget de fonctionnement un volume financier non négligeable en termes d'accueil d'artistes et techniciens (restauration, hébergement,...) ; ce volume est par ailleurs augmenté par l'accueil de l'équipe (salariés, bénévoles...). Nous considérons que ce volume financier peut représenter un tiers du chiffre d'affaire global nécessaire au développement et à « la bonne marche » d'un commerce de type auberge. Nous considérons qu'un autre tiers du chiffre d'affaire peut être généré par le public : buvette pendant le concert, repas d'une partie du public du concert... Dans ce cas de figure, on constate que l'activité économique, de type auberge, a plus de chance de trouver son équilibre grâce aux deux tiers déjà générés par l'activité culturelle. Il est à noter, par ailleurs, que le public constituant ce 3^{ème} tiers directement lié à l'auberge, devient par effet induit, un public plus facile à capter pour le projet artistique.

En résumé nous avons un chiffre d'affaire de l'auberge qui peut être décomposé de la façon suivante :

- une 1^{ère} partie provenant du projet culturel et artistique avec, comme condition sine qua non, un subventionnement à hauteur de ses justes besoins,
- une 2^{nde} partie induite par l'activité du projet culturel et artistique,
- une 3^{ème} partie représentant l'activité développée indépendamment par l'auberge.

Trois avantages à ce type de montage :

- un projet artistique et culturel clair,
- un projet économique dont le risque est réduit,
- un croisement des publics davantage généré,

Néanmoins de par l'interaction entre les différents pôles il conviendra de poser clairement :

- les valeurs de chacune des parties prenantes et celles qui sont communément partagées.
- les éventuels modes de répartition et de mutualisation. selon trois axes des missions « traditionnelles » d'une SMAC

Et ce afin de permettre un réel projet global de développement et qu'on puisse identifier clairement les objectifs et effets des soutiens publics.

L'expérience du Moulin de Brainans rejoint ce schéma :

Considérant la partie du bâtiment encore exploitable au Moulin, l'idée est, avec la communauté de communes, d'aller vers la création de chambres d'hôtes qui seraient déjà louées de par les besoins en hébergement liés directement à l'activité du Moulin sur une partie de l'année et qui pourraient répondre à d'autres besoins (tourisme, séminaire...) le restant de l'année. En effet, on peut remarquer que le développement des projets des lieux musiques actuelles en milieu rural a permis soit de générer d'autres activités spécifiques soit de préserver certaines activités, de façon directement dépendantes ou associées (ex d'une activité de salle, de type festival par exemple, qui génère un taux de remplissage du camping avoisinant).

Néanmoins, le constat est partagé que ces interactions ne sont pas formalisées voire même pas partagées entre acteurs du même territoire.

D'autre part, l'avantage de ce schéma de développement est également de créer une dynamique territoriale en dehors du tourisme estival qui a sa propre économie. Néanmoins, afin de pouvoir répondre au postulat de base, soit le financement à sa juste valeur du projet culturel et artistique, il y a la nécessité d'impliquer dès le début l'ensemble des élus dans la mise en œuvre globale de ce schéma. Ils peuvent en effet être un relais majeur dans la recherche d'autres sources de financements, de partenaires notamment pour la partie de développement des activités commerciales. En effet, ce qui est à côté du projet culturel relève du développement économique global, de l'apport de services au territoire (auberges, tourisme...).

En ce qui concerne la définition du « justement ou correctement financé » pour la base du projet culturel et artistique, la Fédurok travaille actuellement avec le ministère de la Culture à la détermination des critères qui pourraient définir les besoins économiques d'une scène en ordre de marche. Ces critères partagés permettraient également d'évaluer, notamment en direction des élus, le coût des projets afin d'avoir une perception la plus juste possible des engagements et besoins que nécessite la mise en œuvre d'un projet musiques actuelles.

De plus, au-delà des données de masses budgétaires, une réflexion sur les notions de garantie de fonctionnement, de gouvernance démocratique, de travail en réseau ... est en œuvre afin de pouvoir certifier également de ces aspects liés à la mise en œuvre des projets.

Ces préoccupations rejoignent par ailleurs les notions de normes européennes qui certifient désormais même les modalités de gouvernance et responsabilités associatives. Cela permettrait en fait de poser une garantie entre les porteurs de projets et leurs élus locaux tant sur les besoins économiques, que les modalités, processus et enjeux de développement.

Dans le même sens, Opale, précise qu'ils développent actuellement un chantier en termes d'évaluation du financement correct des activités artistiques et culturelles.

Enfin, suivant cette logique on arrive en termes d'emplois à environ cinq à six postes équivalents temps pleins pour un projet culturel et artistique correctement soutenu alors qu'actuellement les moyennes en termes d'emplois se situent davantage autour de 3,5

équivalents temps plein. Et on va même jusqu'à huit équivalents temps plein pour le fonctionnement du projet global. Ce processus de développement est donc également générateur d'une dynamique d'emploi sur le territoire.

2.2.4 - Constats

Différents enjeux de développements économiques des lieux de musiques actuelles en milieu rural restent à développer :

- **La nécessité de poser les réalités économiques de ces lieux** qui tiennent compte de leurs spécificités et notamment des éléments à valoriser (bénévolat, bâtiment....).
- **La nécessité de les partager et de les expliquer** notamment aux élus et personnels des collectivités territoriales.
- **La nécessité d'affirmer ces modèles économiques de développement** des lieux en milieu rural et notamment de les affirmer collectivement par rapport à l'ensemble des mécanismes de fonctionnement du secteur.
- **La nécessité d'approfondir les besoins en termes d'emplois** sur ces structures ainsi que les mécanismes de structuration et de pérennisation des emplois.

2.3 - Politique partenariale des lieux de musiques actuelles en milieu rural

2.3.1- Introduction de la problématique

Par Luc de Larminat, délégué général du CNAR-culture, Opale.

Dans leur évolution, les lieux de musiques actuelles en milieu rural prennent en compte de façon croissante et de plus en plus impliquée, leur environnement et de leur territoire. Cela se traduit notamment par le développement de différentes missions et actions en réponse aux sollicitations du territoire, qui « dépassent » le plus souvent, le cadre de celles initialement proposées par le projet du lieu.

Ainsi ces lieux sont amenés à construire, à différents niveaux, des politiques partenariales qui peuvent s'articuler autour de trois grands types de partenaires :

- Les partenaires institutionnels et collectivités territoriales.
- Les partenaires acteurs culturels, éducatifs, sociaux ...du territoire concerné.
- Les partenaires relevant des acteurs et organisations professionnelles du secteur (société civiles, tourneurs, labels...).

Néanmoins se pose de façon globale et pour ces trois niveaux de partenariats possibles, la problématique des espaces et méthodes de concertation, celle des enjeux des conventionnements, des moyens de médiation et de régulation.

2.3.2 – Échanges et débats

2.3.2.1 – Les différents niveaux de partenariats

a) Les partenaires publics et collectivités territoriales

L'Europe

Le constat est largement partagé que les financements européens ne sont pas intégrés dans l'économie des lieux, le cas mis à part des aides spécifiques à l'emploi via notamment le FSE (Fond social Européen). Toutefois ces aides spécifiques à l'insertion et l'emploi ne représentent qu'une très faible part, quasi nulle (moins d'1%), dans le budget total des lieux qui les ont sollicitées (d'ailleurs très faible proportion de lieux surtout en milieu rural).

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le niveau européen de partenariat reste très complexe dans ses montages administratifs et dans la connaissance précise des programmes qui peuvent être sollicités. Un relai territorial (par exemple au niveau départemental) serait propice à la facilitation des relations entre les acteurs et l'administration européenne via notamment une médiation et un soutien administratif dans les réponses possibles aux différents axes d'intervention de l'Union Européenne.

D'autre part, au regard de l'économie globale des lieux de musiques actuelles et notamment ceux en milieu rural, se pose également la question de l'avance de trésorerie qui régit les règles de financements européens.

En effet, cette obligation d'avance de trésorerie pour la sollicitation des aides de l'Europe constitue un vrai frein pour la plupart des lieux au regard de leur capacité de trésorerie qui n'a pas la latitude à générer cette avance de fonds.

De plus, la plupart des financements européens sont prioritairement axés sur des activités liées à l'économie et au développement local. Ceci nécessite une mise en visibilité particulière de cette dimension des projets culturels, qui est réelle mais le plus souvent peu mise en valeur, afin que ce type d'aide puisse être sollicité par les structures culturelles (cf. exemple du projet des Articulteurs du Pays de Redon www.articulteurs.org).

L'Etat

- Le Ministère de la Culture et de la Communication

La part des financements de l'Etat via le Ministère de la Culture et les DRAC, reste jusqu'à aujourd'hui relativement importante dans le soutien aux lieux de musiques actuelles. Nous avons pu constater via l'atelier relatif à la thématique sur les modèles économique, qu'en ce qui concerne les lieux musiques actuelles en milieu rural, les financements Ministère de la Culture/ DRAC arrivent en deuxième place en termes de pourcentage dans les subventions des lieux (~16%) juste derrière les Conseils Régionaux qui participent à hauteur de 17% du total des subventions.

Néanmoins, depuis ces cinq dernières années on constate de manière générale, une diminution des interventions de l'Etat, voire pour certains lieux un désengagement total, ce qui vient fragiliser considérablement l'économie de ces lieux et questionne fondamentalement leur pérennité.

De plus, cette tendance va de paire avec une évolution globale du Ministère de la Culture dont la propension d'évolution s'affirme désormais vers un ministère de gestion plus que vers un ministère de missions.

- Le Ministère du Travail / les aides à l'emploi

On s'aperçoit aujourd'hui que la part des aides à l'emploi ministérielles tend fortement à diminuer voire à disparaître des ressources des lieux, même si elle avait pu être relativement importante, notamment dans le cadre du programme « nouveau service, emploi-jeune ». Cette donnée est une autre problématique à prendre en compte en ce qui concerne l'équilibre économique des lieux et la pérennisation de leurs emplois.

Les Conseils Régionaux

Même si pour ces lieux musiques actuelles en milieu rural, les financements régionaux restent relativement importants (17% des subventions), il est difficile de percevoir à l'échelon régional une réelle philosophie d'action motrice en termes de politique culturelle.

En effet, les Régions représentent aujourd'hui le niveau territorial où il pourrait y avoir le plus de déploiement de politiques mais leurs niveaux de soutien restent disparates, de même que leurs axes d'intervention qui peuvent aller du simple accompagnement de certains projets à l'impulsion régionale d'une dynamique pilotée par l'institution.

Les Conseils Généraux

Les conseils généraux ont du mal à s'incarner via une identité et une politique culturelle singulière.

De plus, ils sont aujourd'hui enfermés dans les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques, souvent trop directifs et qui la plupart du temps excluent les musiques actuelles.

Les Communauté de communes

Elles représentent actuellement le point de fragilité et de faiblesse en termes de soutiens aux lieux de musiques actuelles en milieu rural.

Outre le fait que la compétence culturelle ne fait pas partie de leurs compétences obligatoires, le niveau territorial lié à l'intercommunalité a beaucoup de mal à définir une réelle politique collective et conjointe. En effet, chacun des élus a tendance à défendre davantage son réseau et son territoire individuel, l'identité et la proximité singulière de l' élu étant moins valorisées en termes de retour d'image via l'intercommunalité. La maturité politique d'un réel développement territorial culturel à l'échelle d'une communauté de communes ne semble pas encore majoritairement atteinte.

Les Pays, espaces de concertation ou d'intervention ?

Les Pays restent encore davantage des espaces de partages d'expériences et de visions des territoires où peuvent se croiser de nombreux acteurs mais ne disposent pas de moyens d'intervention. D'ailleurs, certains lieux musiques actuelles ont investi leurs outils de développement, types conseils de pays, mais ces espaces d'échanges semblent rester « vains » en termes de débouchés pragmatiques sur le territoire.

Le constat similaire de relatif échec en termes d'échelon de mise en œuvre d'une réelle construction territoriale est partagé pour ce qui relève des conseils de développement au niveau des agglomérations ou des communautés urbaines.

b) Les autres acteurs culturels, socio-éducatifs, du territoire

La mise en œuvre de partenariats avec d'autres acteurs, indépendamment de ceux directement liés à la diffusion des musiques actuelles, en proximité sur le même territoire, s'avère de façon générale difficile à co-construire de manière pérenne.

La problématique du partage de valeurs communes, affirmées par les acteurs des musiques actuelles, se pose comme un frein au développement de ces partenariats.

Comment confronter et partager ces valeurs sans les détourner ?

Comment aller vers d'autres acteurs que ceux directement impliqués sur le champ culturel, comité de tourisme, acteurs du développement économique, mode de l'entreprise, parcs naturels... ? Comment créer des champs d'actions conjoints tout en gardant une identité spécifique, comment ne pas se positionner en acteurs concurrentiels sur un même territoire et partager de façon conjointe des enjeux de développement territoriaux et d'intérêt général tout en favorisant le développement de chacun ? Comment créer ces habitudes et espaces de coopération ? Quelle médiation est possible ?

Autant de questionnements qui, aujourd'hui, font partie des problématiques de développement des structures de musiques actuelles en milieu rural et qui constitue également de réels enjeux de développement des territoires.

Un premier frein est identifié dans la mise en œuvre de ces partenariats par le fait que le secteur des musiques actuelles surtout en milieu rural, au regard de sa proximité avec les populations, génère une dimension affective, un attachement singulier des personnes qui fréquentent les structures au-delà du service premier qu'elles viennent chercher.

Ceci est d'ailleurs partagé de la même manière sur des structures implantées en milieu urbain qui défendent cette notion de proximité dans leur projet notamment à l'échelle de quartiers géographiquement limités.

Cette dimension affective inhérente à ce type de lieux de musiques actuelles, n'est pas forcément une donnée commune aux autres acteurs du territoire (centre social, service jeunesse, autres institutions culturelles) qui peuvent l'appréhender soit en défaut, comme une non-reconnaissance et donc partir sur un sentiment négatif et de dévalorisation par rapport à la structure musiques actuelles, soit orienter le partenariat sur ce potentiel « affectif » de relations privilégiées avec la population à des fins davantage « utilitaristes » ou communicationnelles.

D'autres partenaires, encore très peu sollicités et qui peuvent pleinement participer à cette co-construction restent à associer au développement des projets : CCI, chambre régionale d'agriculture ...

c) Les partenaires organisations professionnelles

La problématique de la présence artistique en milieu rural est soulevée notamment via les coûts importants qu'elle engendre au regard des possibilités économiques des structures et également au regard des infrastructures spécifiques au milieu rural (hors les murs, diffusion dans des lieux divers, salles polyvalentes...).

Cette problématique de solidarité territoriale doit être posée de façon plus large avec l'ensemble des acteurs impliqués (sociétés civiles, acteurs, fédérations, CNV, producteurs...).

Jean-François Paux pour le CNV (Centre National des variétés), rappelle que le CNV est dans une logique de redistribution qui doit exister là où le besoin se fait le plus sentir et que la problématique de la diffusion en milieu rural avec ses spécificités, doit être davantage prise en compte pour garantir l'irrigation artistique du territoire.

→ Constats sur ces différents partenariats

On s'aperçoit à travers les différentes problématiques liées aux partenariats territoriaux que la résonance des projets de musiques actuelles est plus étendue que leur territoire d'implantation immédiat et/ou leur territoire administratif. D'où une difficulté majeure à réunir différents niveaux de collectivités qui ne se sentent pas forcément impliqués par le projet de part une entrée soit territoriale soit d'intérêt en termes de développement.

De là, la problématique du territoire pertinent versus le territoire d'implantation ou administratif et des collectivités qui y sont impliquées, se pose pleinement en termes de partenariats et d'habitudes de concertations à insuffler et construire.

De même la question du « chevauchement » des différents échelons territoriaux apparaît parfois notamment au niveau local, entre par exemple les départements et les pays, les communautés de communes. Ceci complexifie les contractualisations possibles des partenariats soit en termes de lisibilité (qui intervient, à quel niveau, n'y-a-t-il pas double

intervention ?...) soit en termes de processus d'intervention (financement sectoriel/financements par projets, financements au fonctionnement..).

De plus, nous avons pu constater que la notion de partenariat avec une initiative privée est nouvelle pour les politiques qui identifient les musiques actuelles davantage sur l'aspect concerts et distraction que sur les différentes déclinaisons accompagnement, amateurs, multimédia, musique enregistrée, inscription territoriale,

Les politiques ne sont pas habitués à ce dialogue différent proposé par les structures de musiques actuelles, dialogue qui inviterait de manière transversale à partager les enjeux d'une co-construction au service du territoire et de ses populations en tenant compte d'une initiative historiquement privée.

D'autre part, à travers cette notion de partenariats se dessine la question de la valeur ajoutée qu'ils peuvent mettre en œuvre en termes d'emplois, d'attractivité, de dynamisation et/ou maintien d'activités économiques en partie induite par l'implantation des structures musiques actuelles sur un territoire et ce d'autant plus en milieu rural.

De là, il apparaît également la nécessité d'une meilleure lisibilité des projets musiques actuelles afin de pouvoir en saisir l'ensemble des dimensions et des champs dans lesquels ils s'impliquent. C'est en effet par la mise en lumière des spécificités de ces lieux que différentes pistes de pérennisation des relations avec les partenaires existants vont pouvoir être trouvées voire impliquer d'autres partenaires

Enfin, la question de l'évolution des territoires, de leurs outils de développement (SCOT, CUQS...) et des moyens de garantie d'équité territoriale semble un enjeu majeur dans les positionnements à venir en termes de co-construction et de développement des territoires. Comment les lieux de musiques actuelles peuvent-ils s'en emparer, y participer, rester dans cette dynamique de développement ? Autant d'enjeux primordiaux afin de pouvoir participer pleinement à la construction partagée des projets et des territoires.

2.3.2.1 - Les enjeux des conventionnements pluripartites et pluriannuelles

a) Les constats positifs

Un acte de participation et d'engagement collectif

Le constat est largement partagé que la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pluripartite et pluriannuelle constitue un acte fort et fédérateur de reconnaissance des missions d'un acteur culturel, par différents partenaires. Elle témoigne d'un pacte de confiance qui ne doit pas se limiter à un outil de « surveillance » ou à un instrument uniquement technique, qui administrerait les relations entre l'acteur culturel et ses partenaires.

En ce sens, dans l'élaboration de ces conventions pluripartites, l'interlocuteur privilégié doit rester le politique et pas exclusivement l'administratif afin que les conventions demeurent des processus de dialogue et construction au regard d'enjeux de développement négociés et partagés.

Toutefois, par ce fait, elles se positionnent également comme élément de rupture par rapport aux habitudes de travail et relationnelles des différents partenaires publiques et collectivités territoriales.

En effet, ces conventions obligent les différentes collectivités et représentants de l'Etat, qui ne travaillent que rarement de façon conjointe, à s'engager collectivement autour d'un projet le plus souvent associatif.

De même, elles rompent les systèmes mécaniques de financements en cascade induits par la participation d'un partenaire qui oblige celle d'un autre. Elles constituent donc une approche du partenariat différente et encore peu usitée notamment chez les collectivités territoriales. Elles impliquent donc de la part des différents partenaires une démarche volontaire de participation et de co-engagement.

D'autre part, pour certains lieux de musiques actuelles en milieu rural, la notion de plusieurs partenaires réunis autour d'un même projet culturel et territorial revêt une importance majeure en termes de garantie d'un missionnement qui défend l'intérêt collectif et général et l'autonomie de la structure culturelle sans la « stériliser » dans un rapport unilatéral avec une seule collectivité.

De plus, pour certains lieux cet engagement pluri partenarial est le gage d'une obligation de négociation collective et impliquée, autour du projet culturel, permettant ainsi éviter le désengagement abrupt et soudain d'un partenaire.

Une inscription dans la durée

L'inscription dans le temps de ces conventions (souvent 3 ans) permet aux acteurs culturels notamment associatifs, de projeter leur structuration en tenant compte du rythme de ces conventions et non plus de subir un développement soumis aux aléas de différents partenariats.

Pour certains lieux musiques actuelles en milieu rural, la notion d'engagement dans la durée associé aux soutiens financiers des différents partenaires, a permis de poser les bases de la pérennisation notamment d'emplois aidés.

Cette structuration dans le temps permet d'envisager le développement des projets culturels de façon plus sereine et construite selon différentes réalités qui peuvent aller de paire avec les engagements déterminés via ces conventions.

Une approche culturelle plus large et affirmée

De part leur dimension pluripartite impliquant différents niveaux de collectivités territoriales et partenaires publics, ces conventions de missionnement induisent un rapport différent au projet culturel.

En effet, ces enjeux de développement sont par ce biais, considérés de manière plus large en fonction des différents partenaires impliqués et de leurs politiques culturelles respectives.

Cette approche pluri-partenaires, surtout quand elle implique des collectivités territoriales, induit une lecture globale du projet culturel et artistique plus affirmée dans son rapport au territoire et sur des missions qui dépassent la stricte diffusion artistique, missions qui jusque là étaient mises en œuvres par les structures mais davantage sur le mode de la réponse engagée par défaut.

Ainsi via ces conventions, on assiste également à la formalisation et la reconnaissance pour les lieux de musiques actuelles de leur rôle d'acteur en responsabilité du développement globale des pratiques culturelles sur leur territoire.

b) Les problématiques

Des financements figés

Même si la règle comptable de l'annualité budgétaire s'applique de plein à ces conventions pluri annuelles, et même si elles garantissent une certaine base d'engagement financier des partenaires, elles peuvent en contrepartie figer les montants des soutiens financiers accordés sur la durée de la convention.

Par ce fait, ce mécanisme va à l'encontre du simple maintien du niveau initial de la subvention qui, à son terme, aura subi les incidences de hausses du coût de la vie et des mécanismes conventionnels liés aux salaires par exemple. Les soutiens financiers accordés seront donc inférieurs à leur valeur réelle au démarrage de la convention.

Sans prise en compte de cette problématique, la structure culturelle est contrainte de développer son projet avec des financements qui diminuent de fait. Ce qui va à l'encontre des objectifs même de poser des cadres et enjeux partagés de développement via ces conventions d'objectifs et de moyens.

Dans le même sens et sous couvert de la convention signée, certaines structures ont été confrontées à un renvoi en fin de convention pour l'étude d'une possible évolution des subventions accordées, même si une évolution du projet ou de son contexte aurait pu justifier une reconsidération des soutiens financiers attribués.

Les limites de la démarche de co-construction

Il est constaté que dans la démarche d'élaboration de ces conventions, dans le meilleur des cas elle est en résonance à des textes cadres d'intentions politiques d'un niveau de collectivité territoriale, mais pas toujours, et le plus souvent ce sont les lieux qui sont contraints d'écrire seuls les contenus des conventions.

La réelle démarche de co-construction est peu mise en œuvre et on assiste à une différence de positionnement et d'implication globale entre les acteurs qui sont dans l'attente d'une co-construction pleine avec les partenaires alors que les partenaires eux-mêmes sont davantage dans une posture de validation à posteriori. Dans la majeure partie des cas, ils valident le fait qu'un projet associatif puisse croiser leurs politiques publiques mais ne s'impliquent pas dans un réel partage d'enjeux culturels qui viendraient nourrir leurs intentions politiques.

L'évaluation

L'évaluation du développement d'un projet culturel et artistique durant la période de son conventionnement pluriannuel et pluripartite reste une problématique majeure largement partagée par les lieux de musiques actuelles. Même si la nécessité d'évaluation fait désormais partie intégrante des conventions de missionnement, via un notamment un comité de suivi qui réunit l'ensemble des partenaires, on s'aperçoit qu'elle est le plus souvent demandée aux lieux, sous la forme donc d'une auto-évaluation et que les comités ne se réunissent pas sans l'impulsion ou la demande des structures.

On s'aperçoit également que pendant la durée de la convention, les échanges et contacts avec les partenaires politiques sont davantage distendus et qu'au bout de la convention toute la démarche d'explication et de partage des enjeux du projet culturel et artistique est à réactiver entre les partenaires et les lieux ainsi que « l'habitude de connaissance et compréhension réciproque ».

Il s'agit au-delà du processus technique de conventionnement de trouver des espaces de partage réciproques des réalités de chacun et du contexte du projet, ainsi que des habitudes de concertations régulières afin de maintenir une dynamique de co-construction entre partenaires et acteurs d'un projet culturel ancré sur son territoire.

D'autre part la problématique de l'évaluation soulève celle des critères retenus qui croise différents enjeux, celui de leur définition et partage (partie de l'activité visible, celle moins visible), celui des obligations notamment dans le cadre de la LOLF, celui de la mise en œuvre de l'évaluation (qui et avec quelle méthodes...).

c) Les perspectives

La notion de « chef de file »

Par rapport aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des procédures d'élaboration de ces conventions pluripartite d'objectifs et de moyens, la problématique du défaut d'un partenaire « chef de file » en milieu rural qui donnerait l'impulsion, se pose comme un frein possible à cette démarche.

Est-ce qu'une différence milieu urbain / milieu rural, autour des conventionnements collectivités – lieux musiques actuelles ne viendrait pas du fait qu'en milieu urbain, un niveau de collectivité territoriale s'empare du rôle de chef de file (le plus souvent la Ville) et donne ainsi l'impulsion à la démarche de conventionnement ?

Le rôle des Préfets

En réponse aux problématiques de réunion des différents partenaires dans cette démarche de co-construction et de conventionnement avec les acteurs musiques actuelles, la sollicitation du Préfet comme vecteur neutre de ralliement peut permettre une avancée efficace.

En effet, de part son rôle prépondérant de représentant de l'Etat, le Préfet fait figure d'autorité dans l'invitation des différents partenaires à contribuer à la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de moyens.

De même, de part leur transversalité d'action, les préfectures peuvent indéniablement être le vecteur de croisement de certains partenaires que les lieux n'ont pas pour habitude première d'avoir en partenaires (DDASS, Environnement,...).

De plus, via les prérogatives et les pouvoirs désormais remis au Préfet de Région (aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle...), certaines pistes de travail et de développement des projets musiques actuelles peuvent se concrétiser de façon opportune.

Enfin, l'association des Préfets à cette démarche de conventionnement permet également de poser les bases d'une meilleure compréhension réciproque et ainsi peut-être éviter des réactions plus abruptes sur certains champs qui dépendent directement des compétences préfectorales (sécurité, horaires de fermeture.....).

Le rôle des fédérations

En ce qui concerne les méthodes liées aux modes de contractualisation, on constate un déficit de constat partagé qui pose ensuite le problème de l'évaluation : comment évaluer quelque chose non clairement défini au départ ?

Envisager une réelle évaluation suppose effectivement un point de départ négocié ainsi que ses évolutions envisagées. Il y a effectivement nécessité à poser en préalable, entre les acteurs et leurs élus, une vision contradictoire et partagée de l'environnement, des objectifs, du projet culturel et de son territoire au-delà du simple état des lieux. Il s'agit de dépasser l'état de fait pour arriver vers un constat partagé et dynamique qui problématise les enjeux de développement du projet. Cela passe aussi par l'animation des relations entre la structure et ses partenaires.

Et cela suppose que les fédérations soient acceptées dans ce rôle d'apport externe, de distance, de vision globale, ce qui n'a pas toujours été le cas notamment de part les services déconcentrés.

Ainsi, en réponse à ces différentes problématiques, les fédérations Fédurok et FSJ sont confrontées à un double enjeu :

- Aider à donner une lecture plus précise et globale des projets des structures, concourir à leur meilleure mise en visibilité.
- Aider les structures à se développer notamment au regard de leurs bases et modèles économiques en situation de fragilité.

Pour ceci, elles doivent développer des méthodes de travail qui puissent répondre à ces enjeux tout en étant pleinement accepté par les structures. Ces méthodes reposent notamment sur l'acceptation de la transparence sous couvert de confidentialité et d'anonymat ainsi que des retours qui peuvent s'avérer exigeant dans la remise en cause des mécanismes de fonctionnement des structures.

Elles reposent également sur le fait que les acteurs doivent rentrer dans une problématique qui va au-delà de leur propre portage et développement, pour trouver des ressources dans la mise en réseau et accepter en retour que le réseau puisse avoir une lecture, partager les expériences. Ce sont les enjeux majeurs de l'observation participative et partagée mise en œuvre depuis quelques années.

De plus, il y a nécessité pour les fédérations et les lieux à pouvoir poser un contrat d'accompagnement dans la durée à partir des réalités singulières et objectives spécifiques à chaque structure.

Il faut également que ce processus puisse trouver un écho dans une dynamique collective, et des outils mutualisés à mettre en place, afin que la structuration collective des acteurs au niveau territorial dépasse la simple mise réseau et tende vers un véritable outil au service des acteurs et des territoires.

2.3.3 - Constats

A l'issue de ces échanges, différentes nécessités apparaissent pouvant contribuer à l'amélioration et au développement des modes de partenariat entre lieux de musiques actuelles notamment en milieu rural et les partenaires des territoires, qu'ils soient partenaires publics, acteurs du développement économique, éducatif, social, environnemental... du territoire ou encore représentants du secteur professionnel des musiques actuelles :

- La nécessité d'accroître la mise en visibilité sur les réalités des structures musiques actuelles en milieu rural afin d'en saisir davantage les possibles axes de développement et de partenariat possibles.
- La nécessité, notamment pour les fédérations, d'organiser une animation et une médiation des relations entre acteurs et partenaires afin de poser et mettre en œuvre collectivement les enjeux, méthodes et outils de partenariats.
- La nécessité de mutualiser les outils et expériences notamment dans le champ de la mise en œuvre des partenariats (évolution des territoires, programmes, méthodes...).

2.4 - Synthèse du séminaire et pistes de préconisations

2.4.1 – Introduction

Steve Gormally, Président de l'association Promodégél / Moulin de Brainans (Jura), intervenant et formateur indépendant sur la création d'activités en milieu rural et le développement des territoires ruraux.

On peut constater des similitudes entre l'évolution des réflexions de ce séminaire sur le champ culturel et celles qu'il y a pu avoir par exemple sur la place de l'agriculture ou sur la place des politiques de l'emploi en milieu rural. Les questionnements ne sont, en effet, pas éloignés et sont amenés à croiser les mêmes problématiques.

A savoir, notamment quelles corrélations, adéquations, synergies peut-on trouver et mettre en œuvre entre projet d'une structure (via son projet associatif, culturel et artistique, de développement de lieu éventuellement..) et les politiques publiques d'une collectivité territoriale qui a un projet de développement local sur un territoire donné et qui se questionne sur les différents enjeux de ce développement ?

De plus, on peut observer que les difficultés communes résident dans le fait de créer les habitudes de dialogues, de négociations, d'échanges et de partage sur les articulations, les interactions et les co-constructions possibles, sur les enjeux et les moyens d'évoluer ensemble dans une approche harmonieuse entre acteurs de terrains et représentants des collectivités.

Un autre rapprochement possible avec les problématiques de développement notamment en milieu rural, rencontrées sur d'autres secteurs que celui de la culture, est la façon dont se développent les structures.

En effet, on constate de façon globale, dans le temps et concernant l'ancrage sur un territoire donné, un facteur de développement qui tend vers la diversification des fonctions des projets.

D'un cœur de métier lié à la diffusion de spectacles, l'accueil de publics et l'accompagnement des pratiques artistiques, en ce qui concerne le secteur des musiques amplifiées, les projets évoluent vers un développement de leurs fonctions de façon progressive, au fil de leur développement et leur ancrage sur leur territoire, sans forcément que ce processus soit formalisé voire conscientisé de façon claire, tant par les acteurs eux-mêmes, que par leurs partenaires publics.

On peut alors schématiser ainsi ce processus de développement :

- Le cœur de métier qui doit être stabilisé pour développer d'autres activités : **le FAIRE**
- Le développement de fonction de veille, d'écoute, d'observation de son territoire qui permet de répondre par une prise en compte de la demande de son environnement et de son territoire : **le FAIRE MIEUX**
- La diversification d'activités : **le FAIRE PLUS**. En effet, dans cette phase, la structure inscrit alors son développement au-delà de son cœur de métier initial par une prise en compte des attentes du territoire non satisfaites, des besoins émergents qu'elle est en capacité d'intégrer dans son développement. La structure devient ressource pour le territoire et participe à un certain nombre de mécanismes de développement

territoriaux en lien fort avec les collectivités ainsi qu'avec son développement intrinsèque.

Marie-Thérèse François-Poncet, vice-présidente d'honneur de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC).

La relation entre élus et acteurs culturels, notamment des musiques actuelles, induit des rapports nouveaux et différents de ce qui est vécu communément par les porteurs de politiques publiques.

- Une différence d'interlocuteur de part l'émergence des acteurs qui ont porté des projets à la collectivité publique. Cette démarche nécessite d'entrer en échanges, négociations voire co-construction.
- Une différence de rapport aux autres, au territoire. Les acteurs de musiques actuelles se sentent majoritairement investis d'une responsabilité qui dépasse le simple enjeu du développement de leur structure pour concerner celui de leur environnement local.
- Un professionnalisme et un engagement du secteur mal connu des élus et de leurs équipes.
- Un rapport qui renverse l'habitude de « l'offre » des collectivités territoriales pour se placer sur la notion de « réponse » qui doit intégrer la logique de l'autre.

De plus, si l'on se focalise sur le milieu rural, on peut constater d'autres singularités, à savoir :

- La prédominance de l'initiative privée dans la mise en œuvre des projets incluant même la plupart du temps, la mise à disposition du bâti privé.
- La différence de moyens d'intervention et de soutien des collectivités locales de proximité (villages, villes) en milieu rural.

Enfin, on s'aperçoit, si l'on considère plus largement ce champ artistique, que ces musiques souvent qualifiées d'urbaines dépassent de très loin le cadre urbain. Ce sont des musiques de société qu'elles en épousent toutes les évolutions et c'est pour ces raisons qu'elles doivent être prises en compte de façon attentive par les politiques publiques.

Il y a une nécessité à accompagner les élus sur le cheminement de compréhension de ces musiques et pratiques artistiques, afin de dépasser le sentiment d'appréhension qui peut être ressenti de par, notamment, une méconnaissance de ces pratiques musicales et de leurs réalités.

De plus, le lien entre élus et fédérations (notamment la Fédurok et la FSJ) est d'autant plus important qu'il permet aux élus de confronter leurs points de vue et analyses qui nourrissent les politiques mises en œuvre, et ce, de part la somme d'expériences, de situations, d'éléments de comparaison et de réflexions inhérente à ces fédérations.

2.4.2 - Un regard transversal sur la problématique du dialogue acteur culturel en milieu rural/collectivités publiques partenaires : L'exemple du Run Ar Puñs

Comme il a été rappelé en introduction, ce séminaire national a été impulsé suite à une expérience d'accompagnement réalisé au Run Ar Puñs dans le cadre d'un DLA, dispositif local d'accompagnement, expérience qui a initiée l'idée d'une réflexion collective sur la spécificité des lieux de musiques amplifiées/actuelles en milieu rural.

Cet accompagnement relevait de 3 objectifs majeurs :

- La transmission du lieu et du projet porté jusqu'ici par une initiative personnelle et privée.
- La mise en œuvre d'un plan de développement de l'association RAPASS et de ses activités.
- Et le reconventionnement de l'association avec ses partenaires publiques, suite à une première convention d'objectifs sur les années 2002-2004 qui avait été signée à l'époque par la Ville de Châteaulin, le Conseil Général du Finistère et le Ministère de la Culture via la DRAC Bretagne. A son terme, cette première convention n'a pas été renouvelée de facto, mais dès 2005, la région Bretagne a rejoint le tour de table et a permis de diversifier les axes de développement du projet en impulsant une autre dynamique dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique culturelle. Aujourd'hui, l'association est dans l'attente d'un prochain conventionnement pluripartite et pluri annuel.

Cette expérience autour de la nature des relations et des modalités de relations avec les partenaires publiques et territoriaux posent différentes problématiques partagées par d'autres acteurs associatifs des musiques amplifiées/actuelles, à savoir :

- Quel espace de lisibilité, de partage des attentes respectives et réciproques aux acteurs culturels et aux collectivités territoriale, est-il possible de trouver, de mettre en place, d'animer, par qui, pour avancer vers plus de compréhension commune des réalités de chacun et des enjeux de développement tant du projet que du territoire ?
- Quelle méthode faut-il mettre en œuvre, qui permette d'avancer sur un accord conventionné et qui permette à chacun de se retrouver de façon régulière, tout au long d'une période donnée de développement d'un projet ?
- Quelle représentativité des différents partenaires publiques pour garantir l'enjeu de fonds en termes d'équité territoriale, d'égalité d'accès aux pratiques artistiques, qui ne peuvent pas relever que de la seule responsabilité des collectivités de proximité.

Le Conseil Régional de Bretagne explique que, pour sa part, le choix a été voté en 2005 de développer une politique culturelle qui favorise la présence d'artistes sur le territoire et ce au regard de la spécificité territoriale bretonne c'est-à-dire une vitalité associative en termes de relais de terrain et un nombre important d'artistes ainsi que des pratiques artistiques bien présentes sur le territoire régional.

La problématique posée par la Région était alors de renforcer la rencontre entre artistes et populations, afin d'appuyer l'entrée territoriale de la politique culturelle régionale, de casser les frontières entre pratique amateur/pratique professionnelle, entre tailles de structures. Les politiques contractuelles (conventions pluriannuelles) ont été les outils de cet accompagnement.

De même, le Conseil Régional de Bretagne a posé comme conditions de son intervention, l'implication d'échelons territoriaux locaux autour du projet, quelque soit leurs formes (subvention, mise à disposition de locaux, partenariat technique...). Il s'agit, par ce biais, d'appréhender notamment l'intérêt de la collectivité de proximité pour le projet qui doit traduire par là même, l'intérêt des citoyens pour ce même projet.

Enfin, la politique de la Région Bretagne évalue également la dimension du rayonnement culturel du projet qui se situe au-delà de l'aspect strictement géographique mais qui prend en compte la dimension de vitalité, de résonance, de dynamisme pour le territoire au-delà de ses frontières administratives et physiques.

Pour le conseil général du Finistère, les axes de politique culturelle s'articulent notamment sur une politique de professionnalisation des artistes, de développement culturel des territoires et ce, notamment dans le domaine des musiques actuelles.

Le conseil général précise que la notion d'engagement des équipes lui semble très importante et très caractéristique du secteur des musiques actuelles tant de la part des moyens humains rémunérés que via les bénévoles qui font vivre ces projets.

Néanmoins, différents facteurs interrogent la nature et les modalités de relation entre acteurs culturels des musiques actuelles et représentants des collectivités :

- **Les "nouveaux" échelons territoriaux** : La difficulté d'intégrer dans les montages partenariaux les "nouveaux échelons territoriaux", comme par exemple ceux des pays, des communautés de communes, est partagée. Comment aborder ces échelons territoriaux ? Avec quel moyens de médiation, quels relais de la part d'autres collectivités territoriales (conseil régional, département...)? En effet, la différence de maturité ou d'expériences notamment par rapport au dialogue avec secteur culturel de ces échelons territoriaux, questionne sur l'efficacité à les intégrer dans des procédures de co-construction, même si les communautés d'agglomérations sont aujourd'hui les nouveaux interlocuteurs territoriaux qui commencent à s'emparer de l'enjeu culturel.
- **La prise en compte de l'initiative privée et d'une économie singulière aux projets de musiques amplifiées/actuelles** : D'autre part, la difficulté de la part des collectivités publiques et territoriales dans la prise en compte de l'initiative privée, qui caractérise historiquement ces espaces dédiés aux musiques amplifiées/ actuelles même parfois sur le bâti, comme c'est le cas au Run Ar Puñs par exemple, reste un frein majeur qu'il faut lever afin d'avancer sur la co-construction des projets et des partenariats. D'où la nécessité de qualifier précisément ces positionnements notamment économiques qui ne rejoignent ni la vision de l'économie strictement marchande et lucrative, ni celle de l'économie industrielle, ni celle de l'économie strictement publique, axes largement perçus comme les seules réalités du secteur des musiques actuelles.
- **La temporalité** : De plus, le facteur de la temporalité respective à chacun des interlocuteurs est souvent un frein à la mise en place des conventionnements. Le temps de l'acteur culturel et de sa programmation d'activités et le temps de décision, de validation des collectivités évoluent sur des échelles bien différentes. Se pose donc la question de la possibilité de mettre en place une temporalité la plus partagée possible afin d'être dans une visée réellement co-construite.
- **L'espace de partage et de confrontation des enjeux des partenariats entre acteurs musiques actuelles et collectivités territoriales** : La question dominante s'articule autour de l'animation et du suivi du dialogue entre acteur culturel et représentants des collectivités territoriales dans cette démarche de co-construction et de conventionnement. Comment organiser l'animation collective ? Quels sont les espaces adéquats ? Quel suivi des partenaires tout au long du développement des

projets, des conventionnements ? Quels constats partagés ? Quelles attentes du territoire en termes de développement des pratiques ? Comment évaluer et partager l'évaluation ? Par qui est mené l'évaluation et avec quelle méthode ? Sont autant de questions qui nécessitent une mise en place méthodologique et un partage des enjeux des relations partenariales afin d'aboutir à une réelle relation de co-construction.

De même, il semble important de pouvoir partager les enjeux de développement du territoire, entre élus et acteurs, au-delà de l'évaluation des objectifs et des missions du projet culturel stricto sensu.

Il s'agit de percevoir, d'échanger les visions respectives quant aux besoins ressentis par les différentes parties, en termes de territoires, de pratiques artistiques, d'évolution des attentes des populations.

Il semble nécessaire également de se projeter dans une échelle de temps qui réponde aux évolutions des attentes des populations, ainsi qu'à celle des collectivités pour une meilleure connaissance de l'environnement ainsi qu'une formation réciproque en termes de perception du territoire, afin d'être force de proposition en meilleure adéquation avec cet environnement.

De plus, les équipes des lieux musiques actuelles expriment la nécessité et l'envie de proposer un projet culturel et artistique en cohérence avec un réel objectif de développement du territoire, qui soit également partagé avec les partenaires publiques en termes d'intérêts politiques de développement, de valeurs et d'enjeux sociétaux au-delà des cadres administratifs et financiers du partenariat.

Cette nécessité d'associer acteurs et élus pour confronter les observations du territoire et ne pas se laisser déposséder de ce dialogue notamment par des structures intermédiaires (départementales ou régionales) semble être un facteur majeur de la démarche de co-construction.

Enfin, il semble donc essentiel de créer cette dynamique de dialogue avec les représentants des collectivités territoriales, pour ne pas fantasmer un développement de projet qui ne serait pas en adéquation, en résonance au développement des enjeux politiques du territoire.

2.4.3 - Conclusion du séminaire

Ce séminaire national s'inscrit dans une dynamique plus large et plus longue, il a été voulu comme un moment intermédiaire entre un premier travail exploratoire et documentaire et la poursuite des travaux, qui doit aboutir à des propositions, des préconisations mais qui doit également nourrir d'autres groupes de travail nationaux et études qualitatives.

Il s'agit au sortir de ces deux jours, de poser une lecture globale synthétique des principaux enjeux et éléments issus de ce séminaire et qui permette de poser des premières perspectives de travail.

En effet, lors de ce séminaire, différents axes de travail ont été collectivement partagés et validés, à savoir :

- **Renforcer la lisibilité des structures, des projets** notamment auprès des élus (partenariat possible avec la FNCC) mais aussi en direction du secteur professionnel des musiques actuelles.
- **Identifier plus précisément le fonctionnement de ces lieux** : quels sont les critères, les indicateurs, les paramètres qui vont permettre de donner une lecture économique qui définisse un lieu de musiques actuelles en milieu rural en ordre de marche ? Quel est le minimum requis, en fonction des missions et des projets pour assurer sa fonction première car on a pu constater que la précarité de ces lieux restait de mise, leur assise économique de base n'étant pas assurée de façon pérenne ?
- **Identifier mieux les caractéristiques de l'initiative privée**. Ceci rejoint entre autre les travaux de l'Ufisc concernant l'économie sociale et solidaire.
- **Définir plus précisément ce qui relève du positionnement sur le champ de l'intérêt général**, quelles caractéristiques, indicateurs, évaluation ?
- Enfin, **mettre en place des moyens d'ingénierie d'accompagnement spécifique aux acteurs musiques actuelles en milieu rural** notamment via des méthodes partagées, des logiques de réseaux...

Il semble important de préciser que les problématiques soulevées dans le cadre de cette réflexion conduite à partir d'un échantillon de 8 lieux inscrivant leur action sur un territoire rural sont partagées par d'autres lieux menant leur projet sur des territoires à constitution différentes. Des lieux souvent implantés sur des territoires plus urbanisés, dans de petites ou moyennes villes situées mais dans des départements ruraux. La question de l'ancrage de ces lieux et de leur projet, et donc de leurs fonctions et leur contribution au développement des territoires, peut être relativement similaire.

S'attacher à analyser et comprendre la place qu'occupe un lieu de proximité dans son environnement demande donc de prendre en considérations un grand nombre de facteurs. Il s'agit d'appréhender sa réalité sous l'angle d'un système à plusieurs dimensions : son territoire (qu'il soit rural, semi-urbain ou urbain) ; les connexions (qu'elles soient intenses ou non) qu'il entretient avec son environnement social, politique, économique et culturel ; le maillage territorial existant en termes d'équipement et services (qu'il soit dense ou faible) ; ses capacités à pouvoir répondre à sa fonction sur ce même territoire quelque soit sa taille (petite, moyenne ou grande).



C'est un des principaux enseignements à tirer de cette étude : la qualification de « lieux de proximité » ne peut en aucun cas être restreinte à une typologie de structures implantés sur des territoires ruraux. La réalité observée s'avère beaucoup plus complexe que cela.

Partie 3

PERSPECTIVES

3.1 - Perspectives suite au séminaire des 3 et 4 juin 2008

Suite aux différents constats partagés via le séminaire des 3 et 4 juin sur les lieux de musiques actuelles (MA) en milieu rural, il est possible de proposer la mise en œuvre des objectifs suivants :

3.1.1 - Accroître la lisibilité et la compréhension des projets MA en milieu rural par :

- a. La production d'un document synthétique et pédagogique** qui contribue à une meilleure lisibilité des projets MA en milieu rural et qui permette une compréhension et une acceptation accrues des références culturelles des musiques actuelles.
- b. L'élaboration d'un module court (1 à 2 journées) d'information-formation** sur les réalités des lieux MA plus particulièrement en milieu rural, à destination notamment des élus et de leurs équipes administratives.
- c. La co-élaboration d'outils** (fédérations, associations d'élus...) qui permettent une identification des fonctionnements des lieux MA en milieu rural notamment en termes de grilles d'analyses qui favorisent l'aide à la décision (notion d'ordre de marche), le conventionnement et l'évaluation des projets.
- d. Un partage plus large des enjeux et réalités** révélés à termes par l'étude-action dans le cadre d'un moment d'échanges et de débat qui prenne également en compte cette dimension du milieu rural (séminaire, rencontres avec les collectivités territoriales...)

3.1.2 - Entamer un travail de recherches, veilles, contacts et développement afin :

- **d'élargir le champ de connaissances collectives** sur les réalités pistes de consolidation et développement possibles des projets et ce à destination notamment des adhérents des fédérations.
- **d'associer d'autres acteurs** à nos travaux

Différentes thématiques peuvent être mises en avant par rapport aux constats partagés lors du séminaire des 3 et 4 juin 2008 :

- L'Europe.
- La structuration et l'évolution structurelle des territoires : DIACT, Réseau Rural Français, SCOT, associations d'élus ...
- Les modèles économique et l'emploi : CNAR, AVISE, OPALE
- Le secteur professionnel : sociétés civiles, CNV, producteurs, tourneurs.... Comment prendre en compte les spécificités du milieu rural ? Quelle identité et réalités on revendique ? Quelle mécanismes de solidarité est-on à même d'assumer et de mettre en œuvre ?

3.1.3 - Poursuivre les axes de mutualisation dans l'accompagnement des adhérents des deux fédérations qui peuvent nourrir l'ensemble de ces travaux.

3.1.4 - Communication sur les travaux et l'avancée de l'étude-action

3.1.5 – Organiser des temps d'informations/formation en direction des lieux/adhérents des fédérations nationales sur les politiques et enjeux de développement territorial.

3.2 – Élaborer, construire et pérenniser un projet musiques actuelles et jazz sur son territoire : outils et méthodes

Hypothèse de départ : les lieux de musiques amplifiées/actuelles implantés sur des territoires ruraux présentent des spécificités qu'il est important de prendre en compte pour raisonner leur pérennité.

3.2.1 - Le contexte

Les réflexions conduites lors du séminaire de Juin 2008 au Run Ar Puñs ainsi que les échanges issus du groupe de travail animé par la Fédurok et le CNAR culture ont mis en évidence une problématique qui concerne un nombre important de lieux (ce, bien au delà des 8 retenus dans le panel de l'étude).

Ces lieux ont pour caractéristique de se situer sur des territoires où **l'offre culturelle est de faible densité**. De ce fait ils disposent d'une « marge » de développement de leur projet pour répondre à des **besoins de territoire**. Dans de grandes agglomérations le nombre d'acteurs limite de fait les possibilités de développement aux « marges » du projet.

Les activités nouvelles sont fréquemment créées, par ces lieux « ruraux », dans une recherche de cohérence et de sens entre le projet associatif, les besoins des populations et les projets de développement portés par les collectivités.

Très souvent ces lieux **développent des services** qui dépassent le cadre de leur premier métier, au sens de la définition du label des SMAC (par exemple), pour s'accorder et **s'ancrer dans une réalité territoriale** en mouvement (cf. Partie 2 de la présente étude).

Quelques caractéristiques de ce type de développement :

- des démarches à petits pas, qui se sont construites dans le temps
- des structures qui ont un ancrage territorial important (reconnaissance des acteurs locaux) et qui s'impliquent dans les instances de gouvernance des territoires (conseil de développement, comité de la vie associative ...)
- des équipes qui ont un savoir faire en terme d'ingénierie de projet, d'analyse des

logique d'acteurs et de positionnement stratégique

- des organisations associatives structurées : interventions concertées entre le CA et l'équipe permanente
- ...

Les observations réalisées sur les 8 structures de notre panel montrent que les lieux qui ont réuni tout ou partie de ces caractéristiques, sont en mesure de **dialoguer avec les collectivités locales de leur secteur**. De ce dialogue peut naître une réflexion commune sur la **pérennisation** du service rendu au territoire par le lieu, l'association, le projet ...

Nos travaux ont mis en lumière les **difficultés rencontrées**, aussi bien du côté des lieux que de celui des collectivités, pour entrer dans une **démarche de co-construction**.

Parmi les préconisations formulées suite au séminaire du Run Ar Puñs, il a été évoqué la question d'organiser des modules courts de **formation/information** à destination des élus des collectivités locales et de leurs techniciens. Une action de ce type, relayée dans le catalogue de formation d'organisme dont c'est la mission permettrait de toucher un public qui a pris conscience de la difficulté qu'il rencontre et donc demandeur d'une action de formation.

3.2.2 - La problématique

Ancrer les lieux et les projets musiques actuelles et jazz dans leurs territoires en vue de faciliter les démarches pour leur pérennisation.

Les publics concernés :

- Les responsables de lieux de musiques amplifiées/actuelles : salariés et bénévoles
- Les porteurs (privés) de nouveaux projets
- Les élus des collectivités locales
- Les techniciens territoriaux

Les différentes situations rencontrées :

- Un lieu privé (associatif ou autre) qui cherche à pérenniser ses activités
- Une collectivité qui souhaite réfléchir à un projet de création de lieu
- Une collectivité et un privé qui souhaitent ensemble pérenniser ou créer une activité
- Un privé qui porte un projet et cherche à interpeller la collectivité

Les besoins identifiés :

- Pour les lieux :
 - Comprendre le fonctionnement des collectivités et la logique de leurs élus
 - Identifier les attentes et besoins des collectivités
 - Renforcer leur capacité à travailler avec les élus
- pour les collectivités :
 - Comprendre davantage ou plus précisément le secteur des musiques actuelles afin de sortir des préjugés, et de pouvoir mieux en appréhender les singularités.
 - Cerner le type de service qu'un projet de musiques amplifiées /actuelles pourrait rendre au territoire : notamment auprès des jeunes pour lesquels les élus sont souvent « démunis »

- Approcher l'ensemble des conditions à réunir pour réussir un projet ou pérenniser un lieu existant

Objectifs à atteindre :

- Créer des conditions de confiance suffisantes pour engager le dialogue
- Identifier l'ensemble des critères à prendre en compte dans l'échange entre le lieu (ou porteur de projet) et les collectivités
- Analyser ses points forts / points faibles, opportunités / menaces

Résultat recherché :

L'intervention de type formation/action se situe en amont d'une étude ou d'un accompagnement plus lourd qui viserait à étudier ou créer les conditions de pérennisation ou de création d'un lieu.

- Créer des conditions d'un dialogue territorial constructif
- Raisonner l'opportunité du besoin d'un accompagnement ou d'une étude.

3.2.3 - Les modalités de travail possibles

La modalité de type formation/information pour les élus et/ou les techniciens doit être envisagée sous forme d'un voyage d'étude. Cette modalité est plus attractive pour des élus. De plus elle présente l'avantage de créer un contexte favorable pour un échange entre techniciens et élus. Ce type de voyage doit comporter : une préparation en amont, une analyse en aval et une animation qui doivent permettre de dégager des enseignements répondant aux attentes formulées par les participants.

Une autre modalité pourrait être envisagée : A partir de plusieurs exemples de lieux qui ont su créer des situations de travail intéressantes avec leurs collectivités partenaires, procéder à une analyse approfondie des démarches, méthodes et conditions de réussite. Ces analyses pourraient être retranscrites dans un guide méthodologique. Ce dernier ne cherchant pas à proposer des solutions « clefs en main », mais plutôt des illustrations de situations concrètes, où les « ingrédients » du projet ont été réunis de manière efficiente. Ce guide pourrait aussi bien servir aux collectivités et aux lieux de musique pour réfléchir aux conditions présentes sur leur territoire pour engager une réflexion. Dans ce cas de figure également, le guide peut être un préalable à une intervention extérieure de type étude ou accompagnement. Plusieurs illustrations d'accompagnement de lieux en cours pourraient servir de support à l'élaboration de ce guide.

Pour poursuivre ce chantier et aller plus loin sur la connaissance des conditions d'ancrage ~~de~~ des lieux de musique amplifiées/actuelles, nous pourrions associer : CNFPT, DIACT (réseau rural français), CDC (mairie conseil) et FNPNR.

BIBLIOGRAPHIE

Alternatives rurales. *Dossier Culture et ruralité.* – Rencontres nationales de Relier, 24-26 septembre 2004. 21p. Accessible [en cliquant ici](#).
(http://relier.nexenservices.com/IMG/pdf/dossier_AR_86.pdf)

Audureau, Michel. *Les scènes spécialisées de jazz dans le développement local pris sous l'angle de la ruralité.* Intervention du Président de la Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées et Directeur du Petit Fauchoux, Tours. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Barillet, Christian. *Le rôle de la culture dans le projet communal de développement. Une expérience naissante entre une des scènes de la FSJMI et une municipalité de la région Centre, Sainte-Maure de Touraine.* Intervention du maire de Sainte-Maure de Touraine. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Béguet, Roger. *La musique : une grande place dans l'activité culturelle de la communauté de communes du Plateau de Lizon.* Intervention du Vice-président chargé de la culture de la communauté de communes du Plateau de Lizon et Maire de Leschères. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Brustel Alain. *La place de la Fraternelle et de D'jazz au Bistro dans le paysage départemental.* Intervention du président de l'association. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Collectif Ville Campagne. *Vers de nouvelles campagnes.* – Université européenne de l'accueil de nouvelles populations, Clermont Ferrand, 28-29-30 juin 2006. 4p. Accessible [en cliquant ici](#).
(http://www.projetsencampagne.com/IMG/pdf/Idees_cles_Universite.pdf)

Conseil Régional de l'Auvergne. *Comment la Culture améliore l'attractivité d'un territoire et favorise l'insertion des nouveaux arrivants ?* – Atelier « L'attractivité culturelle d'un territoire, 2006. 2p. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.accueil-populations.com/1universite/doc/atelier5.pdf>)

Conseil Régional de l'Auvergne. *Comment le patrimoine d'un territoire devient créateur d'activités économiques, sociales et culturelles ?* – Conférence-Débat « Territoire, patrimoine et créativité », 2006. 2p. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.accueil-populations.com/1universite/doc/atelier18.pdf>)

Conseil Régional de l'Auvergne. *Nouvelles missions, nouvelles compétences. Comment mieux définir les rôles de chacun pour mieux accueillir ?* – Atelier « Le rôle des élus et des agents de développement », 2006. 2p. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.accueil-populations.com/1universite/doc/atelier12.pdf>)

CSA, département études et sondages. *Les services publics en milieu rural : synthèse.* Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, 6 sept.2005. 3p. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/SyntheseSPRural.pdf>)

CSA. *Enquête nationale sur les services publics en milieu rural : sondage de l'Institut CSA.* Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, août 2005. N°0501064. 195p. Accessible [en cliquant ici](#).
(<http://www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/Rural%20R/SondageSRrural.pdf>)

Daeschler, Dominique. *Développement, décentralisation et aménagement du territoire.* Intervention du conseiller au développement culturel et aux politiques territoriales DRAC Franche-Comté. Accessible [en cliquant ici](#).

(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Dalloz, Marie-Christine. *Le rôle de la Culture dans l'aménagement du territoire départemental.* Intervention du Conseil général du Jura. Accessible [en cliquant ici](#).

(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Delisle, Henry et Gauchée Marc. *Culture rurale, cultures urbaines?.* Editions Le Cherche Midi, 2007.

Duvigneau, Michel. *Art, Culture et territoires ruraux : expériences et points de vue.* Editions Educagri, 2002.

Lafond-Grellety, Jean et Mazurier, Laurent. *Les politiques culturelles en milieu rural : méthodologies et bonnes pratiques.* Editions Territoriales, 2007

Les guides de la FNCC. *L'élu rural et la culture.* 2006

Le Caro, Yvon. *Les loisirs en espace agricole : l'expérience d'un espace partagé.* Editions Presses Universitaires de Rennes, 2007

Mairie-conseils. *Synthèse des résultats de l'enquête Mairie-conseils 2004 sur les nouveaux habitants des territoires ruraux.* – Suppléments à la lettre en Direct de Mairie-conseils n°174, avril 2005. 4p. Accessible [en cliquant ici](#).

(http://www.installation-campagne.fr/medias/cdr/etude_mairie_conseils.pdf)

Perrier-Cornet Philippe (INRA Dijon). *Mutations et perspectives des espaces ruraux.* – Rencontres européennes, Limoges, 9 juin 2005. Diaporama Power Point, 26 diapos. Accessible [en cliquant ici](#).

(www.projetsencampagne.com/IMG/ppt/Diaporama_INRA_090605.ppt)

Prost, Gilles. *Présentation du Parc naturel régional du Haut-Jura, son territoire et ses missions depuis 1998.* Intervention du chargé de mission activités de Pleine Nature et Culture du parc naturel régional du Haut-Jura. Accessible [en cliquant ici](#).

(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

Renahy, Nicolas. *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale.* Ed. La Découverte, 2005.

Schmidt, Nadia. *Mise en place du Pays en lien avec le Parc naturel régional du Haut-Jura.* Intervention de la chargée de mission du Contrat de Plan Etat-Région pour la mise en place du Pays. Accessible [en cliquant ici](#).

(<http://www.petitfauchoux.fr/img/upload/etudes/rural.pdf>)

ANNEXES

Fiches synthétiques de présentation des 8 lieux de l'étude - Annexe 1

Données chiffrées / OPP 2006 – Annexe 2

Présentation, déroulé et infos pratiques du séminaire – Annexe 3

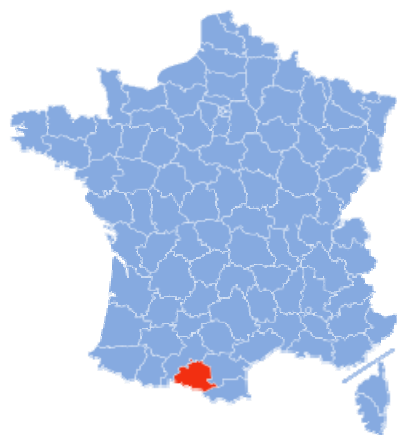
Communiqué de presse - Annexe 4

Glossaire des sigles utilisés - Annexe 5

Annexe 1 – Fiches synthétiques de présentation des 8 lieux de l'étude

Art'Cade / Association Art'cade	58
Sainte Croix Volvestre - Ariège (09) - Midi Pyrénées Réseau Fédurok	
Moulin de Pontcey / Association Au Coin de l'Oreille ...	62
Pontcey - Haute Saône (70) - Franche Comté Réseau Fédurok	
La Gare / Association AVEC	66
Maubec - Vaucluse (84) - Provence Alpes Côtes d'Azur Réseau Fédurok	
Cavajazz / Cavajazz	73
Viviers - Ardèche (07) - Rhône-Alpes Réseau FSJ	
La Cigale / Association La Cigale	66
Nyons - Drôme (26) - Rhône-Alpes Réseau Fédurok	
D'Jazz au bistro / Association La Fraternelle	76
Saint Claude - Jura (39) - Franche Comté Réseau FSJ	
Le Moulin de Brainans / Association Promodéjel	79
Brainans - Jura (39) - Franche Comté Réseau Fédurok	
Run Ar Puñs / Association RAPASS	83
Châteaulin - Finistère (29) - Bretagne Réseau Fédurok	

Raison sociale : **Association ART'CADE**
 Nom du lieu : **ART'CADE**
 Site Internet : www.art-cade.com



Village	Sainte Croix Volvestre <i>70 km de Toulouse / 24km de St Giron</i>	654 habitants en 2006 31 hab./km ²
Intercommunalité	Conseil de développement du Pays de Couserans	
Département	Ariège (09)	137 205 hab. en 1999
Région	Midi Pyrénées	2 755 000 hab. en 2006

Date de création : 1989

Bâtiment : café-concert construit il y a 19 ans, en location à un privé

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics** : DRAC MIDI PYRENEES (jusqu'en 2007) / Conseil régional midi Pyrénées/ Conseil Général de l'Ariège /Village de St Croix Volvestre/ Conseil de développement du pays de Couserans.
- **Sociétés Civiles** : SACEM/CNV
- **Pôles territoriaux** : AVANT MARDI (pôle régional)

Conseil d'administration : 8 personnes issues de la civile

Adhérents : 71 adhérents en 2008

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

- « Pour l'association Art'CADE, le spectacle n'est pas une simple scène avec des artistes dessus et un public devant, mais plutôt un espace où se croisent les gens, les idées, les pratiques artistiques, les lieux... bref un état d'esprit, une sorte de micro société en réflexion dans laquelle tout resterait à imaginer. »
- Proposer une vision culturelle axée sur la pluridisciplinarité
- Favoriser la facilité d'accès aux spectacles
- Accompagner la pratique des musiques actuelles et amplifiées, nourrir ce qui suscite l'expression artistique tant amateur que professionnelle.

Principales activités :

L'association ART'CADE développe différents activités centrées sur :

- La diffusion musicale notamment dans le champ de la découverte artistique et musicale
- L'accompagnement artistique tant des groupes amateurs, en voie de professionnalisation que professionnels
- La mise en œuvre de formations techniques aux métiers du spectacle vivant en partenariat avec le réseau régional Avant Mardi.
- La fonction de centre ressources
- Le développement des pratiques amateurs, l'enseignement artistique
- Et depuis environ 1 an, le développement d'actions en direction du jeune public (diffusion musicale, résidence de création, festival) et le développement d'actions culturelles en lien avec les acteurs du territoire (projet avec l'école de musique de St Girons..).
- Des actions de prévention

Jauge de la salle	120 personnes
Nombre de soirées /an	Une vingtaine de soirées /an
Nombre de groupes programmés /an	~ 40 formations musicales
Nombre total d'entrées /an	~ 1750 entrées /an
Tarifs moyens des concerts	de 5 à 10 €
Concert jeune public/ an	3 concerts jeune public hors festival
Festival	Le Ti'Stival : festival jeune public 4 concerts jeune public - 1 journée en mai, ~ 200 personnes
Nombre d'artistes/groupe accompagnés / an	~ 10 groupes /an
Action culturelle	Ex : Partenariat avec l'école de musique de St Girons et prévention aux risques auditifs via l'opération Peace and Love
Fonction ressources départementale	
Formation	Accueil d~3 sessions /an formation professionnelle aux métiers du spectacle vivant
Bar	Lors des concerts

Ressources économiques de fonctionnement :

Total du budget d'exploitation : ~ 135 000 et 166 000 TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement/projets : ~ 70,5 % du budget global dont,
--

- **Subventions de Ministères : ~33 % du budget global** répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 21 % du budget global
 - Ministère du Travail (aide à l'emploi) : ~12 % du budget global
- **Subvention de Collectivités territoriales : 37 % du budget global répartis comme suit :**
 - Conseil Régional : ~21% du budget global
 - Conseil Général : ~8% du budget global
 - Communes : 0,5% du budget global
 - Aides à l'emploi des collectivités territoriales : 8,5 % du budget global

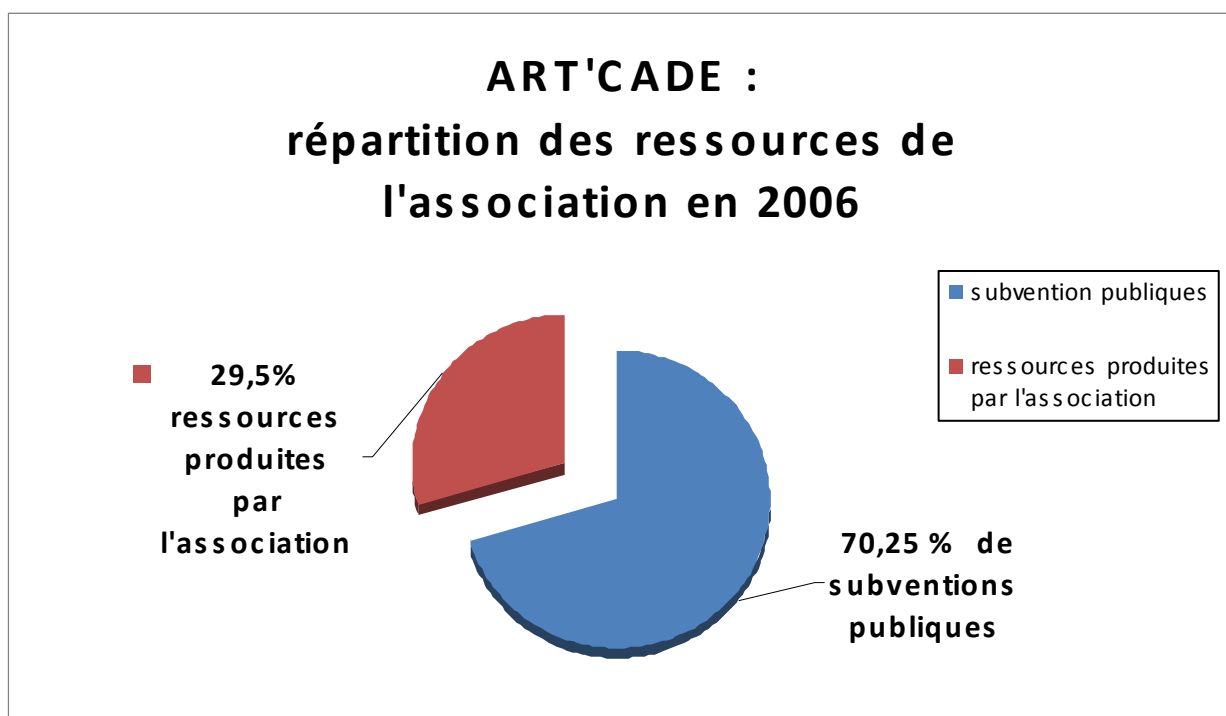
Nb : depuis 2006, année de référence pour les données budgétaires, le Pays de Couserans soutient l'association Art'Cade sur ces actions en direction du jeune public (1 500 € en 2008)

- **Subvention d'autres organismes publics financeurs : ~0,5 % du budget global**, répartis comme suit :
 - Centre National des Variétés (droit de tirage) : ~0,5 %

Nb : en 2008, la SACEM soutient Art'Cade à hauteur de 3 000 €

Total des ressources produites par l'association : 29,5 % du budget global dont,

- **Recettes de billetterie** : 12,5 % du budget global
- **Recettes de bar** : 9 % du budget global
- **Recettes de prestations facturées, locations locaux...** : 2 % du budget global
- **Autres** : 6 % du budget global



Ressources humaines

- **4 salariés dont 3 mutualisés** avec le festival Terre de Couleurs
Et sur ces 3 salariés mutualisés, 2 sont en emplois aidés (dont postes CAE et emplois régional ERAM.....)

Totale masse salariale brute en 2006 : ~ 49 000 € soit ~**36% du total des charges**

- Une douzaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association dont 6 sur chaque concert (Bar, Catering, Contrôle billets, Contrôle Loges, Accueil artistes, Technique, Décoration, Distribution des supports de communication, Envoi des mailings, Ecoute des CD).

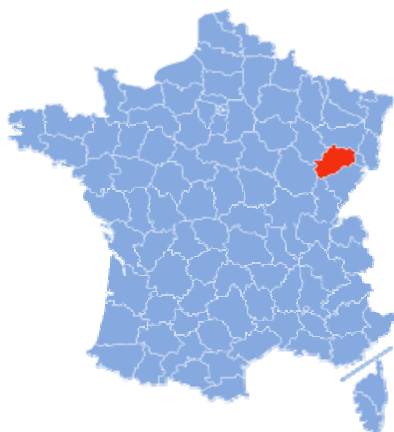
Bénévolat valorisé à hauteur d'~6% du total des charges.

- Implication des adhérents sur 2 commissions d'échanges et de travail : Programmation musiques actuelles et programmation jeune public

Environnement /contexte proche d'Art Cade :

- 1 école de musique (St Girons) – Radios locales associatives – Une salle des fêtes
- Equipements sportifs, terrains foot, rugby
- Parc naturel – Patrimoine historique, musée des traditions du Volvestre

Raison sociale : **Association Au Coin de l'Oreille**
 Nom du lieu : **LE MOULIN DE PONTCEY**
 Site Internet : www.moulindepontcey.com



Village	Pontcey <i>12 km de Vesoul</i>	252 en 2005 46 hab./km ²
Intercommunalité	Communauté de communes des Combes	5 839 hab. en 1999
Département	Haute Saône (70)	229 732 hab. en 1999
Région	Franche Comté	1 151 000 hab. en 2007

Date de création : 1997 (association)

Bâtiment : Ancien moulin – occupé par l'association Au coin de l'Oreille via un bail commercial.

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics :** DRAC Franche Comté/ Conseil Régional de Franche Comté/ /Conseil Général de Haute Saône /Communauté de communes de Combes / Ville de Vesoul
- **Pôles territoriaux :** ADDIM

Conseil d'administration : 14 personnes issues de la société civile

Adhérents : 70 adhérents

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

Extrait du projet associatif de « Au coin de l'Oreille » :

- L'association Au Coin de l'Oreille permet à des habitants du département de la Haute-Saône de s'investir sur un projet culturel dans une structure démocratique et conviviale.
- Le projet associatif repose de manière essentielle sur le bénévolat. D'une part, parce que le projet culturel ne pourrait pas vivre sans bénévoles, sans leur enthousiasme, leur énergie et sans le renforcement nécessaire de l'équipe professionnelle. D'autre part, pour permettre aux habitants de s'investir dans un projet culturel qui les touche.
- Par le bénévolat, l'association offre une activité structurante pour tous en permettant les prises d'initiative et de responsabilité. Nous sommes attachés à le permettre aux plus jeunes.
- L'association est ouverte sur le monde, sur son environnement. Elle se refuse à toute ségrégation et permet à chacun d'entrer dans son fonctionnement et d'y trouver une place. L'association attache de l'importance dans ses instances à la mixité des âges, des parcours individuels et à la parité.
- L'association s'oblige à remettre régulièrement en cause ses pratiques et provoquer des temps d'échanges collectifs sur celles-ci. Ainsi, l'association est un acteur local revendiquant une identité citoyenne, plaçant d'autres valeurs avant l'économique.

Principales activités :

Extrait du projet culturel du Moulin de Pontcey :

- « Notre activité relève de l'intérêt général. Notre rôle est celui de passeur entre les artistes et le public. Notre activité s'inscrit dans le champ des musiques actuelles, première consommation culturelle des Français. Elle s'inscrit au même titre que les autres formes du spectacle vivant dans les politiques publiques. Elle légitime les musiques actuelles en tant qu'art à part entière, élargit le champ des esthétiques musicales en évitant les stéréotypes médiatiques.
- Notre activité s'inscrit dans les musiques actuelles sans a priori de styles. Elle défend l'éclectisme, la
- découverte, l'émergence et l'innovation artistique et participe au renouvellement artistique.. Elle doit rester ouverte aux formes à venir et se remettre en question régulièrement.
- Cette activité permet de :
 - vivre, voir et entendre de la musique telle qu'elle se fait, en « live »
 - offrir au public un lieu de divertissement dans un cadre convivial propice à l'échange, à la rencontre, à la confrontation, à la découverte musicale et artistique
 - élargir les publics touchés par les musiques « actuelles » en permettant l'accès à des concerts au plus grand nombre
 - initier le jeune public à la culture des musiques actuelles
 - compléter l'offre et nourrir la diversité face à l'industrie du disque et des média
 - susciter des envies de pratiques musicales
 - créer des passerelles entre musiciens amateurs et musiciens professionnels
 - proposer aux musiciens locaux un lieu ressource, qu'ils peuvent s'approprier, où ils peuvent jouer, rencontrer d'autres musiciens et y créer les échanges nécessaires à la vitalité artistique
 - qualifier les groupes locaux en les confrontant à un équipement professionnel
 - développer la qualité de l'environnement sonore : techniques du son amplifié, prévention des risques auditifs, limitation des problèmes de voisinage »

Jauge de la salle	330 personnes
Nombre de soirées /an	~ 35 soirées / an
Nombre de groupes programmés /an	52 groupes accueillis / an
Nombre total d'entrées /an	5 000 entrées / an
Tarif moyens des entrées concerts	8 €
Festival	1 festival – 2 800 personnes au total
Nombre de projets artistiques accompagnés	8 projets artistiques accompagnés / an
Action culturelle	Oui 17 journées /an - découverte pratiques artistiques /milieu scolaire
Bar	Oui lors des concerts

Ressources économiques de fonctionnement : données 2008

Total du budget d'exploitation : ~ 168 500 TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

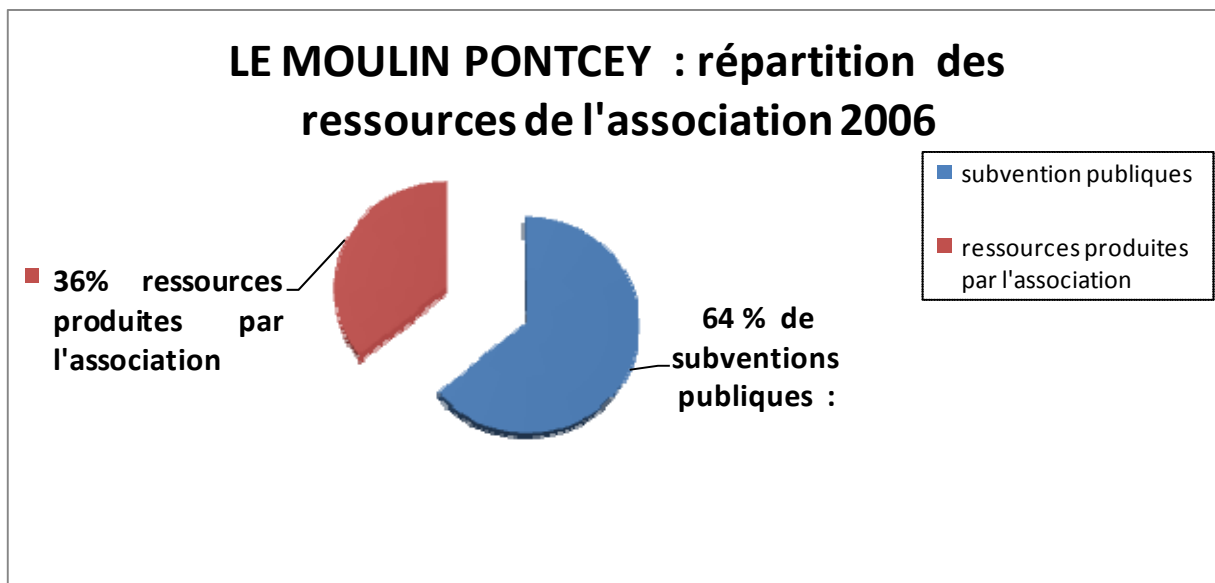
Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement/projets : 64 % du budget global dont,

- **Subventions de Ministères** : ~3 % du budget global répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 3 %
- **Subvention de Collectivités territoriales** : 59,5 % du budget global, répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~29,5% du budget global
 - Conseil Général : ~9% du budget global
 - Communauté de communes : ~3% du budget global
 - Communes de Vezoul : 1 % du budget global
 - Aides à l'emploi des collectivités territoriales (CR) : 17 % du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs** : ~1,5 % des subventions de fonctionnement/projet, répartis comme suit :
 - Centre National des Variétés (droit de tirage) : ~1,5 % du budget global

Total des ressources produites par l'association : 36 % du budget global dont,

- **Recettes de billetterie** : 20 % du budget global
- **Recettes de bar** : 10 % du budget global
- **Recettes de prestations** : 6 % du budget global



Ressources humaines

- **3 salariés, sur 3 temps plein.** Sur ces 3 temps plein, 2 sont salariés via des emplois aidés (emplois tremplin CR) et 1 est salarié via le régime d'indemnisation de l'intermittence.

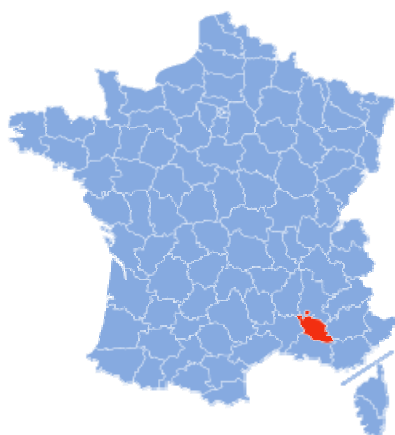
Totale masse salariale brute en 2008 ~ 56 700 € soit ~ 33,5 % du total des charges

- 70 bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association dont 9 sur chaque concert (*Billetterie, Bar, Catering, Contrôle billets, Contrôle Loges, Accueil artistes, Technique, Nettoyage*)
- Implication des adhérents/administrateurs sur différentes commissions d'échanges et de travail : La programmation artistique – le projet culturel – l'action culturelle – Festivals – l'analyse économique – la mobilisation des bénévoles.

Environnement/contexte proche du Moulin de Pontcey :

- Commune de Pontcey : 1 école (1 section) en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).
- Bourg centre de la communauté de communes (Scey sur Saône – 9 km) : 1 collège, 1 gymnase, 1 bibliobus.
- Agglomération Vésulienne (30 000 hab. – 12 km) : 5 lycées, 4 collèges, écoles, 2 piscines, 1 stade, 1 théâtre municipal, 1 musée, 1 bibliothèque, 1 complexe cinéma, 2 boîtes de nuit

Raison sociale : **Association AVEC**
[Animation Vauclusienne éducative et Culturelle]
Nom du lieu : **La GARE**
Site Internet : www.aveclagare.org



Village	Maubec <i>8 km de Cavailon / 30km d'Avignon</i>	1901 habitants en 2006 173 hab. /km ²
Intercommunalité	Communauté de communes de Coustellet <i>Compétence culturelle</i>	12 000 habitants
Département	Vaucluse (84)	529 000 habitants en 2005
Région	Provence Alpes Côtes d'Azur	4 818 000 habitants en 2005

Date de création : 1996

Bâtiment : Réhabilitation d'une ancienne gare sur la place du village – locaux mis à disposition par la communauté de communes de Coustellet.

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics** : communauté de communes de Coustellet / Conseil Général du Vaucluse / Conseil Régional PACA / DRAC PACA / DDJS/ CAF / DMDTS
- **Sociétés Civiles** : CNV/ SACEM
- **Pôles territoriaux** : ADDAM 84 / ARCADE
- **Partenaires Privés** : Crédit Mutuel Agricole et Rural / Sylvestre Matériaux/Playbike/freeBikes/MTBI

Conseil d'administration : 14 personnes issues de la société civile et 2 membres consultatifs (1 représentant de la Ville de Maubec et 1 représentant de la communauté de communes de Coustellet)

Adhérents : 600 adhérents

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

Extrait des principes fondamentaux du projet associatif de l'association AVEC

- Créer du lien **social** entre (entre les personnes, les générations) et **interdisciplinaire** (des passerelles entre les milieux de l'éducation et de la culture).
- Etre un **outil de développement local**, au service de la population (locale), utilisant les musiques actuelles, le multimédia, et les activités de loisirs comme support à ce développement.
- Développer un lieu de vie, de création, de rencontre, de partage, et de transmission des savoirs. Un outil de développement local culturel, social, éducatif et économique.
- Développer des actions **en partenariats** avec les acteurs locaux (associations, partenaires mais aussi habitants, artisans, commerçants, élus...) en direction des populations (jeunes et moins jeunes), véritable sens du développement durable.
- Etre un relais pour le territoire, un catalyseur d'initiatives, un centre ressources, un pôle dynamisant.

L'association s'inscrit dans une **action citoyenne d'éducation populaire**, incitant la population à être acteur de son village, développant son esprit critique, sa capacité d'autodétermination, son ouverture sur le monde et lui donnant des moyens d'entreprendre et d'expression. Elle défend les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Principales activités :

Les activités de La Gare s'orientent autour de trois pôles :

- **les musiques actuelles et le spectacle vivant** (40% des activités): concerts, spectacles, résidences, accompagnement des pratiques amateurs
- **le multimédia et les arts numériques** (25% des activités) : initiation et information au multimédia et aux technologies de l'information, accueil en résidences et accompagnement des projets d'arts numériques.
- **les activités sportives** (VTT Freeride), **artistiques** (vidéo, percussions) et **l'accompagnement des projets de jeunes** (25 % des activités): soutien aux Fonds Initiatives Jeunesse, bourses "envie d'agir" etc.
- Et de façon transversale : **les actions d'animations locales** (10 % des activités): marché paysan, vie locale...

Jauge de la salle	250 personnes
Nombre de soirées /an	50 soirées / an
Nombre de groupes programmés /an	~60 groupes /an
Nombre total d'entrées /an	4 500 entrées en 2007
Nombre d'heures de répétition /an	1200 heures
Festival	<i>Gare aux Oreilles</i> – musiques inclassables, 4 jours en juin - ~900 personnes
Nombre de groupes répétant /an	22 groupes
Nombre d'artistes/groupes accompagnés / an	15 groupes dont 9 amateurs/150 jours de résidence
Accompagnement de projets	~6 par an
Fonction ressources départementale	Point cyb – réseau information jeunesse
Formation	BPJEP informatique et multimédia, accompagnement de projets – 5 journées de formation en 2007 / 150 personnes concernées

Multimédia – Pôle multimédia	400 h d'accès libre - 150h d'initiation - 200h de formation – 80 séances d'ateliers au total 220 personnes impliquées en 2007.
Pôle animation Jeunesse	5 projets soutenus en 2007 / 20 expertises – 50 jeunes accompagnés sur l'activité VTT
Bar et restauration	

Ressources économiques de fonctionnement :

Total du budget d'exploitation : ~ entre 455 000 et 500 000 € TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

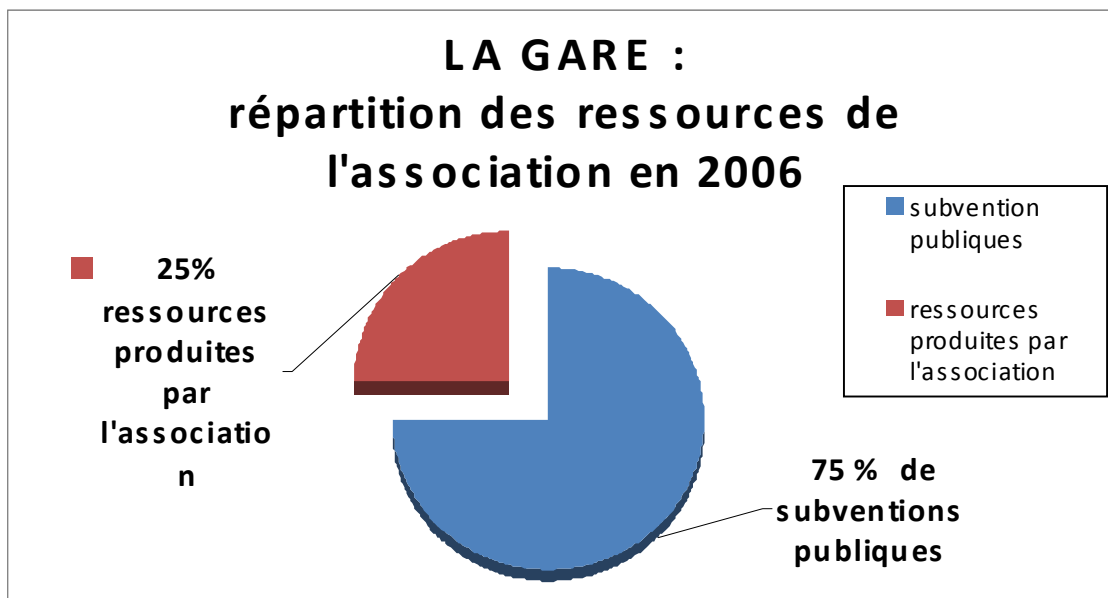
Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement : 75 % du budget global dont,

- **Subventions de Ministères : ~44 % du budget global**, répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 22 % du budget global
 - Ministère de la Jeunesse : ~1% du budget global
 - Ministère de la Ville : ~3% du budget global
 - Ministère du Travail (aide à l'emploi) : ~18 % du budget global
- **Subvention de Collectivités territoriales : 41% des subventions de fonctionnement**, répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~20% du budget global
 - Conseil Général : ~12% du budget global
 - Communauté de communes : 9,5% du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs : ~7 % des subventions de fonctionnements**, répartis comme suit :
 - Caisse d'Allocation Familiales : ~2% du budget global
 - Centre National des Variétés : ~4% du budget global
- **Autres subventions publiques : 8 % du budget global**

Total des ressources produites par l'association : 25 % du budget global dont,

- **Recettes de billetterie** : 7 % du budget global
- **Recettes de bar restauration** : 10 % du budget global
- **Recettes de prestations facturées, locations locaux...** : 8 % du budget global



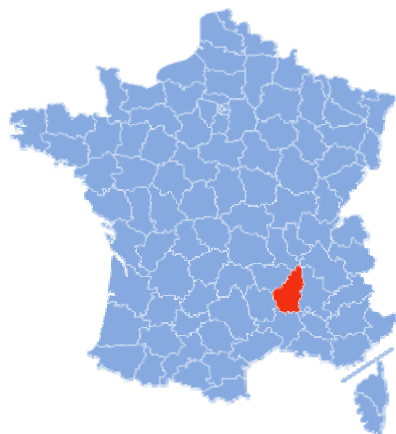
Ressources humaines :

- **11 salariés pour 11 équivalents temps plein**
Totale masse salariale brute en 2006 : ~ 191 000 € soit ~42 % du total des charges
- Une trentaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association dont 4 personnes sur chaque soirée (Bar, Catering, Caisse et Billetterie, Vestiaire, Contrôle billets, Technique, Merchandising, Décoration, Distribution des supports de communication, Envoi des mailings).
- Implication des adhérents sur différentes commissions d'échanges et de travail : Décoration et aménagement / Programmation / Vie associative...

Environnement/contexte proche de la Gare:

- 2 écoles de musiques associatives / 2 radios locales / 1 label discographique / 1 salle de diffusion associative/1 salle des fêtes
- Terrain de foot, de pétanque, associations sportives
- 1 crèche/1 école à Maubec / 1 collège sur la communauté de communes
- Patrimoine historique / Parc naturel régional du Lubéron - Tourisme (gîte et camping sur Maubec)
- Ressources de l'agriculture et de la vigne (coopératives agricoles et vinicoles)
- Carrières de graviers et de sable et extension d'une zone commerciale sur Coustellet.

Raison sociale : **CAVAJAZZ**
 Nom du lieu : **CAVAJAZZ**
 Site Internet : www.cavajazz.fr



Ville	Viviers 12 km de Montélimar	3 917 hab. en 2007 101 hab/km ²
Intercommunalité	Communauté de Communes « Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche »	
Département	Ardèche (07)	286 023 en 1999
Région	Rhône Alpes	6 058 000 hab en 2007

Date de création : 1993

Bâtiment : Théâtre de Viviers qui a été réhabilité par Cavajazz, qui est mis à disposition à titre gracieux par la Ville de Viviers

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics** : DRAC RHONE ALPES/CONSEIL REGIONAL RA/ CONSEIL GENERAL ARDECHE/VILLE DE VIVIERS
- **Sociétés Civiles** : SPEDIDAM /CNV/ADAMI/FCM

Conseil d'administration : 10 personnes issues de la société civile et 4 membres de droit (1 représentant de la commune, 1 du conseil régional, 1 du conseil général, et 1 de la DRAC)

Adhérents : 175 en 2007

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

- Dans ces objectifs CAVAJAZZ, tend avant tout vers des actions structurantes et des stratégies d'actions territoriales et d'élargissement des publics.
- Ainsi, si la programmation demeure son fil conducteur, elle ambitionne de développer en amont/ en aval et autour des temps dédiés « aux concerts » des actions qui visent l'ouverture, la création de liens et plus largement, la diffusion culturelle.
- En restant réaliste, il est certain que cette ambition nécessite de s'engager dans des expérimentations, de prendre des risques, dans sa programmation en premier lieu, mais aussi dans les « actions » qu'elle choisit de proposer, car Cavajazz, à ce jour, ne peut présupposer des envies, et des réactions de la population vivaroise.
- Même si Cavajazz s'adresse aux publics bien au-delà des frontières de la commune il est nécessaire que les activités servent de « rapprochement » des habitants de la commune, afin de créer les liens nécessaires à une relation pérenne qui permette un véritable ancrage de CAVAJAZZ à Viviers.
- Pour cela, les objectifs prioritaires sont de réinsuffler au théâtre de Viviers une dynamique dans son espace territorial, de faire en sorte que les activités proposées dans ce lieu fédèrent les rencontres, que la programmation encourage les croisements de publics, et des genres et qu'à terme, les Vivarois identifient ce lieu comme le leur et faisant partie de leur quotidien, comme le boulanger !

Principales activités : Diffusion

Jauge de la salle	150 assis /234 places debout
Nombre de soirées /an	25 soirées (+ ou -)
Nombre de groupes programmés /an	25 formations musicales
Nombre total d'entrées /an	2 118 entrées / incl début 08
Tarifs moyens des concerts	5€, 8€ à 12 €
Programmation itinérante sur le département	Entre 3 et 5
Concert jeune public	Oui
Nombre d'artistes/groupe accompagnés / an	4 par an (selon ...)
Actions culturelles	Milieu scolaire / personnes âgées
Bar	Oui, soirs de concerts

Ressources économiques de fonctionnement :

Total du budget d'exploitation : ~ 199 000 TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

Répartition des ressources :

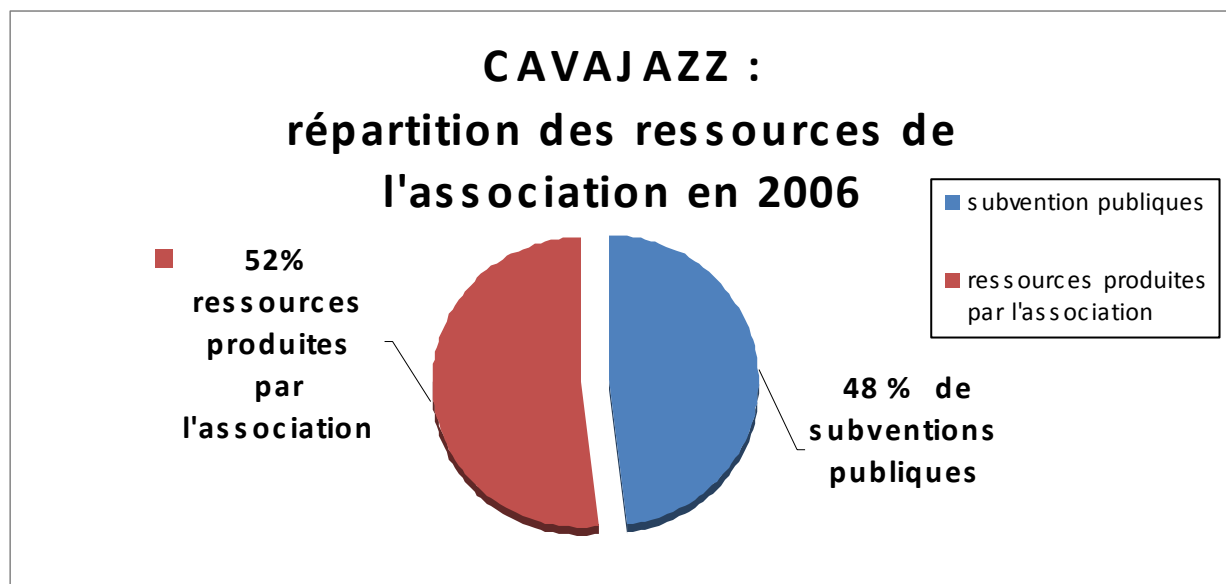
Total des subventions de fonctionnement/projets : ~ 48 % du budget global dont,

- **Subventions de Ministères : ~ 10% du budget global** répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : ~ 6 % du budget global
 - Ministère du travail (aide à l'emploi) : ~4% du budget global
- **Subvention de Collectivités territoriales : ~21 % du budget global** répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~10% du budget global
 - Conseil Général : ~ 5% du budget global

- Communes : ~6 % du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs : ~17% du budget global**
 - Spedidam : ~5% du budget global
 - CNV : ~ 5% du budget global
 - ADAMI – FCM : ~7 % du budget global
 -

Total des ressources produites par l'association : % 52 du budget global dont,

- **Recettes de billetterie** : ~ 9% du budget global
- **Recettes de bar** : ~0,25 % du budget global
- **Recettes de prestations facturées, cessions diffusion...** : ~ 25% du budget global
- **Autres** : ~17,75% du budget global



Ressources humaines

- 2 salariées soit 2 équivalent temps plein, dont 1 emploi aidé (CAE)

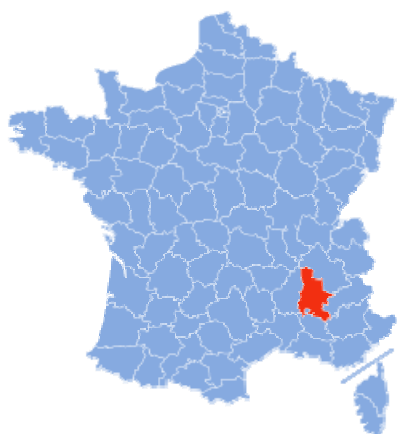
Totale masse salariale brute en 2008 : ~ 38 000 € soit ~18% du budget total

- Une dizaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association et notamment sur chaque concert (Caisse et billetterie, accueil artistes, décoration, distribution des supports de communication, envoi des mailings, écoute des CD).

Environnement /contexte proche de Cavajazz :

- Piscine municipale, port de plaisance, sentiers de randonnées, nombreuses associations sportives
- Musée d'Architecture à ciel ouvert
- Ecole maternelle et primaire, crèche
- Service jeunesse 12-20 ans, Centre de loisirs 3 – 11, local jeune avec point cyber
- Bibliothèque municipale, école de musique, collectif d'associations pour les musiques actuelles
- Patrimoine architectural très riche

Raison sociale : **Association LA CIGALE**
Nom du lieu : **LA CIGALE**
Site Internet : www.la-cigale.com



Ville	Nyons 49 km de Montélimar	7 108 hab. en 2007 303 hab./km ²
Intercommunalité	Pays de Nyons	
Département	Drôme (26)	457 651 hab. en 2004
Région	Rhône Alpes	6 005 000 hab. en 2006

Date de création : 1995

Bâtiment : en location à la SARL la FOURMI.

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics** : DRAC Rhône Alpes /Conseil Régional Rhône Alpes/Conseil Général de la Drôme/Ville de Nyons
- **Sociétés Civiles** : SACEM
- **Réseau / Pôle territoriaux** : Agence Musique et Danse de la Drôme
- **Partenaire privé** : SARL LA FOURMI
- **Conseil d'administration** : 6 personnes de la société civile + 1 personne de l'Agence Musique et Danse Drôme
- **Adhérents** : une petite centaine

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

Les objectifs majeurs du projet de la Cigale, s'articulent autour de deux axes majeurs :

-1°) en direction du public :

- proposer à un public tant averti que néophyte une programmation musicale et de qualité.
- favoriser l'accès du lieu aux publics de tous âges et sans discrimination de catégories sociales, culturelles... ou autres.
- se situer comme une alternative possible à l'offre artistique véhiculée habituellement par les Mass-Médias.

- 2°) en direction des artistes

- favoriser la professionnalisation de jeunes artistes drômois et Rhône-Alpins par la diffusion de leur production.
- Engager un accompagnement personnalisé et un soutien à la pratique amateur.
- Se situer à la fois comme un tremplin sur la route des artistes en émergence et comme une étape sur celle des artistes confirmés.

Ces axes s'incarnent à travers différentes activités :

- La diffusion dans et/ou hors les murs
- La répétition / les résidences et l'accompagnement de projets artistiques
- Les activités de services : enregistrement, prestations techniques, formation en direction notamment des scolaires

Principales activités :

Jauge de la salle	250 personnes
Nombre de soirées /an	41 concerts / an
Nombre de groupes programmés /an	~50 groupes / an
Nombre total d'entrées /an	~5200 entrées /an
Tarifs moyens	de 8 à 10 €
Nombre d'artistes/groupes accompagnés / an	6 – 8 Résidences /an
Accompagnement de projets	Quelques associations du territoire
Action Culturelle	en partenariat avec école de musique – action de prévention risques auditifs
Bar	Lors des concerts

Ressources économiques de fonctionnement :

Total du budget d'exploitation : ~ 159 500 € TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

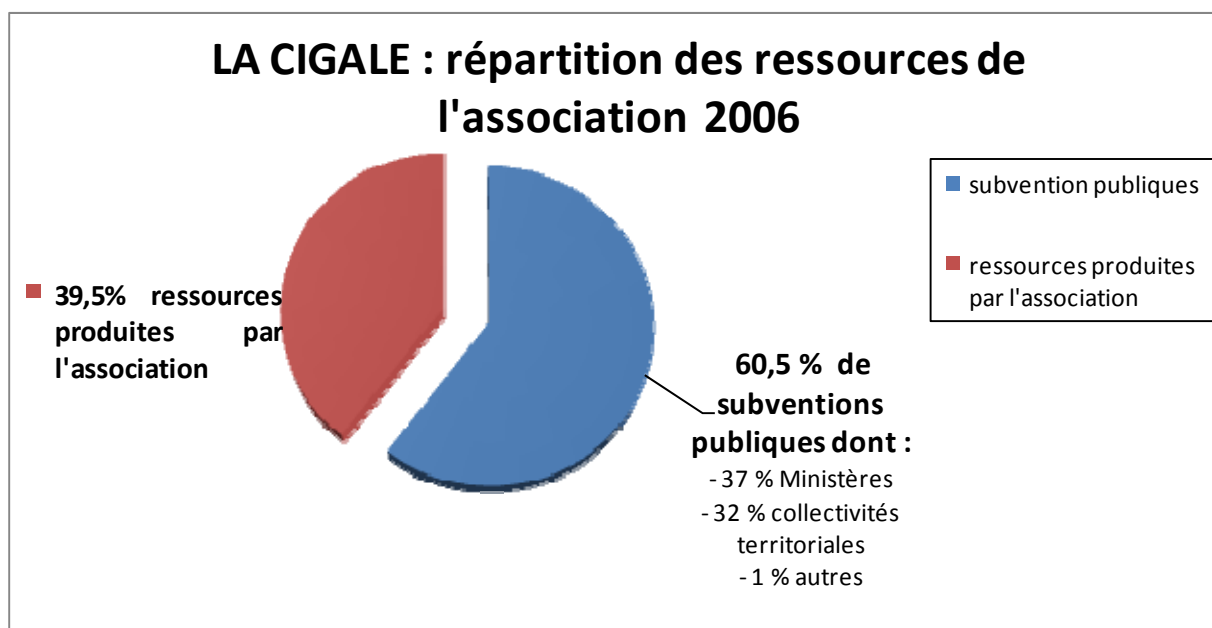
Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement/projets : 60,5 % du budget global dont,

- o **Subventions de Ministères : ~ 27,5 % du budget global**, répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 12,5 % du budget global
 - Ministère du Travail (aide à l'emploi) : ~15 % du budget global

- **Subvention de Collectivités territoriales : 32 % du budget global**, répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~19 % du budget global
 - Conseil Général : ~10,5 % du budget global
 - Communes : 9,5% du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs : ~1 % du budget global**

Total des ressources produites par l'association : 39,5 % du budget global dont,



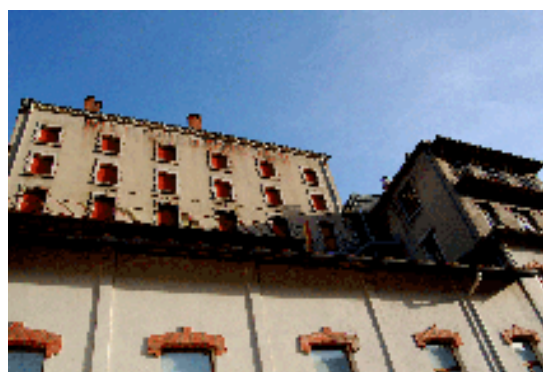
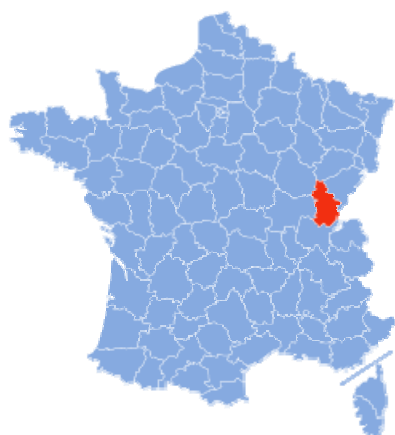
Ressources humaines :

- **3 salariés pour 2,5 temps plein** dont 2 salariés contrats aidés (CAE) et 1 emploi mutualisé avec l'association Titi Twister pour le technicien son.
Totale masse salariale brute en 2006 : ~ 57 490 € soit **~36 % du total des charges.**
- Une dizaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association et sur chaque concert (Bar communication, éclairage, vestiaire).

Environnement /contexte proche de la Cigale

- Ecole, collège, lycée, filière générale, centre de loisirs petite enfance
- Stade, Un boulodrome international !
- un cinéma, une petite salle de 50 personnes (spectacles, chanson), une médiathèque régionale

Raison sociale : **Association La Fraternelle**
 Nom du lieu : **Maison du peuple – D'Jazz au bistro**
 Site Internet : www.maisondupeuple.fr



Ville	Saint Claude <i>90 km de Bourg en Bresse</i>	12 798 hab en 1998 398 hab au km ²
Intercommunalité	Communauté de communes du Val de Bienne	
Département	Jura (39)	255 000 hab en 2006
Région	Franche Comté	1 151 000 hab en 2007

Date de création : 1988

Bâtiment : La Maison du peuple – ancienne coopérative d'alimentation du cercle ouvrier de Saint Claude.
La Maison du peuple est propriétaire du bâtiment.

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics** : DRAC / CONSEIL REGIONAL FRANCHE COMTE/CONSEIL GENERAL DU JURA / VILLE DE ST CLAUDE/ CUCS / PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA
- **Sociétés Civiles** : SACEM / CNV
- **Réseau territorial** : RESEAU COTE COUR

Conseil d'administration : 12 personnes issues de la société civile

Adhérents : 170 adhérents en 2006

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

- Depuis sa création en 1988, D'Jazz au Bistro diffuse jazz et musiques improvisées en permettant au public de découvrir à la fois de jeunes formations et de grands noms du jazz.
- Parallèlement à la diffusion, cette section de l'association offre des possibilités de formation par le biais d'ateliers amateurs ou professionnels et organise des résidences d'artistes souvent sous forme de coproductions ou de collaboration (AMR Genève, ASPRO IMPRO Besançon...).
- Régulièrement sont proposées des créations toujours dans une recherche en lien avec l'histoire particulière du lieu et de sa région.

Principales activités :

La ligne artistique ouverte sur le jazz contemporain et les musiques improvisées reste une affirmation de l'identité du lieu qui correspond aux objectifs de l'association et à une nécessité de répartition des compétences sur le territoire.

Les autres activités de La fraternelle permettent des actions transversales et d'élargir le public : performance musicale à l'occasion d'expositions, participation au festival Notes à Belle Isle, journées patrimoine, atelier musique-théâtre.

Jauge de la salle	180 places
Nombre de soirées /an	17 soirées
Nombre de groupes programmés /an	24 groupes
Nombre total d'entrées /an	1 150 entrées / an
Tarifs moyens des concerts	
Festival	-Partenariat avec le Festival frontalier Djazz Contreband (Suisse). -Partenariat avec le festival itinérant de musiques actuelles porté par l'association Toones- Prod.
Nombre d'artistes/groupes accompagnés / an	Résidence de groupes / création (5 par an)
Scène ouverte	1 par mois ouverte aux musiciens amateurs
Bar	Ouvert 4 soirs par semaine à partir

Ressources économiques de fonctionnement :

Total du budget d'exploitation : ~ 73 000 et 77 000 € TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

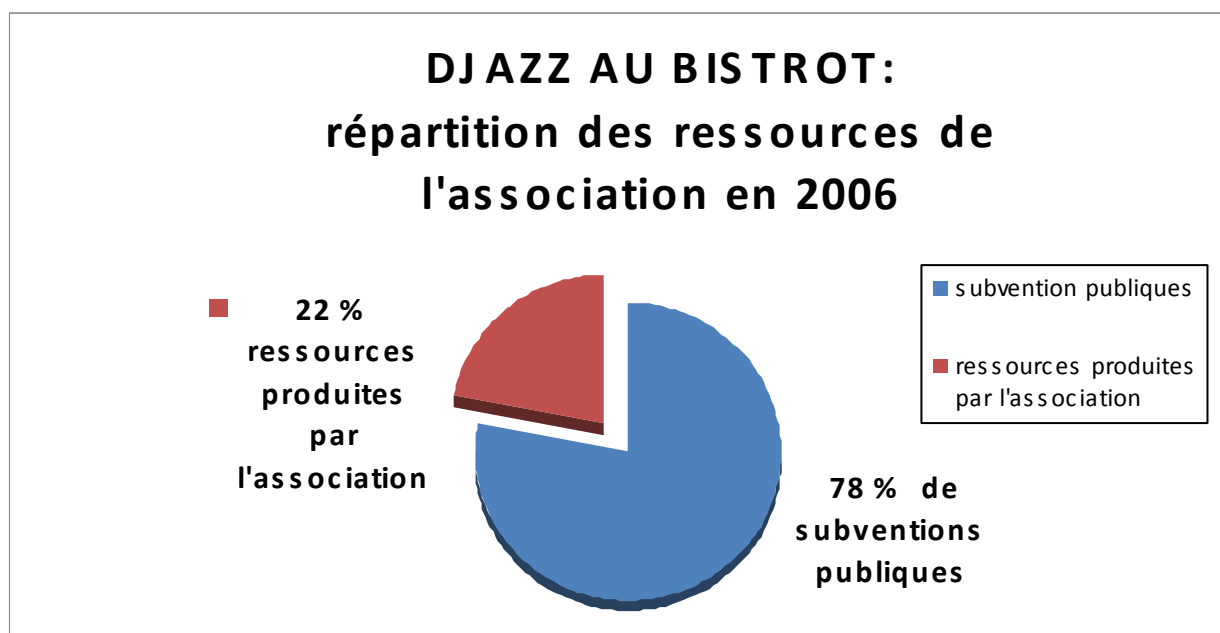
Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement/projets : ~78 % du budget global dont,

- **Subventions de Ministères : ~26 % du budget global**, répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 26 %
- **Subvention de Collectivités territoriales : 36,5 % du budget global**, répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~14% du budget global
 - Conseil Général : ~11,5% du budget global

- Communes : 11% du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs : ~15,5 % du budget global**, répartis comme suit :
 - Sociétés civiles : 6 % du budget global
 - PNR : 8,5 % du budget global
 - CUCS : 1% du budget global

Total des ressources produites par l'association : 22 % du budget global dont,



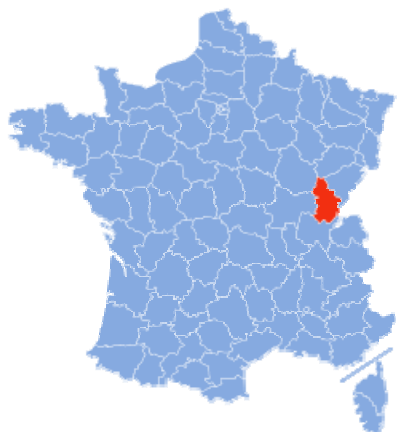
Ressources humaines

- 1 salarié permanent, pour 0,5 temps plein
Totale masse salariale brute en 2006 : ~ 13 800 € soit ~18 % du total des charges
- Une douzaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association dont 10 sur chaque concert (Bar, Catering, Caisse et Billetterie, Contrôle billets, Contrôle Loges, Accueil artistes, Décoration, Ecoute des CD, Affichage).
- Implication des adhérents/administrateurs sur 2 commissions d'échanges et de travail : Gestion du Café de la Maison du Peuple et commission culturelle de la Maison du Peuple.

Environnement /contexte proche de La Maison du Peuple

- Bibliothèque municipale / Conservatoire / Cinéma/ Patrimoine historique/artisanat local (bois)/théâtre/
- Maison de la petite enfance, centre de loisirs enfants et adolescents.
- Parc Naturel Régional du Haut Jura

Raison sociale : **Association Promodégel**
Nom du lieu: **Le Moulin de Brainans**
Site Internet : www.moulindebrainans.com



Village	Brainans <i>60 km de Besançon / 30 km de Dole / 8 km de Poligny</i>	166 hab en 1999 23 hab/km ²
Intercommunalité	Communauté de Communes de Grimont	10 803 hab
Département	Jura (39)	255 000 hab en 2006
Région	Franche Comté	1 151 000 hab en 2007

Date de création : 1979 : création de l'association PROMODEGEL
1995 : installation au Moulin de Brainans

Bâtiment : Réhabilitation d'un ancien moulin – Bowling/Discothèque/Pizzeria dans les 70's/80's –
Racheté par un privé en 1995 et loué à l'association Promodégel.

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics :** Ministère de la Culture (DRAC) / Ministère de la Jeunesse et des Sports / Conseil Régional / Conseil Général / Communauté de Communes / Union Européenne (programme Leader+).
- **Sociétés Civiles :** Sacem / CNV
- **Réseau- pôle territoriaux :** Rézo et RézoParleur.

Conseil d'administration : 12 personnes issues de la société civile

Adhérents : 82 adhérents

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

Les Objectifs de l'association Promodégel s'articulent autour des axes suivants :

1- La diffusion

- En matière de diffusion et de création musicale, Le Moulin de Brainans participe à la découverte et à la promotion de nouveaux artistes et contribue par son existence même à structurer, à dynamiser les différents courants musicaux et à en maintenir leur diversité.
- La diffusion ou programmation est caractérisée par une volonté d'éclectisme associée à une démarche de découverte de nouveaux talents donnant une place prioritaire à la présentation de répertoires originaux.
- Dans tous les cas, elle s'attache à proposer un maximum d'artistes locaux et offre une politique tarifaire basse avec des tarifs préférentiels (possibilité d'abonnement).

2 - Conquête de nouveaux publics, création et formation

- Elargir l'accès à la culture et toucher par ses activités un public le plus large possible avec :
 - davantage de concerts sur le site ;
 - des événements thématiques avec une communication ciblée ;
 - des concerts délocalisés ;
 - l'accueil de spectacles extérieurs...
- Soutenir la pratique musicale et la création artistique par :
 - l'accueil de groupes en résidence : des artistes régionaux et nationaux, professionnels ou en développement pour des sessions de travail, un accompagnement artistique, technique, administratif ;
 - la mise à disposition du lieu pour la création, l'enregistrement ;
 - un local de répétition équipé et professionnel ;
 - ainsi que des « jam session » hebdomadaires (le jeudi) ouvertes aux musiciens amateurs ;
 - la mise en place d'actions de sensibilisation du public sur le territoire : Rencontres improvisations, journées scolaire, rencontres débat...
- Affirmer son inscription sur le territoire local et régional : renforcer les collaborations et partenariats avec toutes structures locales ou régionales pertinentes au niveau social, culturel, enseignement...

Principales activités :

Jauge de la salle	690 personnes
Nombre de soirées /an	38 soirées / an
Nombre de groupes programmés /an	~100 groupes /an
Nombre total d'entrées /an	~10 300 entrées / an
Résidences	~12 / an (printemps & été)
Nombre d'heures de répétition /an	200h /an
Nombre de groupes répétant /an	8 groupes
Nombre d'artistes/groupes accompagnés/an	6 groupes
Accompagnement de projets	oui
Formation	En projet
Exposition	oui
Bar	Les soirs de concert

Ressources économiques de fonctionnement

Total du budget d'exploitation : ~ entre 352 000 et 360 500 € TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

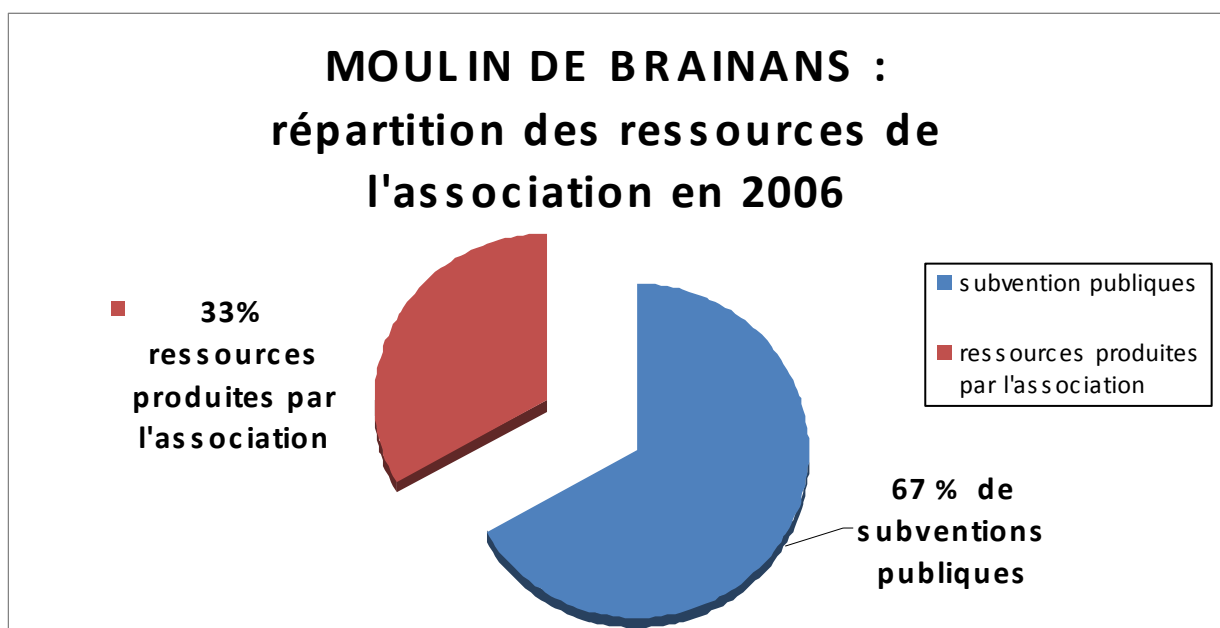
Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement /projets : 67 % du budget global dont,

- **Subventions de Ministères** : ~28 % du budget global, répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 22 % du budget global
 - Ministère du Travail (aide à l'emploi) : ~6 % du budget global
- **Subvention de Collectivités territoriales** : 32,5 % du budget global, répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~14% du budget global
 - Conseil Général : ~15 % du budget global
 - Communauté de communes : ~3,5% du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs** : ~6,5 % du budget global, répartis comme suit :
 - SACEM : ~2% du budget global
 - Centre National des Variétés : ~4,5% du budget global

Total des ressources produites par l'association : 33 % du budget global dont,

- **Recettes de billetterie** : 29,5% du budget global
- **Recettes de prestations facturées, abonnements...** : 3,5 % du budget global



Ressources humaines :

- **5 salariés** pour 4,2 équivalents temps plein, dont 2 emplois aidés (dispositif Tremplin – Conseil Régional)

Totale masse salariale brute en 2006 : ~ 73 838 € soit ~**21 % du total des charges**

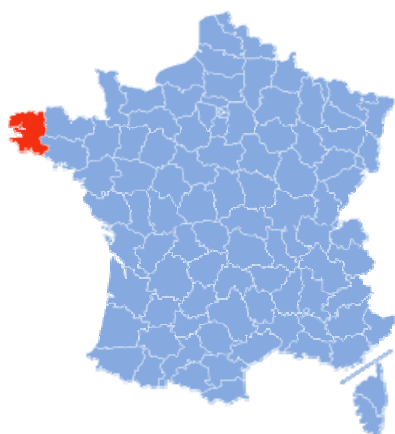
- Une quarantaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association dont 10 personnes sur chaque soirée (Catering, Vestiaire, Contrôle billets, Accueil, artistes, Technique, Merchandising, Décoration, Distribution des supports de communication, Envoi des mailings, Ecoute des CD).
- Implication des adhérents/administrateur sur 3 commissions d'échanges et de travail : Vie associative et parcours de l'adhérent / Finances / Suivi du programme immobilier et travaux.

Environnement /contexte proche du Moulin de Brainans:

A Poligny (8 km):

- Ecoles maternelles, primaires, collèges, lycées et formation post-bas Industries laitières et alimentaires
- Tourisme rural (gîte/camping/Chambres d'hôtes...)
- Salle des Fêtes / Cinéma

Raison sociale : **Association RAPASS**
 Nom du lieu : **Run Ar Puñs**
 Site Internet : www.runarpuns.com



Ville	Châteaulin <i>46 km de Brest / 29 km de Quimper</i>	5 800 hab en 2007 246 hab/km ²
Intercommunalité	Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay	15 535 hab en 1999
Département	Finistère (29)	852 418 hab en 1999
Région	Bretagne	3 081 000 hab

Date de création : 1978

Bâtiment : Réhabilitation d'une ancienne ferme – mise à disposition à l'association à titre gracieux par son propriétaire

Partenaires de l'association :

- **Partenaires publics :** DRAC Bretagne / Conseil Régional Bretagne / Conseil Général du Finistère / DDJS / Ville de Châteaulin
- **Sociétés Civiles :** CNV
- **Pôles territoriaux :** Musiques et Danses en Finistère
- **Conseil d'administration :** 11 personnes issues de la société civile.

Adhérents : 140

Objectifs généraux du projet / valeurs et philosophies d'actions :

Extraits du projet artistique et culturel de RAPASS 2008-2010

- Run Ar Puñs est un lieu de vie, d'histoire et d'échange, de liberté et de culture, porté par un projet commun, guidé par la musique et la convivialité.
- Placer l'Homme au cœur du projet.
- Défendre une culture populaire et solidaire.
- Défendre avec encore plus de rage et toujours plus de courage l'échange et la solidarité, le partage et, la liberté et la folie
- Garantir les conditions de la fête, liant de l'expérience collective
- Militer pour une diffusion des connaissances, en complément des actions de l'enseignement formel ou magistral
- Favoriser les dispositifs d'acquisition de connaissances pour le plus grand nombre et encourager l'ensemble des occasions qui conduisent à partager, à confronter les idées, à s'exprimer en public, à écouter, etc
- Expérimenter débats et actions dans un état d'esprit d'ouverture, de tolérance et de résistance. Rendre au populaire ce qui lui appartient, espaces de créations artistiques, sociaux et politiques
- Par nos actions sur le territoire, militer pour la citoyenneté, la reconnaissance des possibilités de chacun à s'épanouir, se développer et trouver sa place, quelque soit son âge
- Proposer l'art comme outil de réappropriation de l'espace public sur notre territoire
- Développer une approche qui fasse contrepoids au processus enclenché d'uniformisation et de culture de masse.

Principales activités :

Jauge de la salle	320 personnes
Nombre de soirées /an	30 soirées /an
Nombre de groupes programmés /an	54 groupes /an
Nombre total d'entrées /an	7875 personnes sur les concert/an
Tarifs moyens	Entre 12 / 14 €
Nombre d'artistes/groupes accompagnés / an	16 groupes et projets artistiques / an
Accompagnement de projets	1 poste dédié – conseil aux associations, construction de projets
Action Culturelle	Intervention écoles de musiques, centres éducatifs spécialisés/ centres de loisirs....
Bar	Ouvert le soir du mardi au samedi et pendant les concerts

Ressources économiques de fonctionnement :

Total du budget d'exploitation : ~ entre 223 000 et 237 000 € TTC

[Nous nous sommes basés sur la partie produits d'exploitations pour déterminer l'assiette du budget global qui a servi de base de calcul aux ratios ci-dessous]

Répartition des ressources :

Total des subventions de fonctionnement/projets : 64 % du budget global dont,

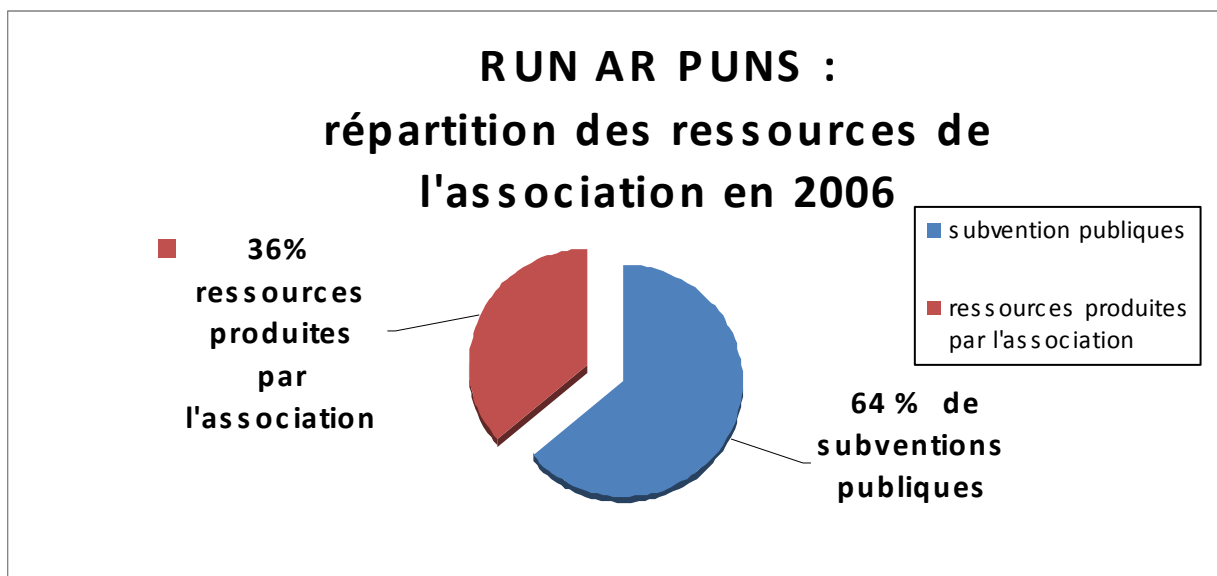
- **Subventions de Ministères : ~ 20 % du budget global**, répartis comme suit :
 - Ministère de la culture : crédits culture : 18 % du budget global
 - Ministère du Travail (aide à l'emploi) : ~2 % du budget global

Nb : la DDJS soutient actuellement l'association RAPASS à hauteur de 3 000 €.

- **Subvention de Collectivités territoriales : 32 % du budget global**, répartis comme suit
 - Conseil Régional : ~9 % du budget global
 - Conseil Général : ~12 % du budget global
 - Communes : 6% du budget global
 - Aides à l'emploi des collectivités territoriales : ~5% du budget global
- **Subvention d'autres organismes publics financeurs : ~12 % du budget global**, répartis comme suit :
 - SACEM : ~2,5% du budget global
 - Centre National des Variétés (droit de tirage + aide au projet) : ~9,5% du budget global

Total des ressources produites par l'association : 36 % du budget global dont,

- **Recettes de billetterie** : 28,5 % du budget global
- **Recettes de prestations facturées, ...** : 4,5 % du budget global
- **Autre** : 3 % du budget global



Ressources humaines :

- **3 salariés pour 2,5 équivalents temps plein** dont 1 emploi aidé (emploi tremplin).

Totale masse salariale brute en 2006 : ~ 52 400 € soit ~**23 % du total des charges**

- Une vingtaine de bénévoles actifs impliqués dans les activités de l'association dont 12 personnes sur chaque soirée (Catering, Restauration, Billetterie, Merchandising, Décoration, Distribution des supports de communication).

Le bénévolat est valorisé à hauteur de ~11% du total des charges.

- Implication des adhérents/administrateurs sur une commission d'échanges et de travail fédératrice autour des 30 ans de Run Ar Puñs et de l'écriture de projet.

Environnement /contexte proche de Run Ar Puñs:

- 1 école de musique associative, 1 maison pour tous, cercle celtique
- Structures éducatives de la maternelle au lycée, enseignement supérieur BTS et prépa école infirmiers
- Stades, clubs sportifs...
- Salle des fêtes

Annexe 2 – Données chiffrées (Source : La Fédurok/OPP 2006)

Données d'activités 2006 sur le Panel des 8 lieux de l'étude	Total	Médiane	Moyenne
Montant total des charges	1 543 146 €	267 356 €	257 191 €
Montant total des produits	1 731 782 €	237 233 €	247 397 €
TOTAL des salaires bruts (masse salariale)	274 147 €	48 015 €	45 691 €
TOTAL produits des structures annexes (SARL bar, restaurant...) TTC si activité non assujettie à la TVA	15 432 €	15 432 €	15 432 €
TOTAL produits des structures annexes (SARL bar, restaurant...) HT si activité assujettie à la TVA	286 974 €	48 203 €	57 395 €
MONTANT TOTAL EUROPE			
MONTANT TOTAL Subventions Ministère de la Culture	272 078 €	35 000 €	38 868 €
Montant Ministère du Travail (CNASEA, aides à l'emploi...)	112 993 €	20 836 €	28 248 €
MONTANT TOTAL Subventions Autres Ministères	133 721 €	19 356 €	26 744 €
Montant Région (Conseil Régional)	270 574 €	35 000 €	38 653 €
Montant Département (Conseil Général)	176 048 €	15 033 €	25 150 €
Montant Communautés (communes, agglomération, district...)	58 269 €	12 000 €	19 423 €
Montant Ville (Municipalité)	24 095 €	8 325 €	8 032 €
Montant Autre(s) Ville(s)	4 960 €	2 480 €	2 480 €
MONTANT TOTAL Subventions Collectivités Territoriales	565 846 €	75 200 €	80 835 €
MONTANT TOTAL Subventions Autres Organismes Financeurs	111 437 €	18 824 €	18 573 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (hors investissement)	1 122 955 €	121 728 €	160 422 €
Recettes Billetterie Diffusion	249 668 €	25 103 €	35 667 €
Nombre total de contrats non aidés	7,0	1,5	1,8
Nombre total de contrats non aidés équivalent temps plein	4,0	2,0	2,0
Nombre de contrats Emploi Jeune dans la structure	5,0	2,0	1,7
Nombre total de contrats aidés dans le lieu	15,0	2,0	3,0
Nombre total de contrats aidés en équivalent temps plein	11,0	2,0	2,8
Nombre total de permanents dans la structure	22,0	3,0	3,7
Nombre total de permanents en équivalent temps plein	16,0	2,5	4,0
Nombre de personnels mis à disposition (personne)			
Nombre de personnels mis à disposition en équivalent temps plein			
Nombre total de salariés	22,0	3	3,7
Nombre d'heures travaillées par tous les intermittents - techniciens	6 017	697	1 203
Nombre d'heures travaillées par autres intermittents (hors artistes)	612	612	612
Activité principale de la structure			
Nom de la salle (lieu)			
Année d'ouverture du lieu (aaaa)		1 993	1 992
Nom (raison sociale) de la structure juridique principale			
Forme juridique de la structure principale			
Structure juridique principale en régie municipale			
Structure juridique principale en DSP ou assimilé (Loi Sapin)			
Si oui, type de DSP de la structure juridique principale			
Application d'une convention collective			
Type de convention collective appliquée			

Données d'activités 2006 sur le Panel des 8 lieux de l'étude	Total	Médiane	Moyenne
Jauge sécurité pratiquée couramment lors des spectacles pour la salle 1	1 972	250	282
Salle de diffusion secondaire (club)			
Jauge sécurité pratiquée couramment lors des spectacles pour la salle 2	20	20	20
Activités proposées par la structure			
Classification des activités par ordre d'importance			
Classification des styles musicaux programmés par ordre d'importance			
Nombre de groupes/formations programmés durant la saison ou l'année	319	40	46
Nombre total des soirées organisées	182	25	26
Nombre d'entrées payantes (hors festival)	14 426	1 823	2 404
Nombre d'entrées gratuites (hors festival)	2 760	240	552
Nombre d'entrées exonérées (hors festival)	2 112	380	422
Total des entrées	29 512	2 308	4 216
Nombre Total de Festival(s) organisé(s)	8	2	3
Fréquentation TOTAL des festivals organisés (Entrées Payantes + Gratuites + Exonérées)	7 589	2 010	2 530
Nombre d'heures de répétitions cumulé par an	1 400	700	700
Nombre total de groupes/artistes différents ayant répété à l'année	30	15	15
Si studios de répétition, nombre de studio de répétition	1	1	1
Nombre d'heures d'enregistrement cumulées par an	35	35	35
Nombre total de groupes ayant enregistré à l'année	7	7	7
Nombre d'heure totale d'enseignement musical (collectif et individuel cumulé)			
Nombre d'élèves suivant l'activité d'enseignement musical	20	20	20
Nombre total d'artistes/groupes ayant été accompagné durant l'année	42	11	11
Nom de la commune			
Situation de la structure par rapport à l'agglomération			
Nom du département administratif			
Nom de la région administrative			
Population de la commune	20 530	1 116	3 422
Population de l'agglomération	65 758	12 479	16 440

Annexe 3 : Présentation, déroulé et infos pratiques du séminaire

• **Présentation :**

Dans le cadre de l'étude-action lancée par la Fédurok, en coopération active avec le Centre National d'Appui et Ressource (CNAR, filière culture) et la Fédération des Scènes de Jazz (FSJ), un moment de production collective sur la problématique des « **lieux de musiques actuelles en milieu rural** » s'organise les 3 et 4 juin à Run Ar Puñs à Châteaulin.

A partir d'une première phase d'enquête exploratoire et de premières analyses sur la base de plusieurs expériences significatives, révélées notamment dans le cadre de Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA), des constats et des hypothèses de réflexions collectives seront posés et mis en débat, (*Cf. liste panel des lieux enquêtés*).

L'objectif de ce moment de production collective est de dégager de la lisibilité et des pistes qui donneront lieu, dans un deuxième temps de l'étude, à des préconisations.

Sur l'ensemble de l'étude action un travail partenarial et évolutif en fonction des phases du processus de l'étude est en œuvre. Il est supposé associer progressivement des organisations, des groupements d'acteurs, des élus ou leurs représentations collectives (ARF, ADF, FNCC, AMF ...) mais aussi des institutions publiques ou des organismes professionnels (Ministère de la culture et de la Communication, AVISE, Centre National des Variétés, ...)

Pour des raisons d'efficacité, le nombre de participants est limité à 60 personnes.

De plus, en amont de ces deux journées de production collective, des premiers éléments de réflexion et d'analyse seront transmis aux participants, à compter du 23 mai (date de clôture des inscriptions).

• **Déroulé :**

Ce séminaire de travail s'organise autour de trois entrées thématiques de la manière suivante :

Mardi 3 juin

- ⇒ 12h00 | *Accueil des participants*
- ⇒ 13h30 - | **Démarrage des travaux** : Introduction et calage de la méthode
- ⇒ 14h00 - 17h00 | **Thématique 1** : musiques actuelles, population et territoires ruraux
- ⇒ 17h30 – 20h30 | **Thématique 2** : Modèles économiques des lieux de musiques actuelles
- ⇒ 20h30 | **repas**

Mercredi 4 juin

- ⇒ 09h00 | *Accueil des participants et retour synthétique sur les travaux de la veille*
- ⇒ 09h30 – 12h30 | **Thématique 3** : Politique partenariale
- ⇒ 12h30 – 13h30 | *Repas*
- ⇒ 13h30 – 14h30 | Echanges avec les partenaires de Run Ar Puñs autour de sa démarche de développement
- ⇒ 14h30 – 15h30 **Synthèse et pistes de préconisation**

Annexe 4 : Communiqué de presse

Les 3 et 4 juin derniers se sont réunis au [Run Ar Puñs](#) à Châteaulin (29), dans le cadre des 30 ans de la structure, 15 lieux de [la Fédurok](#) et de la [FSJ](#) implantés en milieu rural. 54 personnes au total ont participé à ce séminaire de travail.

A partir de monographies réalisées sur 8 lieux de musiques actuelles en milieu rural, et d'un certain nombre de contributions d'invités, de riches débats se sont engagés. Des problématiques spécifiques à ces lieux ont émergé et ont fait l'objet des réflexions de l'assemblée :

- Déficit de lisibilité des projets de ces lieux auprès des élus mais également auprès des professionnels du secteur des musiques actuelles
- Positionnement de ces lieux dans les logiques de développements territoriaux complexes, amenant les lieux à répondre à des besoins des populations sans pour autant être considérés comme acteurs du développement territorial
- Professionnalisme des lieux avéré mais souvent ignoré pour cause de méconnaissance des fonctionnements et missions de ces structures
- Lecture des projets rendue encore plus difficile par le fait que ces lieux résultent le plus souvent d'une initiative privée, qui peu rendre confuse l'inscription pourtant effective de ces structures dans le champ de l'utilité sociale et de l'intérêt général

Ces problématiques identifiées, un certain nombre de préconisations ont été faites par l'assemblée. Une étude- action sur ce thème est également en cours, qui verra sa conclusion en 2009.

La spécificité de ces lieux, leur implantation dans des territoires souvent peu pourvus en équipements culturels font de ces structures des balises culturelles importantes, mais également des lieux de sociabilité et de convivialité uniques. Mettre en lumière le travail de ces lieux, et faire le lien entre ce travail et les politiques culturelles développés par les collectivités dont ils dépendent, est un enjeu des plus importants en terme de développement local.

La Fédurok, la FSJ et le [CNAR culture](#) travaillent donc à étayer les travaux réalisés en préparant, notamment, un séminaire de travail avec des collectivités qui verra le jour en 2009/2010.

Merci de bien vouloir relayer ce communiqué dans vos réseaux, à vos partenaires et à toute personne, collectivité, société ou association susceptible d'être intéressée par ce communiqué.

Le 10/06/08
La Fédurok

Annexe 5 : Glossaire des sigles utilisés

- **AVISE** : Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques
 - www.avise.org

- **DDAI** : Délégation aux Développement et aux Affaires Internationales
 - www.culture.gouv.fr/culture/ddai.html

- **INRA** : Institut National de Recherche Agronomique
 - www.inra.fr

- **LOLF** : Loi Organique relative aux Lois de Finance

- **MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture
 - www.mjc-cmjcf.asso.fr

- **OPALE** :
 - www.culture-proximite.org

- **PAC** : Politique Agricole Commune
 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_agricole_commune

- **POS** : Plan d'Occupation des Sols
 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_d'occupation_des_solss

- **SMA** : Syndicat national des petites et moyennes structures non-lucratives de Musiques Actuelles
 - www.sma-syndicat.org

- **SMAC** : Scène de Musiques Actuelles

- **UFISC** : Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
 - www.ufisc.org

CNV : Centre National des Variétés, de la chanson et du jazz / www.cnv.fr

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FNCC : Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la Culture / www.fncc.fr

FSE : Fonds Social Européen / www.fse.gouv.fr

PNR : Parc Naturel Régional / www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

SCOT : Schéma de cohérence territoriale /
http://fr.wikipedia.org/wiki/Schéma_de_cohérence_territoriale